



L'ANNÉE ACTUARIELLE

2009-2010

Institut des Actuaire
4, rue Chauveau-Lagarde
75008 Paris
Tél. + 33 (0)1 44 51 72 72
www.institutdesactuaire.com

© Institut des Actuaire, juin 2010

Ouvrage co-édité par le Centre d'Études Actuarielles

> Dossier spécial 120 ans	P 3
> Préface – Thomas BÉHAR et Régis de LAROULLIÈRE	P 3
> L'Institut des Actuaire	P 4
> « Au cœur de la confiance » – Bernard ACCOYER	P 5
> Les missions de l'Institut	P 6
> « Professionnalisme et indépendance de jugement » – Christian NOYER	P 7
> Le mouvement actuariel : historique et chiffres clés 2009 - 2010	P 8
> « 120 ans de développement, et une nouvelle ère devant nous » Thomas BÉHAR et Régis de LAROULLIÈRE	P 10
> Actualités	P 14
> L'Institut des Actuaire et l'international – Benoit COURMONT	P 14
> Le traité ERM de reconnaissance internationale Stéphane LOISEL et Stéphane KUYPERS	P 15
> Le PPC – Jean-Marie NESSI	P 17
> Formation « Management et Communication pour actuaire » Emmanuel TASSIN	P 18
> Programme du 9 ^e Congrès annuel des actuaire	P 19
> Rapport d'activité 2009	P 20
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32
> Administration, Direction et Contrôle	P 33
> Départements	P 34
> Commissions statutaires	P 36
> Commissions techniques	P 39
> Groupes de travail	P 41
> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Bilan au 31/12/2009	P 44
> Compte de résultat 2009	P 45
> Comparatif budget prévisionnel 2009	P 46
> Budget 2010	P 47
> Instances internationales	P 48
> Groupe consultatif actuariel européen	P 49
> Association Actuarielle Internationale	P 50
> Formation des actuaire	P 55
> 5 formations universitaires	P 56
> 2 formations des grandes écoles	P 58
> 3 formations continues	P 59
> Perfectionnement Professionnel Continu (PPC)	P 62
> Tableau des actuaire	P 63

PRÉFACE



Un anniversaire particulier

L'Année Actuarielle de 2010 n'est pas ordinaire. Nous y sommes accueillis en deux éditoriaux successifs par Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale et Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président de la toute nouvelle Autorité de Contrôle Prudentiel. Ils nous présentent leurs attentes par rapport à notre profession aujourd'hui et demain.

C'est à la fois un grand honneur pour nous, la marque de l'ampleur des transformations en cours pour notre profession et son environnement, et le signe de l'importance des responsabilités nouvelles qui nous sont conférées par les récentes législations européennes et françaises, dans le contexte économique et financier actuel.

Depuis l'origine, il y a 120 ans, et avec une accélération depuis 10 ans, l'Institut se développe au service de l'intérêt général et plus spécifiquement, des pouvoirs publics, de l'Industrie, des épargnants, des assurés et de la sécurité financière. Nous sommes à présent au cœur des transformations en cours et prêts à les accompagner. Notre 120^e anniversaire s'inscrit au moment décisif où l'actuariat entre dans la loi française.

Les pages qui suivent attestent de ces évolutions, de ce que la profession actuarielle a fait, de la façon dont elle évolue et dont elle entend évoluer. Au premier plan de ce reporting, figurent les réalisations 2009-2010 dont la présente Année Actuarielle rend plus spécifiquement compte et dont les actuaires peuvent tirer une légitime fierté. C'est l'engagement de tous, élus, permanents et très nombreux bénévoles, qui a rendu ceci possible. Qu'ils en soient ici, au nom de tous, chaleureusement remerciés.

C'est la poursuite de cette mobilisation, appuyée sur un professionnalisme et une déontologie au meilleur niveau des standards internationaux de l'Association Actuarielle Internationale et du Groupe consultatif actuariel européen, qui nous permettra de faire face aux défis qui s'ouvrent devant nous, d'assumer pleinement les responsabilités qui nous sont dévolues, et de répondre efficacement aux attentes des pouvoirs publics.

Thomas BÉHAR

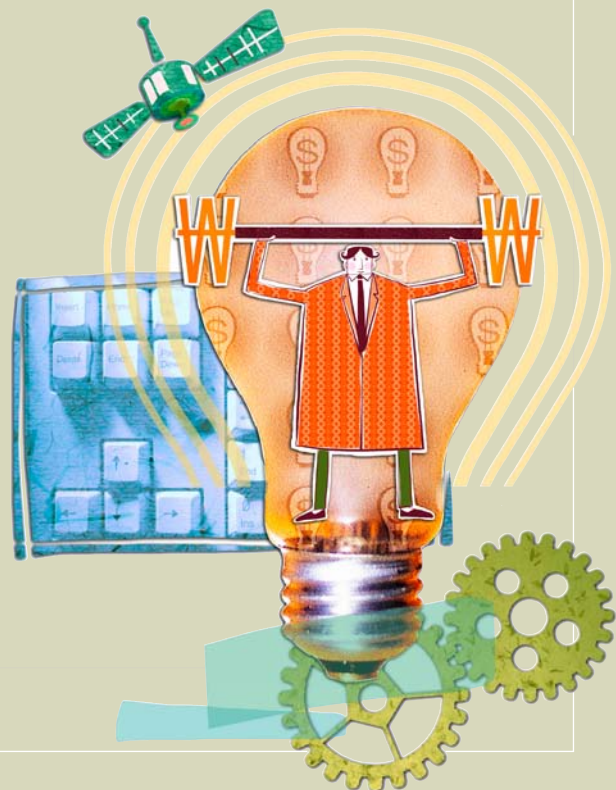
Président de l'Institut des Actuaire
president@institutdesactuaire.com

Régis de LAROUILLIÈRE,

Directeur de l'Institut des Actuaire
regisdelarouilliere@institutdesactuaire.com

L'INSTITUT DES ACTUAIRES

L'Institut des Actuaire, 3^e association d'actuaire au niveau européen, regroupe, organise et représente ses 2 600 membres, et assure l'exercice d'un actuariat de qualité au service du public dans les domaines de l'assurance, de la réassurance, de la finance, du contrôle et du conseil. Garant du respect de la déontologie et de l'application des normes et règles professionnelles, l'Institut des Actuaire contribue au développement des sciences actuarielles et de leurs applications, et s'emploie à améliorer la reconnaissance et la réputation de la profession d'actuaire en France et dans le monde entier. Avec les nouveaux cadres réglementaires et comptables internationaux, les actuaire, qui exercent une fonction clé dans les secteurs de l'assurance et de la finance, verront à l'avenir leur rôle renforcé en matière de modélisation, de gestion des risques et de gouvernance.



“ AU CŒUR DE LA CONFIANCE ”



La finance et les assurances sont des domaines d'activité spécifiques : elles ont pour leurs clients et leurs bénéficiaires une utilité sociale forte. Cette caractéristique qui les distingue d'autres activités a, depuis l'origine, justifié une responsabilité particulière des pouvoirs publics à leur endroit. Elle se traduit, selon les pays et les époques, par une intervention directe ou indirecte de l'Etat (organismes publics, nationalisations, soutien d'organismes en difficulté), et par une réglementation particulière, au demeurant largement en cours de réforme depuis une dizaine d'années (Bâle II, Solvabilité II). Ces réformes prennent une dimension nouvelle dans le contexte de la crise actuelle.

Cette première caractéristique (utilité sociale spécifique) est doublée d'une seconde, qui concerne le produit de ces secteurs d'activité : la finance, la gestion et l'assurance concernent l'avenir, et un avenir qui est loin d'être certain.

Aussi la bonne compréhension par le public en général, et leurs clients en particulier, des produits et services qu'elles proposent, jusque dans les inévitables aléas dont ils sont porteurs, appelle-t-elle une vigilance particulière. Les acteurs comme les produits doivent être dignes de confiance, en tout temps, et plus encore si possible en période de crise comme dans la période actuelle.

Cette confiance repose essentiellement sur deux piliers : les règles et la qualité des hommes. Si les règles applicables sont globalement en cours de réexamen et de renforcement au niveau mondial, et si le Parlement français y attache une attention particulière dans le cadre, notamment, de la loi de régulation bancaire et financière qui sera votée très prochainement, la plupart des observateurs s'accordent pour dire qu'en France, ces règles ont plutôt bien fonctionné. En ce qui concerne les personnes responsables de la mise en œuvre concrète de ces règles – les dirigeants, les contrôleurs, mais aussi l'ensemble des professionnels, hommes et femmes, qui conçoivent, gèrent et distribuent des produits toujours plus nombreux et sophistiqués –, il est réconfortant de constater que celles-ci ont également été dans l'ensemble, en tout cas en France, à la hauteur de leurs responsabilités. Ceci est en partie lié au fait que les actuaires, qui constituent une partie significative de ces professionnels et dirigeants, portent haut, depuis la création de l'Institut des actuaires il y a 120 ans, les exigences de compétence et de professionnalisme.

Dans un monde où croissent les risques de toute nature en même temps que le refus de ces risques, le sens de l'histoire comme l'évolution de la réglementation renforcent les attentes à l'égard des professionnels. On attend d'eux d'éclairer la solidarité nationale (comme aujourd'hui la réforme à venir des retraites), d'évaluer et d'adosser les risques assurantiels ou financiers pris en charge par les contrats de l'économie de marché, tout en étant conscients qu'il restera toujours un aléa auquel répond la solidarité individuelle ou organisée.

Gageons que, par leurs compétences, leur professionnalisme, leur déontologie, les actuaires continueront d'apporter cette contribution essentielle indispensable au bon fonctionnement de nos organismes sociaux et financiers. Avec la loi de régulation bancaire et financière, le Parlement contribuera également à permettre à notre pays de relever efficacement ce défi de la confiance et de la stabilité financière.

Bernard ACCOYER
Président de l'Assemblée
nationale

LES MISSIONS DE L'INSTITUT

Objectifs

Promouvoir un actuariat de qualité:

- ▶ auprès du **public**, en apportant la garantie qu'il est exercé par des professionnels indépendants;
- ▶ auprès des **institutions** et des **entreprises**, en apportant la garantie qu'il est exercé par des professionnels qualifiés;
- ▶ auprès de ses **membres**, en leur offrant les services d'un organisme professionnel.

Missions

- Tenir et diffuser le **Tableau des actuaires** membres de l'Institut
- **Contrôler la qualité** des formations d'actuaires requise par les standards internationaux
- Organiser le **perfectionnement professionnel** des actuaires
- Établir et contrôler les règles de déontologie et de normes de pratiques
- Faire appliquer les **règles d'agrément des actuaires** dont les missions sont confiées par les pouvoirs publics
- Représenter la profession auprès des pouvoirs publics et des **instances internationales**
- Publier le **Bulletin Français d'Actuariat**
- Tenir une bibliothèque scientifique et professionnelle
- Organiser des congrès, conférences, débats et réunions professionnelles
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle avec les associations internationales
- Encourager la **science actuarielle**

PROFESSIONNALISME ET INDÉPENDANCE DE JUGEMENT



Les métiers du risque, et en particulier celui d'actuaire, sont au cœur des profondes évolutions économiques, sociales et réglementaires actuelles. Depuis 2007, la crise financière a replacé le risque au cœur des préoccupations des acteurs économiques, et on doit espérer qu'il y restera de manière durable. En outre, la perception des risques par l'opinion publique a considérablement évolué ces dernières décennies, et la demande de couverture va en s'accroissant. Enfin, en matière d'entreprises d'assurance et de réassurance, la directive Solvabilité II place la gestion des risques au cœur des exigences réglementaires du « second pilier », et introduit de manière explicite la nécessité d'une « fonction actuarielle » et d'un système de gestion des risques au sein de la gouvernance des entreprises.

Ces évolutions confèrent aux professionnels du risque une mission éminente mais qui soulève la question de la réelle possibilité de pouvoir « calculer l'avenir » avec une précision suffisante. L'expérience de ces dernières années, pour autant qu'elle soit transposable, incite grandement à la modestie et à la prudence.

La fonction actuarielle et le système de gestion des risques sont donc à l'épicentre des tensions auxquelles sont exposées les entreprises d'assurance et de réassurance : exigences et protection des assurés, gestion et allocation des fonds propres au regard des risques portés, mais aussi préoccupations de stabilité financière. Les actuaires ont pleinement vocation à porter ces problématiques au sein des entreprises.

Pour mener à bien leur mission, les actuaires doivent maîtriser de nombreuses connaissances transversales, et avoir une grande compétence professionnelle à la mesure de leurs responsabilités. Il leur faut être imprégné de la notion de risque, et en maîtriser les techniques de mesure, de gestion et de contrôle. Mais il leur faut également, à mon sens, disposer d'une forte indépendance de jugement, pouvant s'appuyer sur un environnement suffisamment porteur, soutenue jusqu'au plus haut niveau par des organismes pour lesquels ils travaillent.

Les actions engagées par l'Institut des Actuaires, pour développer le nombre d'actuaires formés et veiller à la qualité de leur formation, initiale et continue, arrivent à point nommé pour poursuivre la promotion d'un actuariat de qualité au service du public. La mise en place il y a quelques années de la procédure de qualification des « actuaires associés », complétée aujourd'hui par la mise en œuvre d'un parcours individuel de « perfectionnement professionnel » continu et obligatoire pour les actuaires qualifiés, constituent des étapes importantes dans cette évolution.

C'est pour la nouvelle Autorité de Contrôle Prudentiel un élément essentiel, en particulier en vue de la mise en œuvre de Solvabilité II, de savoir qu'elle peut dialoguer avec des professionnels dynamiques et d'un haut niveau de compétence et de professionnalisme.

Christian NOYER

Gouverneur de la Banque de France,
Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel

LE MOUVEMENT ACTUARIEL

Le mouvement actuariel regroupe l'ensemble des intervenants dans le domaine des sciences actuarielles, de leur développement, de leur enseignement et de l'exercice des professions actuarielles. Il comprend :

- un organisme professionnel: l'Institut des Actuaire
- les dix filières de formation d'actuaire reconnues par l'Institut des Actuaire (ISFA, ISUP, UdS, EURIA, Université Paris Dauphine, ENSAE, ESSEC, CNAM, CEA, Collège des Ingénieurs)
- un organisme de formation, l'Institut du Risk Management
- 4 associations d'amicales (Lyon, Strasbourg, Brest, Paris)
- une association pour aider au développement de l'Actuariat hors de France (DIAF)
- un syndicat professionnel, le SACEI (Syndicat des Actuaire Conseil et Actuaire Experts Indépendants)
- et deux organismes internationaux: l'AAI (Association Actuarielle Internationale) et le Groupe consultatif actuariel européen.

Historique

► 1890 I.A.F. Institut

des Actuaire Français

1975 Président: Jean LAMSON

1985 Président: Claude BÉBÉAR

1989 Président: Victor VOLCOUVE

1994 Président: Jean BERTHON

1998 Président: Marie-Thérèse LANCE

► 1994 F.F.A. Fédération

Française des Actuaire

1994 Président: Pierre LAVERSANNE

1998 Président: Pierre MANCINI

2001 Président: François DELAVENNE

Fin 2001, l'Institut des Actuaire est né de la fusion de l'Institut des Actuaire Français (IAF) et de la Fédération Française des Actuaire (FFA).

► 2002 Institut des Actuaire

2002 Président: François DELAVENNE

2002-03 Présidente: Marie-Thérèse LANCE

2003-04 Président: Daniel BLANCHARD

2004-05 Présidente: Véronique LAMBLÉ

2005-06 Président: Jean-Marie NESSI

2006-10 Président: Thomas BÉHAR

Les chiffres clés 2009 - 2010

45 000

actuaire dans le monde

2 563

actuaire membre
de l'Institut des Actuaire

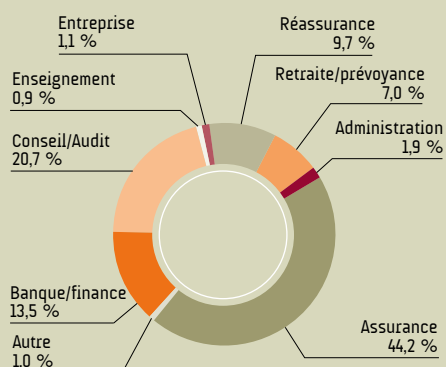
222

nouveaux actuaire membre
de l'Institut des Actuaire

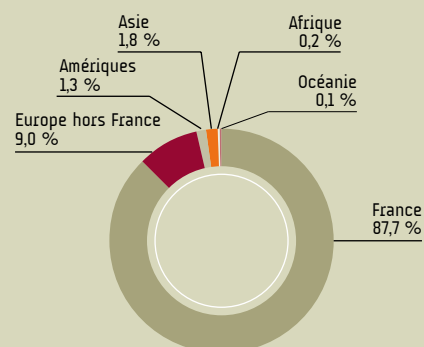
10

formation d'actuaire
reconnue en France

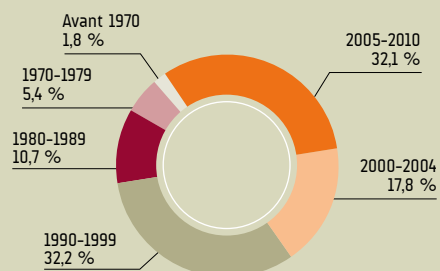
□ Répartition des actuaire par secteur d'activité professionnelle en France



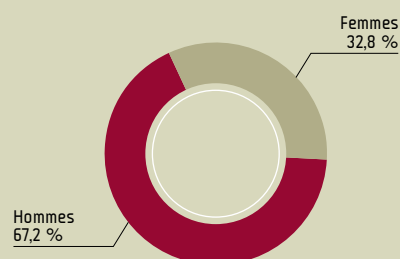
□ Répartition géographique des actuaire français dans le monde



□ Répartition par promotion



□ Répartition par genre



120 ANS DE DÉVELOPPEMENT, ET UNE NOUVELLE ÈRE DEVANT NOUS

Thomas BÉHAR,

Président de l'Institut des Actuaire

Régis de LAROULLIÈRE,

Directeur de l'Institut des Actuaire

L'Institut des Actuaire a été créé le 30 mai 1890. Avec l'ordonnance du 21 janvier 2010 «portant fusion des autorités d'agrément et de contrôle de la banque et de l'assurance», créant l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le mot actuariat entre pour la première fois dans le champ de la loi française. C'est pour le 120^e anniversaire de l'Institut un beau témoignage du chemin parcouru pour notre profession.

Plus fondamentalement, le vote de la directive Solvabilité II et sa future transposition en droit français vont faire entrer l'actuariat et les actuaire dans la loi française, non seulement comme des professionnels de l'assurance, de la finance et du risque, mais également et surtout en les mettant au cœur de la gouvernance des entreprises d'assurance.

C'est le début d'une nouvelle ère: les actuaire, professionnels du risque dans ses dimensions économique, financière et assurantielle, de son évaluation et de sa gestion, au bénéfice des agents économiques et sociaux, se trouvent officiellement placés en première ligne tant pour protéger les assurés que pour contribuer à la stabilité financière. Ce nouveau chapitre de l'Histoire est un défi considérable que les actuaire s'approprient à relever.

1 120 ans d'histoire

Le métier des actuaire naît au XVIII^e siècle avec l'émergence de l'assurance organisée (premières sociétés d'assurances en Angleterre puis sur le continent). Ils vont progressivement devenir le système nerveux de l'assurance, s'intéressant à l'actif, au passif, à l'équilibre d'ensemble, de façon rétrospective, puis à présent prospective. Ils ont aussi joué dès cette époque un rôle essentiel dans la finance.

Le métier des actuaire est, dès l'origine, à la rencontre de trois éléments:

- un besoin social: celui de la protection contre les risques;
- le développement d'une science, à l'origine mathématique (les probabilités), permettant de donner une valeur à un futur incertain, qu'il s'agisse par exemple de la valeur d'un titre ou d'une espérance de vie;
- et le développement des moyens de calcul, de la première machine à calculer construite par Pascal au XVII^e siècle aux merveilles de la technologie contemporaine.

La conjonction de ces moyens a permis la création d'entre-

prises financières ou d'assurance, qu'elles soient mutuelles, coopératives, paritaires, publiques ou sociétés de capitaux, au sein desquelles se mutualisent ou se gèrent les risques. Simultanément, les actuaire ont joué un rôle majeur dans la finance, en particulier sur les produits de taux. La SNCF ou la Caisse des Dépôts en portent la tradition.

Le métier a réellement pris son essor au XIX^e siècle, parallèlement au développement de la finance et des sociétés d'assurances, et dans un premier temps en Angleterre avec la création de l'Institute of Actuaries à Londres en 1848, suivi en 1856 par la Faculty of Actuaries à Edimbourg. La France a suivi, avec la création du Cercle des Actuaire Français en 1872. L'objet social du Cercle en énonce clairement l'objet: favoriser la culture des Sciences Financières. Il s'agissait donc essentiellement d'une «société savante».

À la fin du XIX^e siècle, le métier franchit une étape majeure, avec la création d'associations d'actuaire dans de nombreux pays dont l'American Society of Actuaries avec des membres aux États-Unis et au Canada en 1889, et l'Institute of Actuaries of Japan la même année. C'est à la même époque (1895) qu'est créée l'Association Actuarielle Internationale, posant les bases sur lesquelles va se construire ce qui deviendra en 1998 la première profession organisée au niveau mondial. Les actuaire français en sont l'un des 6 co-fondateurs, et y ont joué et jouent encore un rôle éminent. L'AAI tient son premier Congrès à Bruxelles en 1895; et le troisième à Paris à l'occasion de l'exposition universelle de 1900. Puis de nouveau à Paris en 2006.

En France, l'Institut des Actuaire Français est créé le 30 mai 1890. Il prend la suite du Cercle des Actuaire, devenu entre temps Société des Actuaire Français. Les exposés faits lors de l'Assemblée générale constitutive le 30 mai 1890, puis lors de l'Assemblée de janvier 1891, permettent de saisir l'importance de l'évolution intervenue en une vingtaine d'années: l'ambition professionnelle est très nettement affichée, de même que la vocation sociale. L'objet social traduit clairement cette évolution: «l'Association (...) a pour but d'encourager et de développer l'étude des mathématiques financières, de fournir à ses membres les moyens d'accroître leurs connaissances professionnelles, et de mettre des actuaire compétents à la disposition des Associations de prévoyance et des Sociétés financières ou

industrielles de toute nature». La forte dimension d'intérêt général s'est traduite par la reconnaissance d'utilité publique par décret du 30 octobre 1896.

► La vocation sociale de l'Institut des Actuares Français en 1900

Extrait du discours d'ouverture du Congrès de l'AAI en 1900 que fait Paul Guieysse, Président de l'Institut des Actuares Français, où il montre l'importance croissante de l'actuariat sur les grandes questions sociales :

« Grâce à la science, dit-il dans sa conclusion, le règne des utopies sociales, si généreuses qu'elles soient, et par là même plus dangereuses, est passé. Nous avons mis la société en possession d'un instrument permettant de passer au crible de l'analyse les projets de réformes qui surgissent de toutes parts, et d'en montrer les conséquences. D'une façon générale, nous avons le droit d'affirmer que toutes les réformes sociales doivent être soumises à notre contrôle, que les problèmes sociaux ne peuvent avoir de solutions réelles qu'après notre examen. Tous les pouvoirs législatifs ont recours aux actuares dans cet ordre d'idées (...). Travaillons donc toujours, mes chers collègues, à nous perfectionner nous-mêmes, puisque nous voulons et pouvons perfectionner les conditions sociales qui sont les mêmes dans tous les pays ».

Dès cette époque, le règlement intérieur définit les principales disciplines que doit maîtriser un candidat à l'entrée dans l'association. Si le bagage mathématique est très solide, il doit déjà être complété par des connaissances « *en opérations financières, en assurances et en économie sociale* », qui confèrent à l'actuaire un statut de généraliste autant que de spécialiste, renforçant dès l'origine la vocation des actuares à constituer une véritable pépinière de dirigeants.

2 Un développement continu

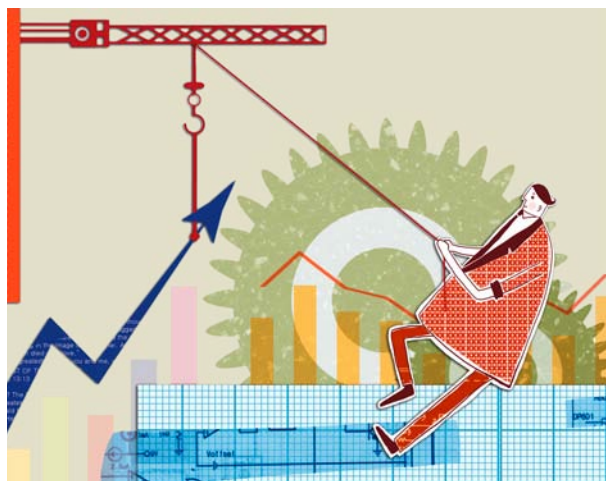
Dans la fidélité aux intuitions et aux orientations des fondateurs, le mouvement actuariel français a connu un développement continu et fortement croissant. On en prendra ici deux illustrations :

→ **le développement des filières de formation à l'actuariat.** À l'origine, l'Institut des Actuares Français organisait un examen d'accès direct. Puis se sont développées des

filières de formation: la future ISUP en 1922, l'ISFA en 1930 et le CNAM à la même époque. La création du CEA en 1969 marque une accélération, avec une place nouvelle pour les actuares issus de la formation professionnelle, suivie par les créations des filières de Strasbourg (1984), de l'ENSAE (1985), de Brest (1989), de l'ESSEC (1990), du Collège des Ingénieurs (1991) et de Dauphine (2001). L'Institut des Actuares reconnaît ainsi à présent dix filières de formation lui donnant accès.

→ **parallèlement, le nombre de membres nouveaux entrant à l'Institut a connu une véritable explosion**, passant de quelques unités à l'origine à une trentaine dans les années 70, puis une centaine à la fin des années 80, et près de 150 par an depuis 2004.

L'Institut des Actuares compte 2 600 membres au 31 décembre 2009, sans compter plus de 800 membres de droit temporairement éloignés. L'Institut est la troisième association européenne d'actuares, sensiblement devancée par les Anglais (environ 15 000), puis par les Allemands (environ 3 500).



3 Une nouvelle étape a été franchie au cours des 10 dernières années

Plusieurs évolutions ont marqué la dernière décennie. En ce qui concerne le contexte, on soulignera la mondialisation et la financiarisation de l'économie. Les crises financières successives et les différents scandales (Enron, Worldcom) ont montré les limites atteintes du contrôle externe (auditeurs, autorités de contrôle) face à des groupes ayant des ramifications dans un nombre croissant de pays, et portant à

l'actif et au passif de leur bilan des produits de plus en plus sophistiqués, voire opaques, ou même potentiellement toxiques comme l'ont montré les années les plus récentes.

En conséquence de quoi, les professionnels se sont vus conférer par la réglementation un rôle clé et croissant. Ainsi, la nouvelle architecture prudentielle, matérialisée par la loi Sarbanes-Oxley votée le 31 juillet 2002 par le parlement américain, affirme la responsabilité des administrateurs en matière de contrôle des risques, responsabilité appuyée sur une nouvelle gouvernance qui met les professionnels en première ligne.

Le même mouvement de mondialisation avait conduit, dès 1998, à une évolution du rôle de l'AAI, s'affirmant comme l'organisation mondiale de la profession, avec un droit de regard sur son exercice par les actuaires affiliés, qu'il s'agisse notamment des compétences requises (core syllabus actualisé le 18 avril 2007, où figure en bonne place le professionnalisme jusque dans la prise en compte de l'intérêt général), de la déontologie exigée et des moyens de contrôle (instances disciplinaires) associés.

Conscient de cette évolution, **le mouvement actuariel français s'est unifié avec la création de la Fédération Française des Actuaires en 1994, puis la fusion des associations professionnelles en 2001, donnant le jour à l'organisation actuelle.**

Les compétences des actuaires et l'utilité sociale de leur rôle ont conduit à leur conférer un statut spécifique dans les sociétés d'assurances dans différents pays, principalement anglo-saxons: *Appointed Actuary* au Royaume-Uni depuis 1973, *Enrolled Actuary* aux États-Unis depuis 1974, *Valuation Actuary* au Canada depuis 1977 par exemple, alors qu'en France les actuaires salariés restent soumis aujourd'hui aux obligations de subordination qui résultent du code du travail.

4 Une récente accélération de la dynamique

Les évolutions en cours, et la période de gestation de Solvabilité II, la mise en place de Bâle II et la gestation de Bâle III, ont conduit à un renforcement et une accélération de la dynamique de l'Institut, sans attendre l'entrée en vigueur de la Directive.

La taille des promotions d'actuaires a été de nouveau accrue. En réponse aux besoins de la Place, ce sont en

effet près de 200 nouveaux actuaires qui sont entrés à l'Institut en 2009.

S'inscrivant également dans la dynamique internationale, l'Institut des Actuaires a décidé lors de son Assemblée générale de juin 2009 de **rendre obligatoire, à compter de 2010, le Perfectionnement Professionnel Continu pour les actuaires qualifiés**, à hauteur de 3 jours par an.

L'Institut des Actuaires a simultanément décidé de s'inscrire pleinement dans le mouvement de développement de la gestion du risque en entreprise, **en créant dès 2009 une nouvelle formation «Actuaire Expert ERM» et en prenant part à la signature de l'accord «CERA» créant un label international en gestion du risque pour les actuaires**, accompagnant l'entrée en vigueur de la 8^e Directive et sa transposition en droit français par l'ordonnance du 8 décembre 2008: les entreprises bancaires et d'assurance doivent dorénavant mettre en place «*un comité spécialisé agissant sous la responsabilité exclusive et collective des membres (...) de l'organe chargé de l'administration ou de l'organe de surveillance*» qui «*est notamment chargé d'assurer le suivi (...) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (...)*».

L'Institut a créé en 2010 une nouvelle formation «Management et Communication pour Actuaires», destinée à leur permettre de faire face à leurs nouvelles responsabilités, notamment en matière de communication, ainsi que d'animation de leurs équipes ou de participation à des équipes multidisciplinaires au sein des projets transversaux notamment «Solvabilité II».

Un vaste ensemble d'initiatives s'est parallèlement développé, avec une forte intensification de la vie du mouvement: au Congrès annuel et aux Journées d'études d'automne en assurances de personnes s'ajoutent à présent des journées d'études IARD de printemps et une université d'été, ainsi qu'un nombre croissant de conférences débats, alimentées notamment par la présentation des meilleurs mémoires d'actuariat et d'articles publiés dans le Bulletin français d'actuariat.

5 Et pour l'avenir: le nouvel actuariat en construction

Les techniques quantitatives et actuarielles ont été largement renouvelées au cours des dernières années. De nouvelles théories des marchés et du risque ont été déve-

loppées, au demeurant partiellement remises en cause dès avant la crise. De nombreux nouveaux produits financiers ou d'assurance sont apparus. De nouvelles règles de calcul de la solvabilité des entreprises d'assurances, reposant sur une approche stochastique, prospective et fondée sur le risque, voient le jour.

Les actuaires français apportent leur contribution à l'évolution de la doctrine et de la réglementation. Ils élaborent régulièrement des commentaires en réponse aux *Consultation papers* émis par les autorités européennes pour l'application de la directive Solvabilité II. Les représentants de l'Institut formulent continuellement des contributions techniques ou opérationnelles auprès des pouvoirs publics français. Ils interviennent activement au sein du Groupe consultatif actuariel européen et de l'AAI.

Mais une évolution plus importante encore pour l'exercice du métier d'actuaire est en marche. Il s'agit de celle de la gouvernance, évoquée plus haut à propos de la 8^e Directive. Pour ce qui concerne les entreprises d'assurances, la directive Solvabilité II développe une nouvelle organisation du pouvoir et de la responsabilité. Les deux objectifs en sont: «*garantir la protection adéquate des preneurs et des bénéficiaires*» d'assurance, et prendre en compte «*la stabilité financière et l'équité des marchés*».

Les administrateurs doivent, au titre de Solvabilité II, veiller à la mise «*en place d'un système de gouvernance efficace, qui garantisse une gestion saine et prudente de l'activité*». **Cette gouvernance repose notamment sur des dirigeants et des hommes clés compétents et honorables, une fonction actuariat efficace et une fonction gestion des risques elle aussi efficace. C'est conférer officiellement une responsabilité nouvelle et considérable aux professionnels du risque que sont les actuaires.**

Les actuaires sont ainsi doublement impliqués :

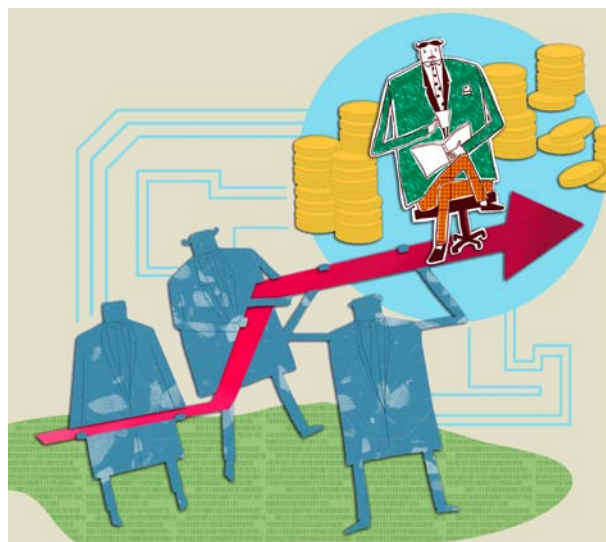
- ils sont déjà présents en filigrane dans un grand nombre de dispositions de la Directive car ce sont eux qui en mettent en œuvre la plupart des stipulations, et notamment quantitatives au titre du pilier I : l'approche de la solvabilité par le risque et de façon prospective en révolutionne déjà les conditions d'évaluation ;
- mais surtout le pilier II de la Directive va propulser les actuaires français, en droit et en fait, au plus haut niveau de la gouvernance, dans un dispositif qui reste à

construire en commun avec les entreprises d'assurances et les autorités publiques, puis à faire fonctionner efficacement et harmonieusement dans l'intérêt des assurés et de la stabilité financière.

La directive Solvabilité II constitue ainsi le texte refondateur de l'actuariat d'assurance pour les décennies à venir. La longévité de ce texte dépendra de l'efficacité de cette gouvernance novatrice, tant en fonction de ses vertus intrinsèques que de l'ampleur des chocs auxquels elle sera confrontée. Avec la directive Solvabilité II, les fondations sont posées. La construction de l'édifice et l'apprentissage de son usage sont à présent devant nous.

À côté des compétences techniques toujours plus complexes, et mieux maîtrisées, c'est un professionnalisme de haut niveau, appuyé sur de fortes exigences déontologiques, que l'Institut des Actuaires s'attache à mettre en œuvre. Le rapport d'activité qui suit en détail les réalisations les plus récentes.

C'est un véritable défi auquel les actuaires sont ainsi confrontés tant dans le champ de la finance que de l'assurance. Gageons qu'ils sauront être à la hauteur des responsabilités qui leur sont désormais officiellement conférées, pour protéger les épargnants et les assurés, et garantir une gestion saine et prudente des entreprises d'assurances, des banques et des entreprises financières.



L'INSTITUT DES ACTUAIRES ET L'INTERNATIONAL

Benoît COURMONT

Administrateur de l'Institut,
Directeur du Département International

L'environnement dans lequel évoluent aujourd'hui les actuares est nécessairement, directement ou indirectement, international. En effet, la sphère financière, frappée par une crise majeure, revoit l'ensemble des normes qui lui sont applicables et qui vont changer en profondeur l'activité des actuares. Qu'elles s'appellent Solvabilité II, Bâle III, Directive sur les conglomérats financiers ou IFRS, elles ont pour point commun d'être transnationales. Par ailleurs, les entreprises exercent également aujourd'hui de plus en plus leur activité dans différents pays, entraînant une internationalisation des missions des actuares et les travaux de recherche menés par les actuares universitaires ne peuvent plus se limiter aux frontières hexagonales.

Ces évolutions renforceront toutes le besoin en compétences techniques et placeront la maîtrise des risques au centre du système. **L'actuaire, technicien spécialiste du calcul du risque, se retrouve donc de fait au cœur des révolutions en cours, avec pour conséquence un accroissement prévisible de ses responsabilités.**

Au niveau international, les actuares ont compris le rôle qu'ils ont et qu'ils auront à jouer, et donc la nécessité d'être organisés pour prendre toute leur place dans le débat. En Europe, le Groupe consultatif actuariel européen⁽¹⁾ (GCAE) a été créé en 1978 pour rassembler les différents instituts d'actuares nationaux et représenter la profession actuarielle dans les discussions avec les pouvoirs publics européens. C'est aujourd'hui l'un des principaux interlocuteurs reconnus par la Commission européenne dans les débats sur les réformes en cours. À l'échelle de la planète, l'Association Actuarielle Internationale (AAI), créée en 1895, a pour mission à la fois de représenter la profession actuarielle dans les discussions internationales mais également de développer les normes de formation, d'encourager la recherche actuarielle ou encore de promouvoir les règles de professionnalisme de la profession.

L'Institut a, depuis de nombreuses années, décidé de prendre une part active dans ces associations.

Aujourd'hui ce sont près de 20 représentants qui participent ainsi régulièrement aux différentes instances de l'AAI ou du GCAE, avec notamment, depuis cette année, la présence de Thomas Béhar parmi les 9 membres du Comité exécutif de l'AAI.

Mais pour que cette représentation soit efficace, il faut qu'elle soit coordonnée et que des échanges puissent avoir lieu pour porter la vision actuarielle française sur la scène internationale. C'est le rôle, au sein de l'Institut, du Département International. Cette instance est en charge à la fois de désigner les nouveaux représentants mais également d'assurer la coordination de la représentation. Depuis 2008, l'Institut s'est également doté d'une Charte des représentants : elle précise les rôles et devoirs de ceux-ci qui doivent notamment rendre compte de leur activité au Département International, dont ils sont désormais membres de droit. Une restitution de l'activité internationale est également présentée annuellement au Conseil. Sur la période 2009-2010, les représentants ont assisté à plus de 85 % des réunions et comités dans lesquels ils représentent l'Institut. Les liens avec les groupes de travail spécifiques de l'Institut ont également permis de mieux relayer la position française à l'international. À titre d'exemple, les représentants ont ainsi participé aux travaux menés l'an dernier par une *task force* dédiée sur les *Consultation papers* du CEIOPS préparant les mesures d'application de Solvabilité II.

En se réunissant mensuellement, le Département International, permet ainsi aux représentants d'échanger très régulièrement sur l'activité internationale et les problématiques soulevées, mais aussi de faire le point sur les échanges bilatéraux qui ont pu se nouer avec certains autres instituts ou d'évoquer les reconnaissances d'équivalence entre instituts qui pourraient être mis en place.

Le rythme des évolutions internationales ne semblant pas marquer de pause, l'activité du département devrait encore être soutenue dans les années à venir.

(1) www.gcactuaries.org

(2) www.actuaries.org

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités		> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

LE TRAITÉ ERM DE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE

Stéphane LOISEL

Administrateur et membre du « CERA Review Panel »

Stéphane KUYPERS

Administrateur membre du Board de CERA Global

Le traité CERA

Depuis 2 ans, Thomas Béhar et Stéphane Kuypers participent au projet international de reconnaissance mutuelle de qualification ERM, délivrée par les principales associations actuarielles (SOA, CAS, Institute of Actuaries, Institute of Actuaries, etc).

Ce projet a abouti à **la signature, en novembre 2009, d'un traité de reconnaissance internationale par quatorze associations, dont l'Institut des Actuaire**. Les associations des principales économies mondiales y sont présentes. Un certain nombre d'autres associations ont émis depuis, la volonté de rejoindre ce traité.

Cette initiative importante pour notre métier d'actuaire permet de répondre au besoin urgent de se doter de spécialistes du risque hautement qualifiés à l'échelle mondiale, en particulier dans les industries de l'assurance et de la finance.

La formation « Actuaire Expert ERM »

La formation « Actuaire Expert ERM » est une formation de cent cinquante heures, réparties sur dix mois (2 jours et demi par mois). Les cours sont assurés principalement par des Directeurs des risques, Chief Risk Officers, Responsables de processus ERM, mais aussi d'autres professionnels ainsi que des universitaires.

L'esprit de la formation est de suivre le core syllabus ERM international fourni par l'AAI, avec le souci de ne pas séparer les aspects quantitatifs et qualitatifs. Le but est plutôt d'essayer de les rapprocher et de voir comment les processus et l'organisation d'une fonction gestion des risques en assurance ou en finance peuvent être adaptés à un contexte dans lequel beaucoup d'éléments sont plus quantitatifs que dans d'autres secteurs d'activité.

Ainsi, pour les concepts les plus théoriques, des séances de cas pratiques sont maintenant organisées pour mieux appréhender certains aspects techniques, mieux cerner leurs limites, et réfléchir à l'organisation que nécessite la production de certains indicateurs de risque et de profit.

De fait, elle correspond à la création d'un titre d'expert mondial en matière de gestion du risque baptisé CERA (*Chartered Enterprise Risk Analyst*).

Ce titre d'expert sera décerné par le biais des associations qualifiées participant au traité et identifiera les actuaire qui satisfont à des exigences de formation rigoureuses en matière de gestion du risque d'entreprise.

Actuellement, des travaux sont menés au niveau international par le « *CERA Review Panel* » pour établir les critères essentiels d'accréditation des formations. L'Institut des Actuaire va soumettre le dossier de demande d'accréditation de la formation « Actuaire Expert ERM » dans les prochains mois, une fois que le « *review panel* » aura déterminé ces critères principaux.

Ce point est essentiel pour la mise en place de processus et de contrôles appropriés.

La première promotion d'actuaire experts ERM, constituée de quinze « étudiants », a terminé ses études fin 2009 et était parrainée par Jean-Luc Besson, alors Chief Risk Officer de SCOR. Michel Piermay, qui a contribué au lancement de cette formation, parraine la promotion 2010 qui compte vingt-cinq étudiants. La formation « Actuaire Expert ERM » est sanctionnée par un examen écrit portant sur l'ensemble des séances, ainsi qu'un rapport sur un cas pratique, défendu devant un jury constitué d'académiques et de Chief Risk Officers. La coordination pédagogique de la formation ERM est assurée par Stéphane Loisel et Christophe Mugnier. Un comité de pilotage dirigé par Régis de Laroullière assure la gouvernance de la formation, formation qui sera prochainement auditée par la Commission Scientifique de l'Institut.

Annexe 1 au règlement intérieur de la Commission de Qualification

Perfectionnement Professionnel Continu

Règle : Chaque membre qualifié doit, pour conserver sa qualification, acquérir chaque année 120 « points PPC » répartis dans au moins deux familles d'activités différentes.

Famille	Quelles sont les activités qui donnent des points ?	Quelle unité de mesure ?	Combien de points ?
> Se former	Suivre une formation	1/2 journée	20
	Assister à un colloque ou congrès du mouvement actuariel (IA, AAI, ASTIN, AFIR, GCAE...)	1/2 journée	15
	Assister à un colloque ou congrès hors mouvement actuariel	1/2 journée	10
> Former Enseigner	Dispenser une formation pour la première fois	1 heure	20
	Intervenir dans un colloque ou congrès du mouvement actuariel (IA, AAI, ASTIN, AFIR, GCAE...)	1 heure	15
	Intervenir dans un colloque ou congrès hors mouvement actuariel	1 heure	10
	Assurer un cours en formation continue ou initiale	1 cours annuel	60
> Publier ses recherches et travaux	Publier un article dans un bulletin actuariel (BFA, ASTIN...) ou lors d'un colloque ou congrès du mouvement actuariel	1 article	60
	Publier un ouvrage édité ou une thèse, en rapport avec les sciences actuarielles	1 ouvrage ou 1 thèse	80
	Publier un article de fond (signé « membre de l'Institut des Actuaire ») dans un journal ou une revue professionnelle	1 article	20
> Encadrer/ Contrôler la recherche et les travaux actuariels	Être jury d'une soutenance de mémoire de l'Institut des Actuaire	1 mémoire	20
	Être jury d'une soutenance de mémoire hors Institut des Actuaire	1 mémoire	10
	Être jury d'une thèse universitaire en rapport avec les sciences actuarielles	1 thèse	40
	Encadrer un mémoire d'actuariat (travail effectif d'encadrement)	1 mémoire	40
	Rédiger une note de relecture dans le cadre du comité de lecture d'un bulletin actuariel (BFA, ASTIN...)	1 note	15
> Contribuer à la vie de l'Institut	Être référent d'un actuaire candidat à la qualification	1 candidature	10
	Animer une conférence de présentation de l'actuariat dans une classe prépa ou une université	1 conférence	5
	Être prénoteur de la commission de qualification	1 notation	2
	Être membre actif assidu d'un conseil d'administration, d'une commission, d'un département ou d'un groupe de travail du mouvement actuariel (IA, AAI, ASTIN, AFIR, GCAE...)	1 commission ou dépt	40

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités		> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

LE PPC

Une nouvelle obligation pour les actuaire depuis le 1^{er} janvier 2010

Jean-Marie NESSI

Président de la Commission de Qualification

Lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2009, la mise en place d'un PPC (Perfectionnement Professionnel Continu) a été votée. **Depuis le 1^{er} janvier 2010, les actuaire qualifiés de notre association doivent engager les actions leur permettant d'enrichir ou de mettre à jour leurs connaissances.** À l'instar de plusieurs associations d'actuaire étrangères (Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Suisse) qui ont déjà mis en place un système de PPC ou qui se mettent en place (Italie, Portugal, Belgique), l'Institut des Actuaire doit, tout en tenant compte des particularités françaises, s'aligner sur ses voisins pour tenir son rang au niveau international et anticiper l'application de l'article 48 de la directive européenne Solvabilité II. Les actuaire qualifiés de l'Institut seront donc reconnus partout en Europe.

Il est prévu que chaque actuaire, chaque année, renseigne son espace personnel sur le site de l'Institut, au sujet des différentes actions qu'il a menées au cours de l'année pour maintenir à jour et élargir ses connaissances. Cette démarche tend à accroître le renom des actuaire en matière de publication et de recherche, à rehausser l'image de l'Institut des Actuaire dans le monde de l'actuariat, en récompensant toutes les démarches accomplies dans les instances internationales et à faire connaître la qualité des travaux de nos membres tant à l'étranger qu'en France.

Le partenariat entre l'Institut des Actuaire et les grandes entreprises d'assurance qui en ont fait la demande, favorise la reconnaissance chez elles du statut des actuaire, qu'ils soient associés ou qualifiés, lorsqu'ils sont membres de l'Institut. Cette promotion et cette garantie par l'Institut de la qualité de ses membres permettent de créer un collectif professionnel qui assurera la promotion de l'actuariat français tant chez nous qu'à l'étranger et facilitera pour les entreprises la mobilité de ses actuaire qualifiés vers les filiales de leur groupe.

Nous avons dans les six premiers mois de 2010 présenté et collaboré avec de nombreux grands groupes français d'assurance, de réassurance ou de conseil en matière de validation des formations internes et de reconnaissance du statut d'actuaire.

Nous sommes entrés dans une période transitoire de trois ans qui se divise en une première année où nous recueillons les avis émis par nos membres dans le cadre d'une consultation contributive et positive sur les modalités d'application du programme PPC. Compte tenu des remontées nombreuses, diverses et

pertinentes, nous serons en mesure de fixer définitivement nos règles de fonctionnement PPC à la fin de l'année 2010.

Offrant ainsi un environnement stabilisé à nos membres, reconnus internationalement, qui intégrera les nouvelles responsabilités dévolues aux actuaire dans le cadre de la réglementation Solvabilité II, **le PPC permettra à l'Institut des Actuaire d'entériner la démarche de maintien des connaissances professionnelles.** Il s'agit d'une étape incontournable que beaucoup de professions réglementées ont suivi. En tant qu'association professionnelle, l'Institut des Actuaire emprunte également cette voie en s'engageant sur le niveau général de connaissances et de compétences de ses membres. D'ailleurs, un certain nombre de textes de la directive Solvabilité II mentionnent que la fonction actuarielle doit être occupée par un expert compétent. Il est bien évident qu'un actuaire qualifié de l'Institut bénéficiera d'une présomption forte de compétences pour exercer de telles fonctions puisque le titre d'actuaire, et ceci est une particularité française, n'y est pas encore protégé. L'article 44 traite de la fonction de CRO, fonction hautement actuarielle sans préciser que celle-ci doive être exercée par un actuaire. Il est donc essentiel que le titre d'actuaire en France soit reconnu par les employeurs, et soutenu par l'Institut comme le plus adapté pour occuper un tel poste. Le PPC s'inscrit donc dans cette nécessaire promotion du statut d'actuaire.

Les critères d'évaluation retenus sont équivalents à trois jours de formation par an, soit 120 points : un chiffre qui se retrouve chez les associations étrangères ayant déjà mis en place un tel programme. Les actions sont réparties en 5 familles : se former, former, publier, encadrer, participer à la vie de l'Institut et il est demandé à chaque actuaire d'acquérir des points dans au moins deux familles différentes. Cette exigence vise à favoriser la prise de « hauteur » nécessaire à l'observation et à la réflexion sur l'exercice de sa propre fonction de manière à pouvoir ainsi inscrire celle-ci dans une vision globale et stratégique de l'entreprise.

Malgré le nombre réduit de nos membres et l'augmentation de la demande en actuaire nous veillons à maintenir les compétences au niveau d'exigence requis par les autorités, le législateur et les entreprises, plutôt que de sacrifier la qualité à la quantité. Nos exigences de PPC s'inscrivent dans cette perspective et assurent la pérennité de notre métier.

FORMATION MANAGEMENT ET COMMUNICATION POUR ACTUAIRES

Emmanuel TASSIN

Vice-Président de l'Institut des Actuaire, Membre Comité de pilotage de la formation « Management et Communication pour actuaire »

L'année 2010 a vu le programme de formation proposé par l'Institut des Actuaire s'enrichir d'une nouvelle formation intitulée « Management et communication pour les actuaire », formation qui avait été demandée par les actuaire lors de l'enquête réalisée en 2008.

Suivant l'exemple de la formation ERM qui prépare les actuaire à la fonction de gestion des risques décrite à l'article 44 de la directive Solvabilité II, cette nouvelle formation apporte aux actuaire les techniques de management et de communication nécessaires pour exercer la fonction actuarielle prévue à l'article 48 de la Directive.

Selon cet article, les personnes en charge de cette fonction devront notamment :

- encadrer les équipes en charge de calculer les provisions techniques,
- communiquer avec les organes de Direction de l'assureur pour rendre compte de l'adéquation des provisions mais également de la politique globale de souscription.

Ces différentes responsabilités nécessitent des compétences techniques mais également des compétences de communication pour **présenter et défendre des positions techniques rigoureuses et indépendantes**.

La formation est dispensée en 10 sessions de 2 journées et demi et couvre les points suivants :

- faire comprendre et partager les enjeux dont les actuaire sont porteurs,
- savoir alerter et être entendu,
- piloter et faire évoluer une équipe technique avec efficacité,
- conduire un projet,
- exercer un pouvoir d'influence de plus en plus fort,
- identifier et gérer un conflit d'intérêt,
- se référer à des standards,
- émettre une opinion indépendante,
- quel comportement adopter avec la Direction générale et/ou les administrateurs du Comité d'audit (...).

Cette formation, ouverte à tous les actuaire, est destinée plus particulièrement aux actuaire actifs en actuariat et en gestion des risques mais également à tous les actuaire exerçant ou souhaitant exercer une responsabilité de management.

La formation a été lancée en mars 2010 après avoir été construite par le groupe de travail animé par Jean-Louis Viargues.



9^e CONGRÈS ANNUEL DES ACTUAIRES

Quel est le rôle des institutionnels (banques, assurances, mutuelles) dans la prise en charge des risques aujourd'hui (crise, Solvabilité II, Bâle III, ERM) ?

8h00 > 8h30	ACCUEIL <i>Thomas Béhar (Président de l'Institut des Actuares)</i>
8h30 > 9h30	AG et élections
9h30 > 10h00	Discours d'introduction de <i>Claude Bébéar – Groupe AXA (Président d'honneur)</i> Les actuares et le risque aujourd'hui
10h00 > 11h00	Ateliers <ul style="list-style-type: none">■ Atelier 1 Liens entre les choix d'allocation d'actifs et la mesure du capital réglementaire dans Solvency II – <i>Christophe Geissler – Altia</i>■ Atelier 2 Going beyond the models to making decisions <i>Hans Wagner – AXA et Ferdia Byrne – Towers Watson</i>■ Atelier 3 Après Solvabilité II, les nouvelles problématiques posées par la norme IFRS assurance phase 2 – <i>Pierre Théron – Galea & associés</i>■ Atelier 4 Rentabilité d'un produit d'assurance de personnes : de la vision économique aux visions réglementaires – <i>Agnès Bruhat et Romain Bridet – Partner Re</i>
11h00 > 11h30	Pause
11h30 > 12h30	Plénière <i>Sous Solvabilité II, quels risques pour quel risk management ?</i> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Jean-Luc Besson – SCOR (Conseiller du Président)</i>■ <i>René Cado – Groupama (Directeur Audit Général et Actuariat Groupe)</i>■ <i>Renaud Dumora – BNP Paribas Assurances (Directeur Finance et Risques)</i>■ <i>Christophe Mugnier – Modérateur (Administrateur de l'Institut des Actuares)</i>
12h30 > 14h00	Déjeuner
14h00 > 14h30	Discours de <i>Jean-Philippe Thierry – ACP (Vice-Président) – Actuariat et gestion des risques sous Solvabilité II, une nouvelle gouvernance à construire : les attentes de l'Autorité de Contrôle Prudentiel</i>
14h30 > 15h30	Ateliers <ul style="list-style-type: none">■ Atelier 1 Comment enrichir les indicateurs quantitatifs d'appréciation de création de valeur des sociétés d'assurances par des analyses qualitatives ? – <i>Cyrille Chartier Kastler – Facts and figures</i>■ Atelier 2 Comment mettre en place et conduire un processus ERM ? <i>Pierre Miehé – Actuaris</i>■ Atelier 3 Mesure des risques de marché – <i>Emmanuel Tassin – Fixage</i>■ Atelier 4 ORSA, dans le cadre de la directive Solvabilité II – <i>Alexandre Guchet – Mazars et Martial Lasfargues – CNP</i>■ Atelier 5 Qualité des données – Contraintes et opportunités du nouveau cadre réglementaire – <i>Laurent Cœnca et Yves Nicodème – Logica</i>
15h30 > 16h00	Pause
16h00 > 17h15	Plénière <i>Où vont les capacités des intermédiaires financiers (banques, assurances, mutuelles) à assumer et gérer les risques économiques, sociaux et financiers dans le nouvel environnement économique et réglementaire ?</i> <ul style="list-style-type: none">■ <i>Denis Kessler – Groupe SCOR (Président Directeur Général)</i>■ <i>Jean-Hervé Lorenzi – Président du Cercle des économistes et Directeur du Master 218 Assurances et gestion des risques de Dauphine</i>■ <i>Robert Leblanc – AON (Chief Executive Officer de AON Risk Services France)</i>■ <i>Régis de Larouillère – Modérateur (Directeur de l'Institut des Actuares)</i>
17h15 > 17h45	Conclusion par <i>Thomas Béhar (Président de l'Institut des Actuares)</i>
17h45 > 18h15	Cocktail du 120 ^e anniversaire
18h15	Résultat des élections



LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009 DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

En 2009-2010, l'Institut des Actuaire a créé l'IRM (Institut du Risk Management), multiplié les groupes de travail (Variable annuities, Modèles internes, VaR), les formations et les partenariats (SéPIA, conférences scientifiques, journées d'études). Il a d'autre part organisé la réunion de toutes les Commissions du Groupe consultatif, les 24 et 25 septembre à Lille (France).



> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009		> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

L'année 2009-2010 a été particulièrement dense. Elle a été principalement marquée par les actions que nous avons conduites pour participer aux évolutions de l'environnement réglementaire de notre profession et permettre à nos membres de s'y adapter en en tirant le meilleur parti.

Les principaux champs d'activité ont été :

- les travaux relatifs à la préparation de Solvabilité II pour la profession actuarielle travaillant en assurance ;
- la poursuite des initiatives des actuaire en risk management ;
- l'alignement en 2010 sur les meilleurs standards internationaux en matière de formation continue en mettant en place le PPC (Perfectionnement Professionnel Continu) dès le 1^{er} janvier 2010.

1 Les activités institutionnelles de l'Institut en 2009-2010 : Solvabilité II, ERM, Groupe consultatif et AAI

1.1 L'avis institutionnel de l'Institut des Actuaire

1.1.1 Solvabilité II

La préparation du futur cadre prudentiel des assurances, Solvabilité II, a fortement marqué les travaux de l'Institut. Trois groupes de travail ont été chargés de préparer les réponses de l'Institut aux différentes demandes d'avis formulées par les instances européennes ou françaises :

- le groupe de travail transversal animé par Viviane Leflaive, Stéphane Kuypers et Thomas Béhar ;
- le groupe de travail sur les modèles internes animé par François Bonnin et Vincent Dupriez ;
- le groupe de travail sur le rôle des actuaire animé par Emmanuel Tassin et Thomas Béhar, précurseur de la future Commission sur les standards professionnels.

Grâce à la mise en place de ces groupes de travail, l'Institut a été en mesure de répondre à la plus grande partie des *Consultation papers* émis par le CEIOPS afin de préparer les mesures d'exécution de Solvabilité II. Les *Consultation papers*, publiés en 3 vagues, ont rythmé l'exercice 2009 et ont occasionné un travail important d'analyse et de compréhension de Solvabilité II (à titre d'illustration, la 2^e vague publiée par le CEIOPS comprenait 1 143 pages et la 3^e vague, 660 pages). L'ensemble des réponses de l'Institut est disponible sur le site du CEIOPS (www.ceiops.org).

Les travaux de l'Institut ont consisté à déterminer les propositions à défendre vis-à-vis du CEIOPS et du Groupe consultatif actuariel européen sur les points techniques et sur le rôle de l'actuaire, en veillant à la cohérence du dispositif par rapport à la Directive, à sa pertinence et à son caractère opérationnel. Les réponses ont été adressées directement au nom de l'Institut et via le Groupe consultatif actuariel européen.

Une conférence a été organisée conjointement avec l'ACAM, la FFSA et le CTIP, en présence de la FNMF, le 2 septembre 2009, pour partager les positions de ces différentes instances. Le support de la présentation de la conférence est disponible sur le site de l'Institut des Actuaire.

Bruce Maxwell (chairman du Groupe consultatif) et Thomas Béhar (président) sont intervenus le 3 décembre 2009 à l'occasion d'un séminaire organisé par la FFSA autour de Solvabilité II. Ils ont présenté les actions entreprises par les associations européennes et françaises afin que la profession actuarielle soit prête pour la mise en œuvre de Solvabilité II et que le cadre réglementaire soit davantage adapté et opérationnel.

Thomas Béhar (président) et Régis de Larouillère (directeur) participent à un déjeuner bimestriel informel réunissant des directeurs techniques Vie qui a notamment comme thème Solvabilité II. Une réunion régulière des directeurs Non Vie est en préparation.

Le travail d'analyse et de prise de position s'est poursuivi depuis fin 2009, avec la préparation du QIS 5 et la participation aux réunions bimensuelles de préparation de la position des autorités françaises sur les textes réglementaires Solvabilité II de niveau 2. L'Institut poursuit ses contributions, tant auprès du Trésor et de l'ACP que du Groupe consultatif, et coopère avec les Fédérations professionnelles de l'Industrie.

L'Institut a également été amené à prendre position sur la soumission des fonds de pension à un régime prudentiel de nature Solvabilité II.

L'évolution de la gouvernance des entreprises, en raison de la création de fonctions d'entreprise nécessitant la production d'un rapport écrit de son titulaire vers les administrateurs, nécessite une préparation concertée entre les autorités de tutelle, l'Industrie et les actuaire.

Dans ce cadre, Thomas Béhar et Régis de Laroullière ont successivement rencontré le Gema, le CTIP, la FNMF, la FFSA et l'ACP. Jean-Philippe Thierry (vice-président de l'ACP) a été rencontré le 11 mai et Bernard Spitz (président de la FFSA) le 3 juin 2010.

Un groupe de travail technique s'est par ailleurs réuni régulièrement sur le thème de l'ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*) afin d'explorer et présenter les futurs travaux à mener sur ce sujet. Ce groupe de travail est animé par Alexandre Guchet (administrateur) et Martial Lasfargues.

1.1.2 Autorité de Contrôle Prudentiel

L'Institut s'est exprimé par écrit le 26 octobre 2009, dans le cadre de la consultation préalable sur le projet d'ordonnance relatif à la création de la nouvelle Autorité de Contrôle Prudentiel, et à la fusion de la Commission bancaire et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles. L'Institut a insisté pour que des compétences actuarielles soient présentes, tant au sein du Collège que des équipes de la nouvelle Autorité.

L'Institut se réjouit que le nouveau collège comporte plusieurs actuaires parmi ses membres : Jean-Philippe Thierry, vice-président (membre d'honneur), Philippe Mathouillet (actuaire qualifié) et Jean-Marie Levaux (actuaire qualifié).

1.1.3 Variable annuities

Un groupe de travail mené par Fabrice Sauvignon (vice-président) a travaillé en 2009-2010 sur les *Variable annuities*. Les conclusions du groupe de travail ont été présentées le 18 mai 2010, au cours d'un SéPIA, et seront prochainement présentées à l'ensemble des actuaires.

1.1.4 Collectivités locales

Emmanuel Tassin (vice-président) et Régis de Laroullière (directeur) ont rencontré le ministère de l'Intérieur qui a souhaité mettre en place une procédure d'agrément pour les contrats individuels de frais de santé couvrant les personnels des collectivités locales. Des actuaires pourraient ainsi être agréés pour effectuer les appels d'offre dans ce domaine.

1.2 ■ Faits marquants à l'international

1.2.1 La signature du traité CERA

Avec treize autres associations membres de l'AAI de douze pays, l'Institut des Actuaires a signé le 13 novembre 2009 à Hyderabad en Inde, le traité multilatéral officialisant la création du titre d'expert mondial en matière de gestion du risque CERA (*Chartered Enterprise Risk Analyst*) dans le cadre des réunions de l'Association Actuarielle Internationale (AAI).

Le titre d'expert, qui sera décerné par le biais des associations qualifiées participant au traité, intégrera et adoptera le nom du titre d'expert internationalement reconnu de « CERA », actuellement attribué par la Society of Actuaries (SOA) aux États-Unis. Il identifiera les actuaires qui satisfont à des exigences de formation rigoureuse en matière de gestion du risque d'entreprise (ERM) et qui sont régis par un code d'éthique strict.

L'Institut prépare actuellement sa demande d'habilitation pour décerner le titre CERA pour les formations « Actuaires Expert ERM » passées et à venir.

Les 14 associations signataires sont : Institute of Actuaries of Australia (Australia), Institut Canadien des Actuaires (Canada), Deutsche Aktuarvereinigung e.V. (Germany), Institut des Actuaires (France), Israel Association of Actuaries (Israel), Institute of Actuaries of Japan (Japan), Colegio Nacional de Actuarios A.C. (Mexico), Het Actuariel Genootschap (Netherlands), Actuarial Society of South Africa (South Africa), Svenska Aktuarieföreningen (Sweden), Faculty of Actuaries (United Kingdom), Institute of Actuaries (United Kingdom), Casualty Actuarial Society (USA) et Society of Actuaries (USA).

Dans la continuité de la signature du traité CERA, l'Institut a adhéré à ERM Institute International (ERM II), association à but non lucratif. ERM II, organisation dont l'objet est consacré à l'éducation et à la recherche en ERM, a été fondée par des universités et des associations professionnelles, notamment actuarielles. Stéphane Loisel (administrateur) est membre du Conseil d'ERM II au titre de l'ISFA et Jean Berthon au titre du CEA.

1.2.2 Participation aux instances de l'AAI et du Groupe consultatif

L'Institut a souhaité renforcer sa participation aux instances actuarielles internationales afin de contribuer activement à la transformation de la profession actuarielle et de faire prendre en compte les positions françaises dans ces instances.

Comme l'année dernière, cette présence est assurée par 17 représentants de l'Institut auprès de l'Association Actuarielle Internationale AAI (qui comporte 15 comités et 14 sous-comités) ou du Groupe consultatif actuariel européen (qui comporte 6 comités et 6 sous-comités). Leur participation est coordonnée par le Département International de l'Institut, qui se réunit chaque mois, et a présenté son premier rapport d'activité au Conseil.



Jean Berthon et Thomas Béhar (Institut des Actuaire) passent le relais du Congrès Paris ICA 2006 à Desmond Smith (futur président de l'AAI), organisateur du Congrès Le Cap ICA 2010 en présence d'Helen Zille, premier ministre de la province du Cap Occidental et chef de l'Opposition en Afrique du Sud.

La reconnaissance de la réussite de cette politique a pris la forme de deux nominations :

- Thomas Béhar, président de l'Institut des Actuaire, a été élu membre du nouveau Comité exécutif de l'AAI, le 14 mars 2010 au Cap (Afrique du Sud). Le Comité exécutif est l'instance de direction de l'AAI et sa composition vient d'être réduite à 12 membres afin d'en accroître l'efficacité.
- Jean Berthon, membre agrégé de l'Institut des Actuaire et président de la Faider, a été nommé trésorier du Groupe consultatif, à l'occasion de l'Assemblée générale de cet organisme le 24 septembre 2009 à Lille. Il rejoint ainsi l'instance de direction du Groupe consultatif et participe à ses missions exécutives.

L'Institut a participé aux réunions du Groupe consultatif et a même accueilli l'Assemblée générale du Groupe à Lille, les 24 et 25 septembre 2009.

INSTANCE	DATE	LIEU
Comités des Retraites et des Investissements et du risque financier du Groupe consultatif	30 avril 2010	Varsovie, Pologne
Comités professionnalisme, assurance et formation du Groupe consultatif	15 et 16 avril 2010	Madrid, Espagne
Réunion de tous les Comités du Groupe consultatif	24 et 25 septembre 2009	Lille, France

Thomas Béhar a participé à un groupe de travail sur les normes professionnelles européennes (une réunion tous les 15 jours). Ces normes sont de deux natures : technique et non technique (éthique, déontologie, gouvernance et communication) et doivent venir s'insérer dans le dispositif prudentiel Solvabilité II. L'Institut a diffusé un communiqué de presse, le 6 octobre 2009, sur la proposition du Groupe consultatif au CEIOPS, visant à l'établissement de normes professionnelles européennes relatives à l'exercice de la fonction actuarielle dans le cadre de Solvabilité II.

INSTANCE	DATE	LIEU
Congrès international de l'AAI	7 au 12 mars 2010	Le Cap, Afrique du Sud
Réunion du Conseil et des comités de l'AAI	3 au 6 mars 2010	Le Cap, Afrique du Sud
Réunion du Conseil et des comités de l'AAI	11 au 14 novembre 2009	Hyderabad, Inde

L'Institut participe désormais à la « Table ronde des émetteurs de normes actuarielles », qui comprend différents organismes en charge de produire des standards professionnels pour les actuaire.

En 2010, au Congrès du Cap de l'AAI, Christian Walter, membre agrégé de l'Institut, et Olivier Le Courtois, enseignant au CEA, ont reçu le prix du « Best paper » pour un article sur le thème du calcul des VaR dans la perspective de Solvabilité II. Cet article est disponible sur le site du Congrès : <http://www.ica2010.com>.

Résumé de l'article :

"The Basle Capital Accord issued from the Basle Committee on Banking supervision has imposed a multiplier between 3 and 4 on the bank's internal 10-day Value-at-Risk calculated for market risk exposure. This ad hoc factor has not been fully explained and is poorly justified by arguing that the standard classical models of stock price dynamics do not adequately capture actual market risks. In this paper, we tackle this issue by adopting a probabilistic framework based on Lévy processes with both finite and infinite activity, but with finite variation. We accommodate bank regulator concerns with several types of Lévy processes which allow to exhibit a factor 3 between Brownian-VaR and Lévy-VaR, and we show that the Lévy-VaR is more consistent with the reality of market risk. On the technical side our paper provides a new general Fourier formula that allows to compute VaR quickly and efficiently as soon as the characteristic function of the process under study is known, so for a wide class of stochastic processes. Our study can be of interest for the computation of Solvency Capital Requirements in the context of the preparation of Solvency 2."



Olivier Le Courtois reçoit les félicitations du président de l'AAI, Paul Thornton.

1.2.3 Renforcement des liens avec les instituts actuariels étrangers

La proximité installée avec nos collègues allemands de la Deutsche Aktuarvereinigung (DAV), l'association allemande des actuaires, s'est poursuivie. Une réunion bilatérale annuelle entre Bureaux des associations a eu lieu le 22 septembre 2009 à la Chapelle en Serval (France).

Le 25 janvier 2010, une rencontre trilatérale a été organisée avec la DAV et la profession actuarielle britannique (UK Actuarial Profession, réunion de l'Institute of Actuaries et de la Faculty of Actuaries).

Cette coordination s'est poursuivie avec une réunion à 6 (DAV, Institut des Actuaires Espagnols, Institute, Faculty, Institut néerlandais, France) tenue au Cap afin de partager les objectifs stratégiques du Groupe consultatif.

L'Association Royale des Actuaires Belges (ARAB) – désormais Institut des Actuaires en Belgique – a été reçue à Paris par le Bureau, en octobre 2009.

Jean-Claude Debussche, président de l'Institut des actuaires en Belgique, a prononcé un discours d'introduction à la Nuit des actuaires le 27 mars 2010.

Une coordination étroite est effectuée à l'occasion de chaque réunion de l'AAI avec nos collègues italiens, espagnols, portugais et marocains.

Un traité de reconnaissance mutuelle devrait d'ailleurs être prochainement signé avec le Maroc.

Enfin, le Conseil a pris la décision de rejoindre l'initiative allemande d'un journal scientifique et professionnel européen, l'*European Actuarial Journal*, publié par la firme Springer et coédité par différentes associations actuarielles européennes continentales. Ce journal serait publié en anglais et aurait pour conséquence de réduire le nombre de publications du *Bulletin Français d'Actuariat* à un numéro par an au lieu de deux.

2 Augmentation et diversification de l'offre de formation et mise en œuvre du PPC (Perfectionnement Professionnel Continu)

2.1 Les formations organisées par l'IRM

2.1.1 Les formations longues organisées par l'IRM

L'Institut des Actuaires et le CEA ont créé en 2009 l'Institut du Risk Management (IRM), pour prendre en charge les nouvelles formations longues organisées sous l'égide de l'Institut des Actuaires. La formation « Actuaire Expert ERM » a été la première à être lancée en 2009, et « Management et Communication pour Actuaires », la deuxième lancée en 2010. L'IRM a débuté de façon opérationnelle en 2010.

La 2^e promotion « Actuaire Expert ERM » en 2010

24 actuaires se sont inscrits en 2010 à la formation « Actuaire Expert ERM ». La cérémonie de remise des prix des 15 diplômés de l'année 2009 a eu lieu le 14 janvier 2010 à l'Interallié.



La Promotion ERM 2009

Lancement de la « Formation Management et Communication pour Actuaires »

Cette formation dispensée par l'IRM, permet de développer chez les actuaires les compétences nécessaires au management, au pilotage de projets transversaux et d'acquiescer les méthodes et outils indispensables en matière de communication.

La première promotion, avec 6 inscrits, a pu démarrer dès 2010.

2.1.2 Les formations courtes organisées par l'IRM

Cycle de formation SéPIA

Les formations courtes spécialisées SéPIA ont été sensiblement développées et prises en charge par l'IRM à compter de début 2010.

10 SéPIA ont été organisés en 2009-2010 contre 3 en 2008-2009.

> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009		> Formation des actuaire	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P32	> Tableau des actuaire	P63

DATE	THÈME	INTERVENANT
15 juin 2010	Structurer, contrôler et exploiter les données nécessaires aux calculs Solvabilité II	<p>Frédéric HEINRICH (ACP) Les contraintes réglementaires relatives aux données</p> <p>Marie-Christine BRASSIER (Altia) Segmentation des données : exemples concrets et enjeu de cohérence des analyses et des outils</p> <p>Hervé MORAND (Sinalys) Mise en place d'un entrepôt de données : extractions, contrôle et reconstruction des données</p> <p>Rachid AIT-MANSOUR (Advising Partners) La traçabilité des données</p>
18 mai 2010	Variable annuities : quel marché ?	<p>Stéphane LOISEL (ISFA) Introduction scientifique</p> <p>Arnaud BURGER (Winter & Associés) Panorama du marché des <i>Variable annuities</i> en France et à l'étranger</p> <p>Fabrice SAUVIGNON (AG2R-La Mondiale) Retour d'expérience sur les produits de type <i>Variable annuities</i></p> <p>Martin JIMENEZ (Milliman) Problématiques d'évaluation de contrats de type GMWB</p> <p>Thierry FAVRE BONVIN (Nexgen) Gestion des risques liés aux <i>Variable annuities</i></p>
15 et 16 avril 2010	Mise en œuvre d'un modèle actif/passif en assurance-vie : quelles techniques ?	<p>Déflateurs et méthodes de discrétisation</p> <p>Le cadre de mise en œuvre d'un modèle actif / passif en assurance-vie</p> <p>Marc JUILLARD (Winter) Le panorama des techniques disponibles</p> <p>Oberlain NTEUKAM (Winter) Application de la discrétisation de l'actif au calcul d'un <i>best estimate</i> en assurance vie</p> <p>Hugues DASTARAC et Paul SAUVEPLANE (ENSAE) Les déflateurs : théorie et mise en œuvre</p> <p>Anisa CAJA (Euler Hermes / ISFA) Estimation et calibrage des primes de risque : principe et mise en œuvre</p> <p>Approches "Simulations dans les Simulations" et "Replicating portfolios"</p> <p>Vladislav GRIGOROV (Swiss Life) Replicating portfolio – Utilisation sur un portefeuille d'épargne</p> <p>Laurent DEVINEAU (Milliman) L'approche Simulations dans les Simulations</p> <p>Stéphane LOISEL (ISFA) Techniques d'optimisation de l'approche Simulations dans les Simulations</p> <p>Quentin GUIBERT (Winter) Modèles semi-analytiques en assurance de personnes – exemple d'un régime de retraite</p>
15 mars 2010	Tarification en assurance dommage : les nouvelles techniques	<p>Jean-Pierre VERLE Introduction générale, approches statiques et dynamiques</p> <p>M. GRUN-REHOMME Utilisation des modèles à inflation de zéro et écrêtement des gros sinistres</p> <p>Arthur CHARPENTIER (Rennes 1) Modéliser les coûts de sinistres et prise en compte des non-linéarités (GAM)</p> <p>Arthur CHARPENTIER (Rennes 1) Modéliser les coûts de sinistres et prise en compte des franchises</p>

DATE	THÈME	INTERVENANT
29 mars 2010	Mise à jour ou découverte des copules ainsi que des principaux éléments à connaître quant à la mise en œuvre dans un modèle interne ou un modèle interne partiel	Stéphane LOISEL (ISFA) Introduction aux copules, modèles les plus utilisés, et avancées récentes pour modéliser $n > 2$ risques. Exemples d'applications concrètes en assurance. Hervé PINAUD (Groupama) Cas pratique et retour d'expérience de l'utilisation des copules en assurance non-vie Xavier MILHAUD (AXA) Cas pratique et retour d'expérience de l'utilisation des copules en assurance vie Esterina MASIELLO (ISFA) Estimation des copules à partir de données empiriques : théorie et pratique
16 février 2010	La norme IFRS assurance	Charles VINCENSINI (Mazars) Contexte et mise en perspective Pierre-Emmanuel THEROND (Galea) Nouvelles normes : quelle émergence du résultat ? Dominique GUITTON (Groupama) La mise en place de la norme IFRS dans un groupe d'assurance Marc JUILLARD (Winter) Réconciliation bilantielle IFRS / Solvabilité 2
12 janvier 2010	Calcul de la valeur actuelle : approches "fair value" et environnement très instable	Christian WALTER (H&W Conseil)
14 décembre 2009	Prendre en compte l'incertitude dans les modèles de provisionnement des sinistres à payer	Emmanuel PIERRON (AXA GIE) Incertain dans les modèles de provision, une approche réglementaire Arthur CHARPENTIER (Rennes 1) Approche statistique des boni-mali Jérémy PAYEN (SIA Conseil) Affiner les modèles économétriques en provisionnement Arnaud LACOUME (Towers Perrin) Incertain à un an dans les modèles de provisionnement
17 novembre 2009	Best estimate en Vie et en Santé : back to basics	Stéphane LOISEL (ISFA) Introduction à la problématique Marie-Pierre GONON (Actuaris) Genèse de Solvabilité II et principes de calcul du <i>best estimate</i> en assurance vie et en santé Frédéric PLANCHET (Winter, ISFA) Sur quelques problématiques liées au <i>best estimate</i> en assurance-vie et en assurance-santé Mise en place pratique du <i>best estimate</i> en assurance-vie et en santé : retour d'expérience
1 octobre 2009	La mise en place de couvertures en assurance : théorie et application	Frédéric PLANCHET (Winter, ISFA) Introduction à la problématique Ragnar NORBERG (LSE) Hedging of financial and demographic risk in life and pension insurance Oberlain NTEUKAM (Winter) Un panorama des techniques de couverture statiques et dynamiques Steve-Nicolas PIERRE (SGAM) Les outils de suivi du risque : un exemple sur des garanties en cas d'incapacité de travail

> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009		> Formation des actuaire	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P32	> Tableau des actuaire	P63

2.2 ■ La formation du CEA

À la demande de l'Institut des Actuaire, le CEA s'est mis en situation d'augmenter la taille de ses promotions de 60 à 80 %. Les préformations visant à permettre à de bons candidats – n'ayant pas toutes les bases techniques – de se mettre à niveau, ont été renforcées avec la création d'un cycle « Mathématiques et probabilités de base pour l'actuariat ».

2.3 ■ Augmentation des conférences scientifiques et lancement des conférences BFA

2.3.1 Les conférences scientifiques et techniques

Ces conférences accompagnent l'actualité ou le lancement de nouvelles activités.

DATE	THÈME	ANIMATEUR
18 juin 2010	L'actuaire, vecteur du changement	André RENAUDIN, DG AG2R-La Mondiale
20 mai 2010	Savoir communiquer pour exercer pleinement son rôle d'actuaire aujourd'hui et demain	Gilles BENEPLANC, PDG Mercer France
27 janvier 2010	Conférence signature Arnaud CLÉMENT-GRANDCOURT (Éd. Hermès Science Publishing 2009) Gestion des risques financiers et papillons noirs Christian WALTER et Michel DE PRACONTAL (Éd. Seuil 2009) Le virus B. Crise financière et mathématiques Frédéric PLANCHET, Pierre THÉRON et Aymric KAMEGA (Éd. Economica Collection Assurance Audit Actuariat 2009) Scénarios économiques en assurance – Modélisation et simulation	
27 novembre 2009	Actuaire : actuariat, management des risques, management des hommes	Jean-Laurent GRANIER, DG Région Méditerranée et Amérique latine du Groupe AXA, Jean-Louis VIARGUES, consultant en RH
2 septembre 2009	Conférence Solvabilité II « Échanges techniques autour de la 2 ^e série de documents en consultation au CEIOPS » avec l'ACP	

2.3.2 Conférences sur les meilleurs mémoires

On est passé de 5 conférences en 2009 à 9 en 2010.

DATE	THÈME	ANIMATEUR
11 juin 2010	Modélisation de la valeur contrat (PNPV) pour le pilotage du portefeuille automobile particulier	Jean-Christophe VANNEAUX
	Market consistent embedded value	Ina HAMADOUCHE
28 mai 2010	Fonds à volatilité cappée	Frédéric SABBHA
	Étude de la rentabilité en assurance des emprunteurs – Analyse de l'impact des nouvelles règles Solvency 2 et IFRS	Cédric AKAKPO MAXWELL
6 mai 2010	Coûts des risques financiers et de souscription vie dans le cadre MCEV Prévoyance et Assurance des emprunteurs	Jean-Paul FELIX
	Modélisation du risque de souscription d'une société de cautionnement – Contribution à l'élaboration d'un modèle interne	Olivier GIVAUDAN

DATE	THÈME	ANIMATEUR
2 avril 2010	Capital économique analyse et reporting pour Fortis Assurances	Ivan PERINCIC
	Modélisation du capital économique : Le risque de souscription Non-Vie	Yu PEI
26 mars 2010	Suivi et optimisation d'un contrat dépendance collectif à adhésion facultative	Cédric ATCHAMA
	Prise en compte des options et garanties financières dans la tarification : du stochastique au déterministe ?	Noémie AUBRON
19 mars 2010	Les familles des victimes décédées des accidents de la circulation entre tribunaux et assurance : la valeur de la vie humaine	Caroline MASSON
	Calcul des provisions techniques en <i>best estimate</i> d'un régime de retraite professionnel supplémentaire à cotisations définies	Alexandre STOJANOVIC

2.3.3 Conférences sur les articles « BFA »

Un nouveau type de conférence-débat a été lancé début 2010. Cette conférence s'appuie sur la présentation d'un article déjà publié dans le BFA et sur les remarques que les lecteurs de cet article peuvent faire, dans le cadre d'un débat contradictoire.

DATE	THÈME	ANIMATEUR
15 avril 2010	L'horizon temporel dans Solvabilité 2 (BFA N° 19)	Anthony DERIEN

2.3.4 Conférences ISUP et l'AAE ISUP

DATE	THÈME	ANIMATEUR
25 mars 2010	Modélisation du risque de longévité dans le cadre d'une opération de titrisation	Fatoumata NDOYE
21 septembre 2009	Solvabilité II – les derniers Consultation papers : zoom sur les aspects données"	Frédéric HEINRICH

2.4 ■ Le Congrès annuel 2009

Le Département des Événements Actuariels, sous la responsabilité de Christophe Eberlé (administrateur), a organisé le Congrès annuel en 2009. Le thème était « Solvabilité II ». Avec 230 participants, 2 plénières et 6 ateliers, ce Congrès a connu un franc succès.

1^{re} plénière sur Solvabilité II / État des lieux et calendrier de la réforme animée par Thomas Béhar avec Jean-François Lequoy (FFSA), Antoine Mantel (ACP), Perrine Kaltwasser (CEIOPS), Seamus Creedon (Groupe consultatif)

2^e plénière: les actuaires et Solvabilité II, du pilier I au pilier II animé par Angela Enriquez avec Pierre de Villeneuve (CARDIF) et Antoine Lissowski (CNP)

Ateliers : « Étude de quelques problèmes d'estimation statistique en finance » par Mathieu Rosenbaum, Prix SCOR; « ERM au sein de Solvabilité II » par Régis de Larouillère et Romain Durand (Actuaris); « Normes IFRS versus Solvabilité II » par Maxime Simcœn & Alexandre Guchet (Mazars Actuaris); « Opportunités et limites des modèles internes » par Gildas Robert & Adrien Lafaille (Optimind); « Modèle interne ou modèle standard, comment intégrer la réassurance ? » par Emmanuel Bécache (Partner Re); « Impact de la réforme sur l'offre produit : exemple en Epargne Retraite » par Fabrice Sauvignon (La Mondiale-AG2R).

En 2010, le Département des Événements Actuariels aujourd'hui sous la responsabilité de Fabrice Sauvignon (vice-président) a préparé le Congrès 2010 « spécial 120 ans ».

> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009		> Formation des actuaire	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P32	> Tableau des actuaire	P63

2.5 ■ Journées d'étude de printemps et d'automne

2.5.1 Journées IARD

Les premières Journées d'étude IARD ont eu lieu les 25 et 26 mars 2010 à Beaune, et ont réuni 60 participants. Le sujet en était : « la construction d'un modèle interne : outils et moyens ».

25 mars – Les bases théoriques et les moyens :

- Rappel des principes de la directive Solvabilité II
- État des lieux des CP à la fin mars 2010, vers QIS 5 (Jean-Charles Gueganou – Ernst & Young)
- La définition des modèles internes dans la Directive, aspects réglementaires (Régis Weisslinger – ACP)
- Les étapes de la construction d'un modèle interne (Emmanuel Tassin – Fixage)
- Techniques d'analyse des dépendances :
 - Les statistiques bayésiennes (Emmanuel Mazer – PROBAYES)
 - Les copules (Gilles Depommier – ALTIA)
- Exemple de construction d'un modèle interne dans une compagnie d'assurance IARD (Fanny Pouget – Groupama)

26 mars – Présentations de modèles internes par des éditeurs de logiciels

2.5.2 Journées Assurances de personnes

Les Journées d'étude Assurances de personnes du SACEI et de l'Institut des Actuaire ont eu lieu les 17 et 18 septembre 2009 à Deauville.

17 septembre – Assurances de personnes, retour aux fondamentaux :

- L'analyse de la mortalité par cause de décès – Stéphane Loisel (synthèse des travaux de l'ISFA)

2.7 ■ Manifestations partenaires en 2009-2010

En 2010, l'Institut a renouvelé son partenariat dans plusieurs manifestations.

DATE	ORGANISATEUR	SUJET	INTERVENANTS
20 mai 2010	L'Argus de l'assurance	Quelle liberté accorder à la définition des modèles internes ?	François BONNIN
3 décembre 2009	FFSA	Solvabilité II : le rôle des actuaire	Thomas BÉHAR
22 et 23 octobre 2009	Les Journées d'économie et d'économétrie de l'assurance organisées par Arthur Charpentier à la Faculté des Sciences Économiques de l'Université de Rennes 1	Les thèmes sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - provisionnement et risk management - assurance vie et risque de longévité - aléa moral, antisélection et économie de l'assurance - grands risques et titrisation 	

- Présentation du plan Alzheimer – Sandrine Lemery (Mission pilotage du plan Alzheimer)
- L'arrêt de travail : le risque est-il cyclique et sensible à l'environnement économique ? – Céline Blattner (Actuaris)
- L'arrêt de travail : segmentation tarifaire – Frédéric Planchet (Winter & associés)
- L'avenir de la certification des tables après Solvabilité II – Gilles Maret (Partner Re) Christophe Mugnier (AXA), Emmanuel Tassin (Fixage) et Thierry Poincelin (Institut des Actuaire)
- Les emprunteurs – Georges Louis Concalvez (Sogecap)
- La télésouscription – Elsa Renouf (Transamerica Re)
- L'impact des catastrophes vie sur la mortalité : l'effet de moisson – Étienne Izraelewicz (El Square)

18 septembre – La place des actuaire dans l'ERM après l'adoption de la directive Solvabilité II :

- La place de l'actuaire dans la fonction ERM – Benoit Courmont (BNP Paribas)
- Présentation générale de l'Institut du Risk Management – Régis de Larouillère
- Risque opérationnel – Hélène Dufour (Metrametris)
- Modélisation de la crise et crise de la modélisation – Patrice Palsky (Fractales)
- Mesures du risque financier – Michel Piermay (Fixage)
- Capital économique en assurance vie : utilisation « du replicating portfolio » – Anne Larpin et Stéphane Camon (Swisslife)

2.6 ■ Université d'été

Une université d'été a été préparée en 2010 avec l'aide de l'ISFA. Elle aura pour thème « Solvabilité II », à Lyon du 21 au 23 juillet 2010.

2.8 ■ Salons professionnels

L'Institut des Actuaire a participé à des salons professionnels en y tenant un stand : le forum GI (Salon des investisseurs institutionnels) les 17 et 18 mars 2010, et Decid'Assur les 24 et 25 mars 2009 et 2010.

Dans le cadre du Forum GI, le 18 mars 2010, Emmanuel Tassin a été le modérateur de l'atelier « Quelle place pour les fonds actions et quelle flexibilité possible, dans un environnement économique instable à court terme et des contraintes réglementaires et de gestion toujours plus fortes ? ».

En 2010, dans le cadre de Decid'Assur, Thomas Béhar est intervenu sur Solvabilité II et les normes IFRS aux côtés de Philippe Trainar (SCOR), Yannick Bonnet (GEMA), Christophe Ollivier (FNMF), Michel Dupuydauby (MACSF – ROAM), Jean-Jacques Dussutour (ACP). Fabrice Sauvignon est intervenu dans un forum métiers avec « Impact de Solvabilité II sur l'offre produits : exemple des produits d'épargne ».

2.9 ■ Lancement du PPC (Perfectionnement Professionnel Continu)

L'Institut des Actuaire a souhaité préparer au mieux l'application de l'article 48 de Solvabilité II, « s'aligner » en matière de formation continue sur les pays européens qui nous ont précédés (Suisse, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne) et permettre à ses membres dans le cadre de la LPS (Libre Prestation de Service) de bénéficier de la réciprocité en Europe. Le PPC obligatoire a ainsi été voté par l'Assemblée générale du 29 juin 2009 avec un effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

La Commission de Qualification a, à la fois, modifié son règlement intérieur et élaboré une grille de points relative aux actions de formation. Après de nombreux échanges entre la Commission et le Conseil, ce règlement intérieur a été homologué par le Conseil. Il demeure susceptible d'améliorations sur la base de l'expérience progressivement accumulée.

En 2010, un mailing relatif aux nouvelles obligations en matière de PPC a été adressé à l'ensemble des membres, et des conférences de présentation ont été organisées au sein de l'Institut et auprès de grandes entreprises. Le N° 12 de l'*Echo des actuaire* a été spécialement dédié au PPC.

Le PPC a été régulièrement à l'ordre du jour du Conseil en 2009 et en 2010. Jean-Marie Nessi, président de la Commission de Qualification est régulièrement intervenu au sein

du Conseil pour faire le point sur le PPC et les questions/réponses des actuaire. Le Conseil est également allé à la rencontre des actuaire sur ce sujet lors de deux conférences. Des réunions ont aussi été organisées avec les actuaire au sein des entreprises en présence des DRH. Enfin, une conférence spécifique pour les DRH des entreprises employeurs d'actuaire a eu lieu le 6 mai 2010.

2.10 ■ Audit des filières de formation

Un audit des filières de formation a été mené à son terme en 2009 afin de vérifier la conformité de leur enseignement au core syllabus de l'AAI et a fait l'objet d'une présentation en Conseil. Toutes les filières ont reçu une notification écrite de la conformité de leurs programmes au core syllabus. Il a été acté que le fait d'être diplômé d'une filière de formation ne constituait pas un droit d'entrée à l'Institut, qui a ses propres critères. Cet audit a été l'occasion d'échanges sur les meilleures pratiques, s'inscrivant dans une véritable « démarche » de progrès.

La Commission Scientifique a organisé deux séminaires réunissant les directeurs des filières, initiative qui sera pérennisée sur un rythme annuel.

Le président de l'Institut, Thomas Béhar, est intervenu en introduction de ces deux journées afin de confirmer le soutien de l'Institut aux filières de formation. Il les a aussi encouragées à poursuivre l'augmentation du nombre d'étudiants par promotion et leur a demandé de préparer une évolution des cours afin de prendre en compte l'ERM et Solvabilité II dans leur programme.

3 Le Conseil d'administration en 2009-2010

Depuis le 1^{er} juillet 2009, le nouveau Conseil s'est réuni une fois par mois à Paris en moyenne. Pour la première fois, un Conseil s'est tenu de manière décentralisée à Lyon le 20 novembre 2009. Jean Claude Augros, directeur de l'ISFA est intervenu lors de ce Conseil. L'Institut a marqué son soutien à l'organisation des 80 ans de l'ISFA et au projet de création d'une « Maison de l'assurance et de l'actuariat » par l'ISFA et l'Institut des assurances de Lyon.

Un nouveau Bureau a été élu suite à l'Assemblée générale du 27 juin 2009. Thomas Béhar a été réélu président. Emmanuel Tassin et Fabrice Sauvignon ont été élus vice-présidents, Jean-Philippe Casanova trésorier, François Bonnin secrétaire général, Christophe Mugnier secrétaire général adjoint.

Le programme du séminaire du Conseil en mai 2010 a été le suivant : présentation de l'activité de l'Institut et du

> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009		> Formation des actuaire	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P32	> Tableau des actuaire	P63

Conseil (standards européens, directive, EAJ) aux « têtes de liste » pour les prochaines élections par Thomas Béhar; comment communiquer sur l'Institut par Emmanuel Tassin; comment mieux « intégrer les actuaire financiers, le positionnement sur la retraite par Thierry Poincelin; le site internet par Catherine Pigeon.

Taux moyen d'administrateurs présents : 60 %
Représentativité moyenne aux votes par le biais des pouvoirs : 90 %

Au sein du Conseil, le principe de fonctionnement a toujours été le dialogue, la recherche de consensus et, très rarement, le vote en l'absence de consensus. La plus grande partie des décisions courantes a été adoptée de façon collégiale. Aucune décision n'a nécessité le recours à la prépondérance du vote du président du Conseil.

Tous les procès-verbaux des Conseils, ainsi que les ordres du jour se trouvent sur le site de l'Institut des Actuaire à la rubrique « Conseil d'administration ». Il en est de même de tous les documents importants de la vie de l'Institut : statuts, règlement intérieur, code de déontologie, comptes. Des communiqués réguliers *ACTUs* sont adressés à tous les membres pour leur permettre de suivre les événements de l'Institut. 141 *ACTUs* ont été envoyés depuis janvier 2009. 4 *Echos des actuaire* sont parus entre janvier 2009 et juin 2010.

Une grande partie des travaux du Conseil est exposée dans les pages qui précèdent. Les actions du Conseil non évoquées concernent les points suivants :

- préparation des élections 2010 et renouvellement des commissions scientifiques, de qualification, du Comité d'audit et du jury;
- réunion des instances disciplinaires et information du Conseil sur un cas particulier;
- approbation du principe d'une enquête sur les rémunérations et prise de connaissance des résultats de cette enquête;
- examen et approbation des comptes 2010;
- projet de demander à l'AG la nomination d'un Commissaire aux comptes pour certification des comptes 2010 de l'Institut et de sa filiale IRM;
- suivi des paiements de cotisation, des relances et des radiations;
- présentation des rapports des présidents des Commissions scientifique, d'agrément, de qualification et du Comité d'audit;
- patronage du Prix SCOR par l'Institut des Actuaire;
- soutien de la Nuit des Actuaire organisée par l'association Kactu'z (discours de Thomas Béhar lors du cocktail).

L'action du Conseil et de l'Institut est à présent reprise dans la presse. On mentionnera notamment :

- l'article de la Tribune de l'Assurance de février 2010 sur la formation ERM de l'Institut,
- l'article de l'Argus de l'Assurance du 19 juin 2009 sur la tarification dommages et l'inflation,
- les communiqués du CEIOPS et de l'Institut, sur les standards professionnels du 6 octobre 2009,
- l'article de l'Agefi « Les *matheux* de la finance tentés par l'assurance », du 16 juillet 2009,
- et l'article du 29 juin 2009 des Echos, sur la place des actuaire dans la nouvelle gouvernance à venir sous Solvabilité II.

4 Renforcement de l'équipe de permanents

L'importance des enjeux de la période actuelle, la croissance des effectifs et des activités de notre profession, ont conduit à renforcer notre équipe de permanents.

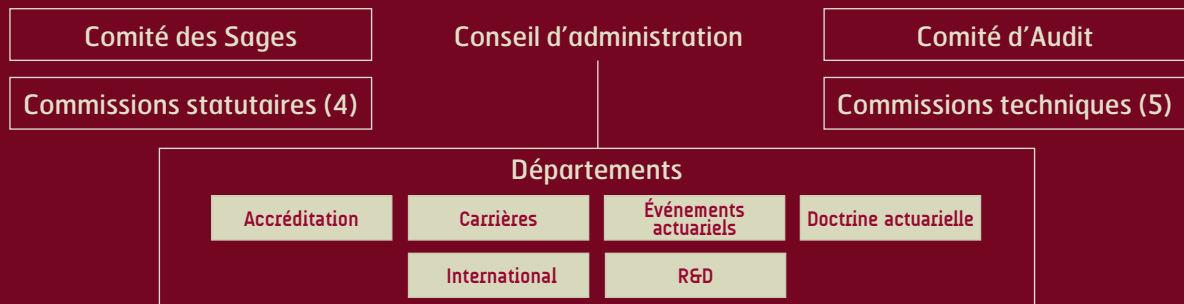
Régis de Larouillère a accepté d'en prendre en charge l'animation depuis septembre 2009. Claire Audiffret, Eliane Rouland et Sandrine Boubli bénéficient à présent du renfort de Brigitte Picquenard, qui a pris en charge les nouvelles formations, et de Priscillia Chhum qui assiste l'équipe dans les tâches administratives et comptables. Si leur appui a été essentiel dans la réussite de nos réalisations de l'exercice écoulé, elles partagent avec l'ensemble des élus et des bénévoles du mouvement – qui se sont engagés, sans ménager leur efforts – notre reconnaissance à tous pour le chemin parcouru.





ORGANISATION DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

ORGANIGRAMME



> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009	P20	> Formation des actuaire	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaire		> Tableau des actuaire	P63

Administration, Direction et Contrôle

■ Conseil d'administration

Depuis le 9 juillet 2009

Président	Thomas BÉHAR
Vice-président	Emmanuel TASSIN
Vice-président	Fabrice SAUVIGNON
Trésorier	Jean CASANOVA
Secrétaire général	François BONNIN
Secrétaire général adjoint	Christophe MUGNIER
Administrateurs <i>(jusqu'au 7 avril 2009)</i>	Ariane ADAM-GUILLAUME

Stéphanie BÉGUÉ
Charles DESCURE
Benoit COURMONT

(à compter du 12 janvier 2010)

Christophe EBERLE
Guillaume EROUKHMANOFF
Stéphane KUYPERS
Alexandre GUCHET
Vincent HEBERT
Frédéric HEINRICH
François LEPRINCE
Stéphane LOISEL
Catherine PIGEON

(à compter du 12 mai 2009)

Solenn QUEAU
Sophie TERRIER

(jusqu'au 12 janvier 2010)

Martine VAREILLES

■ Comité des Sages

Jean ARVIS
Jean-Luc BESSON
Daniel BLANCHARD
Hans BUEHLMANN
Daniel DEGUEN
Marie-Thérèse LANCE
Véronique LAMBLÉ
Jean PICOT
Bernard POTTIER

■ Comité d'Audit

Hervé DOUARD
Viviane LEFLAIVE
Sylvain MERLUS
Raphaël RIMELIN

■ Jury

Président: Arnaud CLÉMENT-GRANDCOURT

Pierre ARNAL	Christophe IZART
Gregory BOUTIER	Pierre LACOSTE
Paul BRAILLARD	Hervé LE BORGNE
Emmanuel BUCHARD	Anne LEGOFF
Arnaud BURGER	Xavier LE MINOR
Olivier CABRIGNAC	Anne MARION
Arthur CHARPENTIER	Pierre MATHOULIN
Jacques CHEVALIER	Antoine MATTEI
Nordine CHOUKAR	Stéphane MENART
Arnaud COHEN	Sylvain MERLUS
Sylvain CORIAT	Sophie MICHON
Gérard CROSET	Jean-Marie NESSI
Vincent DAMAS	Pierre-Alain PATARD
Jean-Pierre DIAZ	Nathalie PAILLOT-MULHEIM
Brigitte DUBUS-THIRKELL	Olivier PEQUEUX
Brigitte ECARY	Florent PERNOUD
Paul ESMEIN	Patrick PERRET
Estelle EYBALIN-CARNET	Pierre PETAUTON
Jean-Michel EYRAUD	Marc PHAM TRONG
David FITOUCHI	Florence PICARD
Christian FETTIG	Frédéric PLANCHET
Nicolas FRIEDERICH	Vincent RUOL
Michel FROMENTEAU	Olivier SORBA
Guillaume GORGE	Pierre THEROND
Fabrice HAMON	Yann QUERE
Christian HESS	Antoine Zhiquiang ZHOU
Benoît HUGONIN	

Départements

Les Départements dont l'activité à été moindre en 2009-2010 qu'en 2008-2009 ne sont pas présentés ci-dessous.

Département Accréditation

Directeur : **Thomas BÉHAR**

Dans le cadre du Département Accréditation, l'Institut des Actuaire :

- décerne les titres de membre associé et de membre qualifié de l'Institut des Actuaire ;
- agréé les actuaire pour la certification des tables de mortalité et des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité ;
- tient et diffuse le tableau d'honneur de l'Institut ;

→ tient et diffuse le tableau des actuaire, membres de l'Institut des Actuaire.

Pour mener à bien ses missions, le Département Accréditation s'appuie sur le secrétariat de l'Institut, la Commission de Qualification et la Commission d'Agrément.

Département Doctrine actuarielle

Directeur : **Thierry POINCELIN**

Dans le cadre du Département Doctrine actuarielle, l'Institut des Actuaire :

- coordonne les travaux des Commissions et groupes de travail techniques ;
- répond aux demandes du Groupe consultatif actuariel européen et à l'Association Actuarielle Internationale ;
- constitue des groupes de travail en fonction de l'actualité actuarielle ;
- recueille, harmonise les avis et recommandations dans le domaine technique.

Pour mener à bien ses missions, le Département Doctrine actuarielle s'appuie sur les travaux des Commissions techniques. Un comité de pilotage, composé de tous les animateurs des commissions et groupes de travail se réunit à intervalles réguliers afin de faire le point sur les différents travaux.

Département International

Directeur : **Benoit COURMONT**

→ Ce département, qui compte 22 membres, a pour mission d'organiser et de renforcer la représentation des actuaire français à l'étranger, de coopérer avec leurs autorités et organismes professionnels, et de participer aux échanges internationaux au sein de l'AAI, Association Actuarielle Internationale et du Groupe consultatif actuariel européen. Pour ce faire, le Département International s'appuie, conformément à la Charte du représentant mise en œuvre en 2008, sur des représentants et correspondants permanents ainsi que sur des chargés de missions. Le renforcement constant de la présence de l'Institut des Actuaire à l'international a été marqué début 2010 par l'entrée de Thomas Béhar au Comité exécutif de

l'Association Actuarielle Internationale (AAI). Le 13 novembre 2009, l'Institut a également signé à Hyderabad (Inde) un traité international lançant un nouveau titre d'expert mondial en matière de gestion du risque.

→ En 2009 et 2010, le Département International a pour la première fois réalisé un rapport d'activité qui a été transmis au Conseil, et procédé au remplacement de 5 membres et au recrutement de 3 nouveaux membres. Le Département International a particulièrement travaillé sur Solvabilité II et sur le rôle des actuaire. Suite à une décision du Conseil d'administration en date du 30 mars 2010, les actuaire associés seront membres de l'AAI.

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire		> Tableau des actuaire	P 63

Départements (suite)

■ Département R&D

Directeur : **Charles DESCURE**

Dans le cadre du Département Recherche et Développement, l'Institut des Actuaire :

- encourage et accompagne les travaux de recherche en vue des congrès et colloques ;
- publie le *Bulletin Français d'Actuariat* ;
- met en place une bibliothèque scientifique et professionnelle ;

- contribue à l'élaboration des modules de formation de la Fondation du Risque dont certains bénéficient du label Institut des Actuaire.
- Les formations d'actuaire, les laboratoires de recherche et les colloques scientifiques constituent autant de moyens sur lesquels s'appuie le Département Recherche et Développement pour mener à bien ses missions.

■ Département Carrières

Directeur : **Cyril LÉGER**

Le Département Carrières a pour mission de fournir aux membres de l'Institut des Actuaire et aux acteurs du marché (Directions générales, DRH, recruteurs) toute information pertinente contribuant à faciliter la relation de ses membres avec ces mêmes acteurs et à améliorer la reconnaissance du titre d'actuaire, membre de l'Institut des Actuaire. Le Département Carrières propose des services, fournit de l'information et réalise des travaux d'études pour le compte de l'Institut des Actuaire. Ses missions sont :

- faciliter la mise en relation avec les recruteurs en mettant à disposition des offres d'emploi sur le site de l'Institut des Actuaire ;
- publier périodiquement des enquêtes salariales. L'analyse des réponses des enquêtes menées en 2005 et

2007 est disponible sur le site de l'Institut des Actuaire : www.institutdesactuaire.com dans la section *Institut des Actuaire > Documents et publications > Conférences et séminaires > Conférences scientifiques > Département et Commissions > Département Carrières*.

En 2010, le Département Carrières a entrepris de réactualiser l'enquête sur les rémunérations 2009.

- mettre à disposition des membres de l'Institut des Actuaire des outils d'information et d'analyse permettant d'apprécier leur positionnement dans le cadre de leur carrière ;
- mettre en place une communication adaptée aux acteurs du marché.

■ Département Événements actuariels

Directeur : **Fabrice SAUVIGNON**

Ce département est chargé de l'organisation des manifestations et des événements actuariels de l'Institut des Actuaire.

En 2009/2010, les principaux événements organisés ont été les suivants :

- le Congrès annuel, consacré à Solvabilité II, avec en 2009 l'augmentation des partenaires sponsors de l'événement et un programme de conférences comportant 6 ateliers et 2 plénières ;

La préparation du Congrès annuel 2010 offre un programme constitué de 2 plénières et 9 ateliers,

- les journées d'étude, en collaboration avec le SACEI, à Deauville les 16 et 17 septembre 2009 et, pour la première fois, les journées d'études IARD à Beaune les 25 et 26 mars 2010 ;
- un dîner-débat, avec en 2009 Thierry Francq, secrétaire général de l'AMF ;
- des conférences scientifiques : une à deux par mois avec la présentation des meilleurs mémoires par les nouveaux membres, la présentation d'articles scientifiques parus dans le BFA ;
- des conférences actuarielles, sur le QIS4/QIS5 avec l'ACAM, ou encore l'enquête sur les rémunérations des actuaire.

Commissions statutaires

Commission Scientifique

Président : Régis de LAROULLIÈRE

Depuis le 21 juin 2008

Jean BERTHON ■ Arnaud CLÉMENT-GRANDCOURT ■ Michel FROMENTEAU ■ Sylviane GASTALDO ■ Jean-Paul LAURENT ■ Olivier SORBA ■ Jérôme VIGNANCOUR

La Commission Scientifique assure les missions scientifiques de l'Institut ainsi que les missions liées au contrôle de la formation initiale et continue des actuaires.

Elle est consultée pour avis conforme sur les demandes d'admission de membres de plein exercice d'une association étrangère d'actuaires, elle-même membre de l'AAI ou du Groupe consultatif, au titre d'actuaire associé par le Conseil d'administration de l'Institut. Elle peut également organiser un examen d'accès direct.

Cette année, outre l'examen des dossiers de demande d'admission individuelle au titre d'actuaire associé, ses travaux ont principalement porté sur :

→ l'examen des candidatures au jury de l'Institut. La Commission a retenu 33 candidatures à renouveler et 9 can-

didatures nouvelles qui seront soumises à la décision de l'Assemblée Générale;

- l'examen des candidatures au titre d'actuaire agrégé. 1 candidature a été retenue pour être présentée au collège compétent au sein de l'Assemblée Générale;
- l'organisation d'un examen d'accès pour les élèves formés dans la filière commune ISUP/École Centrale de Paris (6 élèves admis pour être présentés à la décision du Conseil d'administration);
- le suivi du programme de la nouvelle formation ERM et la validation des nouvelles formations SÉPIA;
- l'organisation et la tenue de deux séminaires de travail avec les représentants des filières de formation;
- la validation d'une note d'instructions sur les stages et mémoires des étudiants en actuariat.

Commission de Qualification

Président : Jean-Marie NESSI

Depuis le 21 juin 2007

Brigitte DUBUS-THIRKELL ■ Brigitte ECARY ■ Anne EMILY ■ Jean-Michel EYRAUD ■ Norbert GAUTRON ■ Bernard MATHIEU ■ Pierre MATHOULIN ■ Sophie MICHON ■ David MISERAY

Conformément aux statuts, la Commission de Qualification nomme à la majorité des deux tiers de ses membres les actuaires qualifiés. Les membres associés de l'Institut des Actuaires qui en font la demande doivent justifier d'une expérience professionnelle suffisante et respecter la procédure décrite dans son règlement intérieur.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ratifie les douze membres qualifiés ou agrégés de la Commission de Qualification. La Commission de Qualification établit son règlement intérieur, lequel fixe les modalités de qualification des membres.

En 2009, ses membres ont travaillé sur la phase II de la réforme de la qualification en rédigeant les principes d'un

PPC (Perfectionnement Professionnel Continu) minimum obligatoire dont le principe a fait l'objet d'un vote en Assemblée générale du 29 juin 2009. L'aménagement du règlement intérieur et l'élaboration d'une grille de points relative à chaque action ont constitué les autres chantiers de l'année 2009. L'année 2010 a consacré le lancement du PPC au travers de l'organisation de deux conférences, d'un mailing aux membres et de la mise en ligne de FAQ. En ce qui concerne l'homologation des actions de formation, des réflexions sont menées en collaboration avec la Commission Scientifique.

Entre juin 2009 et juin 2010, la Commission de Qualification s'est réunie 7 fois et a qualifié 76 actuaires.

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire		> Tableau des actuaire	P 63

Commissions statutaires (suite)

■ Commission de déontologie

Président : **Michel PIERMAY**

Depuis mai 2008

Jean BERTHON ■ Emmanuel DUBREUIL ■ Jean-Michel EYRAUD ■ Dominique LAURÉ ■ Anne-Laure LOUVEL ■ Michel PIERMAY ■ Pierre SIMONET

La Commission de déontologie élabore le Code de déontologie et en assure le suivi ; elle instruit les réclamations mettant en cause un actuaire accusé d'avoir contrevenu à ce

Code. Le Code de déontologie fixe la procédure disciplinaire organisée autour d'un Conseil de discipline et d'une Commission d'appel.

■ Commission d'Agrément des actuaire

Président : **Thierry POINCELIN**

Vice-président : **Édith Jousseume** Secrétaire général : **Gilles Maret**

Section MORTALITÉ-INCAPACITÉ-INVALIDITÉ

Responsable : **Jules Sitbon** Suppléant : **Christian Gommès** Secrétaire : **Gilles Maret**

MANDAT	TITULAIRE	SUPLÉANT
Institut des Actuaire	Jules Sitbon	Philippe Goubeault
	Pedro Gomès	<i>à désigner</i>
	Thierry Poincelin	<i>à désigner</i>
	<i>à désigner</i>	Françoise Grillet-Jacquart
	Sophie Michon	Arnaud Ehrhardt
	Christian Gommès	<i>à désigner</i>
	Gilles Maret	Dominique Turco
FFSA	Elsa Renouf	Bérangère Tixier
	Hervé Bouclier	Patrick Picard
	Agnès Canarelli	Jean-Pierre Diaz
FNMF	Éric Martin	Martine Vareilles
	<i>à désigner</i>	Didier Legrand
CTIP	Pierre Albertini	Philippe Barret
GEMA	Myriam Fraise	Pierre Corrége
Enseignants	Christian Hess	Michel Fromenteau

Section PERP

Responsable: **Édith Jousseume** Suppléante: **Claire Lasvergnas**

MANDAT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
Institut des Actuares	Martine Vareilles	Antoine Imhoff
	Hervé Akoun	à désigner
	Martial Lasfargues	Mai Nguyen
	Élisabeth Terra-Gehringer	Jean-François Boulier
	Édith Jousseume	Yann Ribourg
	Claire Lasvergnas	Jean-Marie Leca
	Pierre Perraux	Frédéric Ducreux
	Marie-Françoise Resve	à désigner
FFSA	Jean-Pierre Diaz	Agnès Canarelli
	Éric Martin	à désigner
	Christophe Mugnier	Jeannie Doukhan
FNMF	à désigner	Didier Legrand
CTIP	Éric Rambaud	Alain Martini
GEMA	Pierre Corrége	Myriam Fraise
Enseignants	Jean Berthon	Michel Fromenteau

En 2006, l'Institut a également obtenu la possibilité de décerner un nouvel agrément concernant les actuares-conseil dans le cadre des institutions de retraite professionnelle. À cette occasion, la notion d'actuaire travaillant en entreprise a été reconnue pour la première fois par l'État. Cet agrément a été défini par le décret 2006-740, publié le 29 juin 2006 au Journal Officiel et portant sur les retraites professionnelles supplémentaires. Ce décret crée également un nouvel agrément pour les actuares-conseil qui auront à certifier le calcul des provisions. Le décret prévoit que, pour les activités de retraite professionnelles, les provisions techniques sont calculées chaque année par un actuaire et certifiées, soit par le ou les commissaires aux comptes de l'entreprise d'assurance (...), soit par un autre actuaire, indépendant de l'entreprise d'assurance et agréé à cet effet par l'une des associations d'actuares (...). L'actuaire, ou le ou les commissaires aux comptes vérifie que les provisions sont, dans le respect des dispositions du présent code applicables à celles-ci, constituées de façon suffisamment prudentes, en tenant compte, le cas échéant, d'une marge adéquate pour les écarts défavorables, et que les méthodes et les bases de calcul des provisions techniques restent en général constantes d'un exercice à l'autre. Le décret et l'arrêté sont disponibles sur le site de l'Institut des Actuares dans *Institut des Actuares>Documents et Publications>Commissions*. La Commission d'Agrément des actuares a rédigé des lignes directrices sur la certification des tables de mortalité instantanées. Ces lignes directrices, après consultation des membres de l'Institut des Actuares, et après décision du Conseil d'administration de l'Institut du 20 juin 2006 sont devenues une recommandation qui est intégrée dans les règles professionnelles de l'Institut. Le document est consultable en ligne sur le site de l'Institut dans *Institut des Actuares>Documents et Publications>Commission d'Agrément*.

La Commission d'Agrément, dont la création remonte à 1994, comporte deux sections: « mortalité-incapacité-invalidité » et « PERP ». Elle a pour mission:

- d'agréer les actuares candidats à l'un des agréments Mortalité-incapacité-invalidité ou PERP, et d'en tenir la liste à jour;
- d'exercer une surveillance de la conduite professionnelle des actuares dans le domaine d'agrément concerné, et d'en rendre compte aux autorités de tutelle et aux institutions mandantes (Institut des Actuares, FFSA, GEMA, CTIP, FNMF);

- de constater éventuellement la caducité de l'agrément des actuares ne satisfaisant plus aux conditions requises pour l'exercice de l'activité pour laquelle ils ont été agréés, et exceptionnellement, d'appliquer les mesures disciplinaires en cas de manquement de l'actuaire agréé aux dispositions de la charte de la section concernée par son agrément.

À ce jour, 10 actuares sont agréés en « mortalité », 10 en « incapacité-invalidité » et 11 pour les études actuarielles des « PERP ».

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire		> Tableau des actuaire	P 63

Commissions statutaires (suite)

■ Conseil de discipline

Depuis octobre 2007

Daniel BLANCHARD ■ Michel LUZI ■ Marc RAYMOND ■ Michel SIMMONET

Lorsqu'un actuaire a contrevenu au Code de déontologie, la Commission de déontologie saisit le Conseil de discipline qui se réunit pour entendre l'actuaire intéressé, formuler un avis motivé et le cas échéant prononcer une sanction. Le Conseil de discipline a eu différents cas à examiner en 2009. Ses conclusions ne sont pas publiques à ce stade.

■ Commission d'appel

Depuis octobre 2007

Hervé DOUARD ■ Sylvain MERLUS ■ Jean-Marie NESSI ■ Thierry POINCELIN

La Commission d'appel peut être saisie par un actuaire ayant fait l'objet d'une sanction de la part du Conseil de discipline.

Commissions techniques

Les commissions dont l'activité a été moindre en 2009-2010 ne sont pas présentées ci-dessous.

■ Département Doctrine actuarielle

Directeur : **Thierry POINCELIN**

Ce département coordonne les travaux des commissions de l'Institut des Actuaire et les groupes de travail. Il propose la création de nouvelles commissions en fonction des sujets d'actualité.

Liste des commissions

COMMISSION	ANIMATEUR
Commission Banque et finances	François BONNIN
Commission Comptable	Charles VINCENSINI
Commission Indices de référence de marché	Jacques CHEVALIER
Commission Retraite	Richard DEVILLE
Commission <i>ad hoc</i> sur la validation des modèles internes	François BONNIN

■ Commission Banque et Finances

Animateur : **François BONNIN**

Assisté de **Sylvie MALÉCOT** et de **Stéphanie BÉGUÉ**

La Commission a provisoirement suspendu son activité en 2009 pour permettre à ses membres de s'impliquer dans les travaux de l'Institut autour de Solvabilité II, notamment les réponses aux *Consultations papers*.

La reprise de l'activité est prévue à l'automne 2010 ou début 2011 en fonction de l'actualité.

■ Commission Comptable

Président: Charles VINCENSINI

Son objectif est de mener des réflexions et des recherches comptables à l'usage des actuaires sur les sujets d'actualité. Ses discussions débouchent sur des analyses et des clarifications exposées dans le compte-rendu de chaque réunion et, le cas échéant, sur la préparation de recommandations.

■ Commission Indices et références de marché

Animateur: Jacques CHEVALIER

La Commission publie :

- chaque mois, une courbe des taux zéro-coupon, destinée notamment aux états réglementaires T3;
- chaque année, les indices destinés aux calculs du test d'exigibilité (état C6bis). Ces publications sont disponibles sur le site de l'Institut des Actuaire dans la section *Institut des Actuaire > Documents et Publications > Publications de l'Institut*.

■ Commission Retraite

Animateur: Richard DEVILLE

Dans le cadre de la problématique de Solvabilité II au regard des IRP, la Commission Retraite a suivi les travaux et répondu aux questions du *Pension committee* du Groupe consultatif actuariel européen. Elle a par ailleurs appliqué les divers QIS sur un régime de retraite de la branche 26 afin d'en analyser l'impact sur un organisme d'assurance qui se limiterait aux opérations de retraite. Elle devrait pour-

suivre ces travaux en 2010 avec le QIS 5, afin de comparer la situation d'un régime fonctionnant dans un cadre assurance avec celle des autres IRP européennes, qui continueront provisoirement de relever de Solvabilité I, même après l'entrée en vigueur de Solvabilité II et aussi longtemps que la Directive sur les IRP n'aura pas été réétudiée.

■ Commission *ad hoc* sur la validation des modèles internes

Animateur: François BONNIN

L'année 2008 avait vu la création d'un chantier sur les problématiques de la validation des modèles internes dans le cadre de la future norme réglementaire Solvabilité II.

Ce chantier était subdivisé en groupes de travail sur les sujets suivants :

- groupe de travail « Calibration test et Statistical test », responsable Gilles Pestre ;
- groupe de travail « Use test », responsable Benoit Courmont assisté de François Bonnin ;
- groupe de travail « Génération de scénarios économiques », responsable François Bonnin assisté de Patrice Palsky ;
- groupe de travail « Auditabilité », responsable Stéphane Kuypers.

Vincent Dupriez est chargé de la coordination de ce chantier, mené par l'Institut des Actuaire, avec le Groupe consultatif actuariel européen.

Dans un souci d'efficacité, ces différents sous-groupes ont fusionné début 2009 en un seul groupe.

En 2009 et 2010, les travaux du groupe ont été les suivants :

- présentation le 16 mars 2009 de l'état des lieux sur les modèles internes rédigé par le CEIOPS. Dans cette conférence, animée par François Bonnin, sont intervenus : Vincent Dupriez, membre du Groupe consultatif actuariel européen et du groupe de travail, Pierre Valade, membre du groupe de travail de l'Institut des Actuaire et Régis Weisslinger, membre du groupe des rédacteurs de l'état des lieux rédigé par le CEIOPS ;
- réponse au *Consultation paper* N° 33 du CEIOPS sur l'approbation des modèles internes ;
- réponse aux *Consultation papers* N° 56 en août 2009, N° 65 paru en décembre 2009 et N° 80 en mars 2010.

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuares	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuares	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuares		> Tableau des actuares	P 63

Groupes de travail

■ Groupe de travail sur les **Variable annuities**

Animateur : **Fabrice SAUVIGNON**

Dans un contexte d'émergence du marché français des *Variable annuities*, l'Institut des Actuares a créé un groupe de travail « Variable annuities ».

Ce groupe s'est donné les objectifs suivants :

→ la préconisation des principes fondamentaux de risk management pour les *Variable annuities* ;

→ la préconisation des méthodes de provisionnement et d'évaluation des besoins de marge de solvabilité (régime actuel et étude de traitement sous le régime Solvency II).

Pas moins de 80 personnes ont participé à ce groupe de travail qui a débouché sur la publication, en juin 2010, d'une liste de préconisations disponibles sur le site de l'Institut des Actuares.

■ Groupe de travail sur le rôle des actuares dans **Solvabilité II**

Animateurs : **Thomas BÉHAR** et **Emmanuel TASSIN**

Les objectifs du groupe sont de :

- déterminer les propositions à défendre auprès du Trésor et de la Commission européenne ;
- déterminer les actions à effectuer en interne à l'Institut pour s'adapter à ce nouveau contexte ;
- déterminer les actions à mener auprès des Fédérations professionnelles permettant de construire le nouvel environnement de gouvernance.

■ Groupe de travail sur les **CP**

Animateurs : **Thomas BÉHAR**, **Viviane LEFLAIVE** et **Stéphane KUYPERS**

L'objectif du groupe est d'émettre un avis institutionnel sur les consultations relatives à Solvabilité II.

■ Conférences des **Directeurs actuariels Vie**

Animateur : **Ferdia BYRNE**

La nécessité pour l'Institut des Actuares de prendre souvent et rapidement des positions sur des sujets et questions relevant de l'actuariat ou du contrôle des risques, en particulier dans le cadre des consultations émanant des groupes de travail Solvabilité II du Groupe consultatif, a conduit à créer une "conférence des directeurs actuariels" en 2008, qui a pour vocation d'émettre un avis consultatif auprès du Conseil. Cette conférence donne également lieu à des échanges informels entre ses membres sur des sujets techniques.

La conférence s'est réunie huit fois dans l'année. Les réunions ont permis aux membres d'échanger sur l'organisation

des fonctions risques, finances et actuariat, et de partager leurs expériences de changement dans ce domaine au cours des dernières années. Nous avons aussi eu l'occasion de discuter de différents sujets d'actualité, notamment la formation continue (PPC), les *Consultation papers* sur Solvabilité II et le projet de spécifications du QIS 5. Par ailleurs, nous avons pu échanger lors de nos réunions avec des représentants de l'ACP, sur le processus d'approbation des modèles internes et avec le président du CRO Forum sur les priorités du CRO Forum pour l'année 2010.

■ Groupe des actuares de **Lyon**

Président : **Anne MARION**

Le groupe des actuares de Lyon regroupe les actuares travaillant en Rhône-Alpes. Un dîner annuel permet de favoriser les échanges et de réactiver les contacts entre les différents actuares. Thomas Béhar et François Bonnin y ont représenté le Conseil.

> Dossier spécial 120 ans	P3	> Les comptes de l'Institut des Actuaires	P43
> Actualités	P14	> Instances internationales	P48
> Rapport d'activité 2009	P20	> Formation des actuaires	P55
> Organisation de l'Institut des Actuaires		> Tableau des actuaires	P63

■ Groupe régional Grand Est Europe

Président: **Nicolas ROSSKOPF**

Secrétaire: **Marie HADERER**

Le groupe régional Grand Est Europe se réunit régulièrement. Des synergies entre l'Institut des Actuaires et les autres organisations internationales (Allemagne, Suisse, Luxembourg...) ont été mises en place. Ainsi, certaines offres d'emploi émanant de ces pays sont régulièrement transférées vers le site Internet de l'Institut des Actuaires.

Des groupes de travail (modèles internes et autres) font d'autre part appel à des actuaires français expatriés à l'étranger. Ceux-ci ayant une vision internationale de notre profession, ils sont souvent force de proposition.

■ Amicale des actuaires du Nord

Responsable: **Éric DELAFOSSE**

L'Amicale des actuaires du Nord se réunit 3 fois par an et rassemble une vingtaine de membres. Lors des réunions, ces derniers échangent sur des sujets d'actualité ou réglementaires. Pour 2009, les sujets ont porté sur les journées d'études organisées par l'Institut des actuaires à Brest et

à Deauville. Les membres participants ont ainsi restitué les exposés et les échanges sur les différents thèmes abordés (assurances de personnes, retour aux fondamentaux, la gestion du risque et les actuaires, etc.).

■ Groupe des actuaires de l'Arc Atlantique (G3A)

Contacts: **Norbert GAUTRON** et **François LEPRINCE**

Le G3A regroupe les actuaires travaillant notamment au Mans, Rennes, Brest, Nantes, Niort et Bordeaux. Il se réunit pour organiser son fonctionnement et aborder des sujets actuariels tels que les normes IFRS en assurance ou Solvabilité II.





LES COMPTES DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES

CHIFFRES CLÉS 2009

Bilan	Résultat	Budget prévisionnel 2010
778 000 €	37 000 €	532 000 €
Dépenses	Cotisations nettes	Nombre de cotisants
465 000 €	377 000 €	2 563 + 10 % par rapport à 2008



Bilan au 31/12/2009

ACTIF (en €)

	NOTES	2009	2008
Immobilisations incorporelles	1	430	430
Immobilisations corporelles	1	1 369	2 942
Titres SCI Chaulag	2	165 736	165 736
Titres IRM	2	27 500	
Comptes courants	3	42 719	32 274
Produits à recevoir	4	26 211	12 600
Autres comptes	9	22 400	2 167
Placements / Trésorerie	6	480 348	427 120
Charges constatées d'avance	5	11 739	3 559
TOTAL ACTIF		778 452	646 827

PASSIF (en €)

	NOTES	2009	2008
Fonds propres		433 604	387 194
Résultat		37 488	46 410
Provisions pour charges	7	28 823	18 829
Comptes courants	3	105 781	64 072
Charges à payer	8	113 955	96 410
Autres dettes	9	58 695	33 863
Produits constatés d'avance		105	50
TOTAL PASSIF		778 452	646 827

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaires	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaires	P 63

Compte de résultat 2009

POSTES DE CHARGES (en €)

	2009	2008
Charges de personnel	235 260	204 284
Loyers et charges locatives	34 555	23 862
Honoraires courants	25 212	35 144
Autres frais de fonctionnement	35 653	39 613
Dotations aux amortissements	5 845	3 729
Charges de fonctionnement	336 525	306 632
Internet	6 505	4 999
Année Actuarielle	40 724	31 452
BFA	21 656	19 922
Recettes BFA	-2 483	-4 011
Les Échos de l'actuariat	16 154	12 581
Relations presse		316
Communication / publications	82 556	65 259
Q/P Résultat SCI Chaulag	3 375	19 982
Charges financières		21
Subvention Kactu'z	5 000	5 000
Pertes sur exercices antérieurs		4 529
Bénéfice sur exercices antérieurs		-5 240
Divers		10
Charges exceptionnelles	5 000	4 299
Total des charges	427 456	396 193
Résultat	37 488	46 410
TOTAL GÉNÉRAL	464 943	442 603

POSTES DE RECETTES (en €)

	2009	2008
Cotisations reçues	448 295	407 751
Cotisations membres affiliés CEA	27 500	26 000
- rétrocession aux amicales	-37 820	-33 015
- cotisations AAI, Groupe consultatif (provision)	-59 994	-53 421
- frais de recouvrement	-728	
Cotisation nettes	377 253	347 315
Agrément PERP	9 000	3 000
Annuaire	33 000	40 500
- frais annuaires (conception routage)		
Recettes institutionnelles	42 000	43 500
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-43 941	-25 397
Recettes Forum	45 000	22 500
Recettes Congrès annuel des actuaires	50 020	22 550
Frais des journées d'études	-20 642	-28 744
Recettes des journées d'études	35 390	27 000
Recettes réunions internationales	-39 574	-18 062
Dîners-débats	-3 367	-6 275
Recettes dîners-débats	2 940	11 363
Summer School		-16 377
Recettes Summer School		34 740
Manifestations actuarielles	25 826	23 298
Divers	228	325
Q/P Résultat SCI Chaulag		
Produits financiers	2 637	10 359
Remboursement SACEI pertes s/journées études		806
Produits exceptionnels		806
Total des produits	464 943	442 603
TOTAL GÉNÉRAL	464 943	442 603

- Accroissement des recettes liées aux cotisations: + 9,8%
- Augmentation corrélative des rétrocessions aux amicales, et des cotisations AAI et au Groupe consultatif de 8,6%
- Solde positif sur les manifestations organisées au cours de l'année de 26 K€ au lieu de 23 K€ :
 - congrès: + 52 K€
 - journées d'études: + 15 K€
 - réunions internationales: (40 k€) dont 9 K€ provisionnés sur litige avec l'hôtel Carlton de Lille.

- Surplus de dépenses de fonctionnement + 30 K€:
 - Accroissement des charges de personnel conformément aux prévisions budgétaires + 31 K€:
 - deux nouveaux salariés partagés avec le CEA: + 37 K€
 - Charges locatives + 10 K€
 - augmentation du loyer partagé avec le CEA: 32 K€ par an
 - Honoraires courants – 10 K€
 - effet en année pleine de la baisse des honoraires d'expertise comptable à la suite du changement de prestataire, début 2008.
 - Autres frais de fonctionnement – 2 K€
 - frais postaux: – 6,5 K€ dont 5 K€ affectés en 2009 à l'AG.

Comparatif budget prévisionnel 2009

POSTES DE CHARGES (en €)

	2009	BUDGET 2009
Charges de personnel	235 260	245 000
Loyers et charges locatives	34 555	34 500
Honoraires courants	25 212	25 000
Autres frais de fonctionnement	35 653	40 000
Dotations aux amortissements	5 845	4 000
Charges de fonctionnement	336 525	348 500
Internet	6 505	10 000
Année Actuarielle	40 724	34 500
BFA	21 656	20 000
Recettes BFA	-2 483	-4 000
Les Échos de l'actuariat	16 154	14 000
Relations presse		
Communication / publications	82 556	74 500
Q/P Résultat SCI Chaulag	3 375	
Charges financières		0
Subvention Kactu'z	5 000	5 000
Pertes sur exercices antérieurs		0
Documentation		3 000
Charges exceptionnelles	5 000	8 000
Total des charges	427 456	431 000
Résultat	37 488	38 300
TOTAL GÉNÉRAL	464 943	469 300

POSTES DE RECETTES (en €)

	2009	BUDGET 2009
Cotisations reçues	448 295	437 000
Cotisations membres affiliés CEA	27 500	27 500
- rétrocession aux amicales	-37 820	-34 000
- cotisations AAI, Groupe consultatif (provision)	-59 994	-54 000
- frais de recouvrement	-728	
Cotisation nettes	377 253	376 500
Agrément PERP	9 000	
Annuaire	33 000	40 500
- frais annuaires (conception routage)		
Recettes institutionnelles	42 000	40 500
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-43 941	-26 000
Recettes Forum	45 000	45 000
Recettes Congrès annuel des actuaires	50 020	27 600
Frais des journées d'études	-20 642	-13 800
Recettes des journées d'études	35 390	19 500
Recettes réunions internationales	-39 574	-27 000
Dîners-débats	-3 367	-12 000
Recettes dîners-débats	2 940	10 000
Manifestations actuarielles	25 826	23 300
Divers	228	
Produits financiers	2 637	12 000
Produits exceptionnels		0
Total des produits	464 943	469 300
TOTAL GÉNÉRAL	464 943	469 300

→ L'objectif budgétaire de résultat, +38 K€, a été respecté :

- des cotisations brutes en augmentation de +11 K€;
- un solde positif des manifestations actuarielles de 26 K€ supérieur aux 23 K€ prévus ;
- des frais de fonctionnement en augmentation de 36 K€ au lieu de 40 K€ ;
- les dépenses liées aux publications sont supérieures au budget de 6 K€.

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

Budget 2010

POSTES DE CHARGES (en €)

	BUDGET 2010	COMPTE 2009
Charges de personnel	324 000	235 260
Loyers et charges locatives	34 500	34 555
Honoraires courants	30 000	25 212
Autres frais de fonctionnement	35 000	35 653
Dotations aux amortissements	4 000	5 845
Charges de fonctionnement	427 500	336 525
Internet	5 000	6 505
Année Actuarielle	32 000	40 724
BFA	20 000	21 656
Recettes BFA	-4 000	-2 483
Les Échos de l'actuariat	15 000	16 154
Communication / publications	68 000	82 556
Cotisation annuelle CERA	5 333	
Q/P Résultat SCI Chaulag		3 375
Subvention Kactu'z	5 000	5 000
Frais adhésion CERA	4 000	
Documentation	1 000	
Charges exceptionnelles	10 000	5 000
Total des charges	510 833	427 456
Résultat	21 107	37 488
TOTAL GÉNÉRAL	531 940	464 943

POSTES DE RECETTES (en €)

	BUDGET 2010	COMPTE 2009
Cotisations reçues	453 440	448 295
Cotisations membres affiliés CEA	27 500	27 500
- rétrocession aux amicales	-36 000	-37 820
- cotisations AAI, Groupe consultatif (provision)	-57 000	-59 994
- frais de recouvrement		-728
Cotisation nettes	387 940	377 253
Agrément PERP	0	9 000
Homologation formations	6 000	
Annuaire	33 000	33 000
- frais annuaire (conception routage)		
Recettes institutionnelles	39 000	42 000
Redevances de formation	17 000	17 000
Redevances nettes de formation	17 000	17 000
Frais de l'AG et du Congrès	-45 000	-43 941
Recettes Forum	45 000	45 000
Recettes congrès annuel des actuaire	50 000	50 020
Frais des journées d'études	-22 000	-20 642
Recettes des journées d'études	52 000	35 390
Recettes réunions internationales	-12 000	-39 574
Dîners-débats	-6 000	-3 367
Recettes dîners-débats	6 000	2 940
Summer School	-18 000	
Recettes Summer School	35 000	
Manifestations actuarielles	85 000	25 826
Divers		228
Q/P Résultat SCI Chaulag		
Produits financiers	3 000	2 637
Total des produits	531 940	464 943
TOTAL GÉNÉRAL	531 940	464 943

- Les recettes augmentent de 15% :
 - les cotisations nettes augmentent de 10000€, soit 3%
 - les recettes des manifestations sont de 60000€.
- L'augmentation des charges s'accroît de 83000€, dont :
 - plus de 10000€ pour le CERA ;
 - une embauche prévue de 50000€.



INSTANCES INTERNATIONALES DES ACTUAIRES

- Le Groupe consultatif actuariel européen, créé en 1978, est l'organisation fédératrice des associations d'actuares européens. Plate-forme de discussion et d'échanges, le Groupe consultatif est le porte-parole des actuares européens auprès du parlement européen.
- Regroupant depuis 1895 les associations actuarielles professionnelles locales et leurs membres individuels, l'AAI (Association Actuarielle Internationale) est l'organisation internationale vouée tout particulièrement à la recherche, à l'éducation et au développement de la profession et des associations actuarielles.



> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaires	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaires	P 63

Groupe consultatif actuariel européen

Le Groupe consultatif actuariel européen a été créé en 1978 afin de permettre aux associations d'actuaire des pays membres de la Communauté européenne de prendre position sur la législation existante et à venir dans les domaines d'activité de la profession actuarielle. 31 associations d'actuaire de 27 pays de la communauté européenne sont représentées dans le Groupe consultatif. Le Groupe consultatif constitue également un forum d'échanges pour l'ensemble des associations d'actuaire européennes.

Les grandes manifestations 2009-2010 sont :

- la réunion de toutes les Commissions du Groupe consultatif à Lille (France) les 24 et 25 septembre 2009
- les Comités professionnalisme, assurance et formation du Groupe consultatif, les 15 et 16 avril 2010 à Madrid (Espagne)
- le Comité Retraites et IFR du Groupe consultatif, le 30 avril 2010, à Varsovie (Pologne)

Objectifs

Les objectifs du Groupe consultatif sont les suivants :

- étudier la législation existante et envisagée de l'Union européenne ayant une incidence sur la profession actuarielle et, le cas échéant, présenter des observations et des communications à l'Institution et aux institutions de l'Union européenne appropriée(s) ;
- donner des conseils aux institutions de l'Union européenne sur des questions portant sur la profession actuarielle, à la demande de celles-ci ;
- représenter des associations membres lors de discussions avec les institutions de l'Union européenne, et plus particulièrement la Communauté européenne ;
- fournir un forum de discussion pour les associations actuarielles de l'Europe entière ;
- défendre des normes de professionnalisme élevées parmi les associations actuarielles d'Europe ;
- promouvoir la formation et le développement professionnel des actuaires en Europe.

Membres

Il y a deux catégories de membres :

- les associations de membres à part entière – situées dans un état membre de l'Union européenne ou dans un autre état européen et satisfaisant les critères de professionnalisme définis à l'article 5 ;
- les associations de membres observateurs – situées dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre état européen, mais qui ne remplissent pas les critères nécessaires pour devenir membre à part entière. Pour être membre à part entière, il faut avoir un code de déontologie qui reflète au minimum les exigences du Code de déontologie du Groupe et se conformer aux normes de formation minimum exposées dans le core syllabus for Actuarial Training in Europe (Plan d'études principal pour la formation actuarielle en Europe). Dans les 18 mois qui suivent leur demande d'adhésion, les associations doivent avoir mis en place une procédure disciplinaire se conformant à des principes définis dans les statuts du Groupe consultatif. Par ailleurs, un processus de promulgation des normes de bonnes pratiques doit être observé par l'association lorsque celle-ci les recommande.

Accord de reconnaissance mutuelle

Un accord de reconnaissance mutuelle, que doivent signer les membres à part entière, prévoit un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur. Le Groupe consultatif peut former des commissions sur des sujets particuliers. Actuellement, les commissions en vigueur sont les Commissions Formation, Professionnalisme, Assurance, Investissements et risques financiers et retraites, ainsi qu'un certain nombre de groupes de travail sur Solvabilité II.

Représentants de l'Institut des Actuaire dans le Groupe consultatif actuariel européen

CONSEIL	
Le président suppléant	Jean BERTHON puis Thomas BÉHAR
COMITÉS	NOMS
Formation	Jean BERTHON
Professionalisme	Thomas BÉHAR
Assurance	Thierry POINCELIN
Investissements et risques financiers	François BONNIN
Retraites	Richard DEVILLE, Georges GEFFROY (suppléant)
GROUPES DE TRAVAIL SOLVABILITE II	
Groupe de travail 1 – Pilier I: Vie	Stéphane KUYPERS
Groupe de travail 2 – Pilier I: Non-Vie	Benoit COURMONT, David CADOUX
Groupe de travail 3 – Pilier II et III	Jean-Marc BOYER
Groupe de travail 4 – Modèles Internes	Vincent DUPRIEZ
Groupe de travail 5 – Conglomérats et activités transsectorielles	
Représentant titulaire	Thomas BÉHAR

Secrétariat (bientôt à Bruxelles)

Groupe consultatif actuariel européen
 Napier House
 4 Worcester Street - Oxford – OX1 2AW
 Royaume-Uni
 Téléphone: +44(0)1865 268218 - Fax: +44(0)1865 268244

Association Actuarielle Internationale (AAI)

Fondée en 1895, l'Association Actuarielle Internationale (AAI) est une association mondiale regroupant des associations actuarielles professionnelles locales et leurs membres individuels. La vocation de l'AAI consiste à promouvoir une profession mondiale composée d'actuaire reconnus comme détenteurs de compétences techniques et de la fiabilité nécessaire pour servir l'intérêt public. En ce moment, l'AAI compte 63 membres titulaires, 22 membres associés et 3 membres institutionnels. Tous les actuaire pleinement qualifiés des associations membres titulaires sont de droit membres individuels de l'AAI par l'adhésion à leur association respective, laquelle doit payer sa cotisation à l'AAI. Tout membre individuel peut aussi adhérer aux sections de l'AAI, couramment ASTIN, AFIR, AIAC, SSAAI, PBSS, ASF et VIE en versant la cotisation demandée.

Objectifs

Les objectifs de l'AAI sont les suivants :

- promouvoir le rôle et améliorer la notoriété de la profession ;
- se donner des normes élevées de professionnalisme afin de servir au mieux l'intérêt public ;
- faire progresser la connaissance de la science actuarielle ;
- encourager le perfectionnement personnel des actuaire ;
- favoriser l'estime et le respect mutuel entre actuaire ;
- fournir une tribune de discussion aux associations actuarielles et aux actuaire ;
- représenter la profession auprès des organismes internationaux.

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

Représentants de l'Institut des Actuaire à l'AAI

COMITÉS	GROUPES DE TRAVAIL	NOMS
Agrément	Formation	Jean BERTHON
Conseil et assistance		Thierry POINCELIN
	Sous-comité sur la Chine	Jean BERTHON
	Sous-comité sur le fonds de l'AAI	Jean BERTHON
	Sous-comité sur l'Amérique latine	François BONNIN
	Sous-comité à l'Afrique	Thierry POINCELIN
Risques financiers	Groupe de travail sur l'économie financière	François CHAUVET
Comptabilité		Charles VINCENSINI
– Normes actuarielles		Thomas BÉHAR
Réglementation		Thierry POINCELIN puis Benoit COURMONT
– Réassurance	Groupe de travail sur la réassurance	François GRINDA
– Marge du risque		Michaël DONIO
– Solvabilité	Groupe de travail sur la solvabilité	Régis de LAROUILLÈRE
Éducation		Jean BERTHON
Services aux membres		Jean BERTHON
Pensions et avantages sociaux		Safia LEKEHAL Julia RONA (suppléante)
Professionnalisme		Thomas BÉHAR
Sécurité sociale		Thierry POINCELIN
Relations supranationales		
Représentant titulaire		Le président de l'Institut – règle appliquée
Représentant suppléant		Jean BERTHON puis Thomas BÉHAR
CERA		Stéphane KUYPERS
Table ronde des « normalisateurs »		Thomas BÉHAR
SECTIONS		PRÉSIDENTS
AFIR		Jean BERTHON
AWF		Édouard LEVAY
IACA		Emmanuel TASSIN
ASTIN		Hervé ODJO

Une vocation mondiale

L'AAI est l'organisation internationale particulière vouée à la recherche, à l'éducation et au développement de la profession et des associations actuarielles. L'AAI édicte le core syllabus et veille à son application par les associations membres. Le core syllabus est l'ensemble des connaissances requises pour pouvoir exercer la profession d'actuaire. Pour promouvoir la recherche actuarielle et le

perfectionnement dans certains domaines de pratique, l'AAI a fondé des sections spécialisées auxquelles peuvent adhérer différentes catégories de membres. L'AAI comprend sept sections : **AFIR** (Risques financiers), **ASTIN** (Assurance non-vie), **AWF** (Actuaire sans frontières), **IAHS** (Santé), **IAALS** (Assurance-vie), **IACA** (Actuaire-conseils) et **PBSS** (Pensions, avantages sociaux et sécurité sociale).

La **Section AFIR**. Son nom reprend les initiales de Actuarial Approach for Financial Risks. Son objectif est de favoriser la recherche actuarielle dans le domaine des risques financiers et sa fonction principale est d'organiser annuellement un colloque.

La **Section ASTIN** a été créée pour promouvoir la recherche dans tous les aspects actuariels de l'assurance générale (incendie, accidents, et risques divers) et de l'assurance; son nom reprend les initiales de Actuarial Studies In Non-life insurance. Depuis peu, son champ d'application a été élargi aux assurances maladies.

La **Section AIAC (Association Internationale des Actuaires-conseils)** a été créée afin de favoriser des échanges internationaux d'opinions entre des actuaires-conseils.

La **Section Santé de l'Association Actuarielle Internationale (SSAAI)** a été créée pour fournir une perspective internationale sur la pratique actuarielle en matière de santé, l'assurance maladie publique et privée, et les sujets de politique sur la santé.

La **Section sur les pensions, avantages sociaux, et la sécurité sociale (PBSS)** a été créée pour servir les actuaires dans le domaine de la protection sociale et au sujet des pensions et autres avantages.

La **Section Actuaires sans frontières (AWF)** a également été fondée pour lier des situations en besoin de compétences actuarielles avec des ressources financières et des bénévoles en actuariat qui peuvent satisfaire ces besoins.

La **Section sur l'assurance-vie (IAALS)** a été créée pour servir les actuaires dans le domaine de l'assurance-vie. ASTIN, AFIR, SSAAI et AIAC organisent régulièrement des colloques auxquels sont présentées des communications sur des travaux théoriques ou pratiques. La revue de l'AAI, le Bulletin ASTIN, est publiée deux fois par an. Cette revue de renommée mondiale sert de référence scientifique pour la profession actuarielle. Le Bulletin ASTIN traite non seulement des assurances Non-Vie, mais aussi de tous les aspects de la pratique actuarielle et de la modélisation stochastique.

Le Conseil de l'AAI

Il est constitué du président qui occupe sa fonction pendant un an, des dirigeants et d'un délégué par association membre titulaire, et d'un délégué par section. Les comités

et le Conseil se rencontrent habituellement deux fois l'an, chaque fois dans un pays différent. Les dirigeants pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 étaient :

- Paul Noel Thornton, Président
- Cecil D. Bykerk, Président désigné
- Katsumi Hikasa, Président sortant
- Yves Guérard, Secrétaire général

Le Conseil élit un Comité exécutif chargé de coordonner les activités et les opérations, de proposer les stratégies, les budgets et les cotisations des membres, de même que le lieu des réunions du Conseil. Le président préside le Comité exécutif dont les membres sont les dirigeants et les présidents de Comités et Sections.

Les divers comités de l'AAI sont :

Afrique (sous-comité du Comité de consultation et d'aide): fournir des conseils et de l'aide à l'appui du développement, de l'organisation et de la promotion de la profession actuarielle et de l'actuariat en Afrique.

Agrément: examiner les demandes d'adhésion, revoir les critères d'adhésion, et faire au Conseil les recommandations qui s'imposent, y compris relativement à des situations spécifiques où les membres ne se conforment pas aux conditions de l'adhésion (Christopher Lewis, Australie).

Amérique latine (sous-comité du Comité de consultation et d'aide): identifier les besoins des pays de l'Amérique latine auxquels l'AAI serait en mesure de répondre, au niveau individuel, national ou régional (José Luis Lobera).

Asie (sous-comité du Comité de consultation et d'aide): fournir des conseils et de l'aide à l'appui du développement, de l'organisation et de la promotion de la profession actuarielle et de l'actuariat en Asie.

Consultation et aide: fournir des conseils et de l'aide à la demande des associations membres, des associations qui désirent devenir membres et des personnes qui désirent établir de nouvelles associations. Il a aussi comme responsabilité de recommander à l'AAI diverses initiatives en relations avec son mandat (Bob Conger, États-Unis).

Chine (sous-comité du Comité de consultation et d'aide): contribuer à la mise sur pied, en Chine, de programmes d'études en actuariat ainsi qu'à l'élaboration de normes professionnelles et donner des conseils sur la création d'une association professionnelle d'actuaires en République populaire de Chine (Estalla Chiu, Hong Kong).

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaires	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaires	P 55
> Organisation de l'Institut des Actuaires	P 32	> Tableau des actuaires	P 63

Comptabilité des assurances : coordonner la réponse de l'AAI aux documents du CINC et de la fédération internationale des comptables (IFAC) au sujet de la vérification et des rapports financiers des sociétés d'assurances ; aborder les questions professionnelles d'intérêt international pour les actuaires, les comptables et les vérificateurs, notamment l'élaboration et la mise à jour des normes actuarielles de pratique de l'AAI au sujet de la vérification et des rapports financiers des sociétés d'assurances ; entretenir des relations avec le CINC et l'IFAC et, au besoin, aider le Comité de réglementation des assurances de l'AAI dans son rôle de liaison avec l'AICA (Sam Gutterman, États-Unis).

Éducation : recommander les lignes directrices et un programme-cadre d'études en vue d'une qualification au titre d'actuaire reconnue à l'échelle internationale, recommander des mesures visant à faciliter les échanges d'information au sujet des programmes ou possibilités de perfectionnement professionnel dans les pays représentés par les Associations membres ; encourager les actuaires à s'orienter vers une carrière internationale et considérer la possibilité de créer une base de données, en particulier en ce qui concerne les exigences de perfectionnement professionnel. Les lignes directrices et le programme-cadre de l'AAI, adoptés en juin 1998, obligeront une association membre à respecter les critères du programme-cadre si elle veut jouir du statut de « membre titulaire » à compter de 2005 (Mary Frances Miller, États-Unis).

Fonds de l'AAI (sous-comité du Comité de consultation et d'aide) : stimuler et appuyer l'expansion de la profession et de la formation actuarielle dans les pays où la profession actuarielle est en voie de développement, plus particulièrement s'il n'existe aucune association actuarielle ou seulement une association locale qui en est à ses premiers stades de développement (Katsumi Hikasa, Japon).

Microassurance : groupe de travail (Howard Bolnick).

Mises en candidature : recommander au Conseil des candidats aux postes clés de l'AAI et définir le mandat des Comités et groupes de travail (Hillevi Mannonen, Finlande).

Mortalité : surveiller les efforts de collecte de données à l'échelle internationale et faciliter l'amélioration continue de la qualité et l'élargissement de la collecte des données ; Coordonner les travaux effectués par les différents comités et sections de l'AAI dans le domaine de la mortalité, particulièrement lorsqu'il s'agit de collaborer avec d'autres organismes internationaux ; Élargir le bassin de connaissances de la collectivité actuarielle internationale dans le domaine de la mortalité grâce à :

- la recherche,
- l'encouragement de la recherche en actuariat,

- la collecte de données de recherche auprès de sources actuarielles et non actuarielles,
- des efforts visant à rendre la recherche accessible aux actuaires à l'échelle mondiale,
- des présentations et des documents dans le cadre de séminaires, conférences, colloques, etc.,
- l'encouragement donné aux actuaires et à la coordination pour produire des documents et effectuer des présentations dans le cadre de séminaires, conférences, colloques, etc. (Martin Alexander Stevenson, Australie)

Normes actuarielles (sous-comité du Comité sur la comptabilité des assurances) : élaborer des recommandations au sujet des normes actuarielles internationales de pratique afin de préparer ou d'examiner des valeurs ou des renseignements liés aux normes des rapports financiers adoptées par le CINC, aux fins des contrats d'assurance et de certains instruments financiers, réserves et éléments d'actif et de passif éventuels (David Congram, Canada ; Francis Ruygt, Pays-Bas).

Normes comptables (sous-comité du Comité sur les pensions et les avantages sociaux) : préparer, pour l'approbation du Comité sur les pensions et avantages sociaux, une réaction appropriée au Comité sur les normes comptables internationales (CINC) sur la Norme comptable internationale 19 et questions relatives (Garry Hibbard, Royaume-Uni).

Pensions et avantages sociaux : traiter des questions découlant de la promulgation de la norme comptable sur les avantages sociaux du Conseil international des normes comptables (CINC) ; s'occuper de toute question professionnelle d'intérêt international pour les actuaires du domaine des régimes de retraite d'employeurs et des avantages sociaux ; assurer la coordination nécessaire avec le Comité sur la Sécurité sociale ; soutenir la future section sur les pensions de l'AAI, si celle-ci est établie ; nouer des liens avec d'autres organismes s'occupant de pensions dans le monde selon les besoins (Esko Kivisaari, Finlande).

Planification stratégique (Groupe de travail du Comité exécutif) : faire avancer le processus de planification stratégique et de rédiger un plan stratégique pour présentation au Comité exécutif en juin 2004 (Cecil D. Bykerk, États-Unis).

Professionalisme : déterminer et discuter des questions liées au professionnalisme des actuaires dans le monde, et conseiller les associations sur l'interprétation et la mise en œuvre des normes de l'AAI, le cas échéant, et suivre leur expérience dans l'application des normes de l'AAI (Michael Pomery, Royaume-Uni).

Réassurance (sous-comité du Comité sur la réglementation des assurances): aborder et coordonner les questions actuarielles d'importance particulière, mais non limitée, à la réassurance aussi bien que la pertinence de la réassurance avec l'assurance directe (Michael Eves, Suisse).

Réglementation des assurances: assurer la liaison avec les autorités de surveillance et avec d'autres organismes intéressés à l'échelle internationale aux questions ayant trait à la réglementation et à la supervision des compagnies d'assurance et de participer à l'élaboration de lignes directrices ou de normes (Toshihiro Kawano, Japon).

Convergence des normes actuarielles (groupe de travail du Comité Réglementation): le groupe de travail va élaborer un « *discussion paper* » sur la stratégie de l'AAI conformément aux normes actuarielles techniques, ce afin de concourir au développement et la mise en œuvre de la stratégie de l'AAI (Hillevi Mannonen, Finlande).

Relations supranationales: promouvoir activement une visibilité élevée pour la profession actuarielle sur la scène internationale et sa participation active dans tous les domaines où la compétence des actuaire peut être sollicitée (Kenneth George Buffin, États-Unis).

Risques financiers et d'entreprise: examiner, du point de vue de la profession actuarielle, toutes les questions qui ont trait au risque des placements et aux risques financiers, faire rapport au Conseil et présenter des propositions sur les mesures requises (Anthony Maxwell Coleman, Grande-Bretagne).

Sécurité sociale: assurer la liaison avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et travailler, de concert avec l'AISS, à l'élaboration et à la promotion d'une norme de

pratique pour les actuaire qui produisent des rapports officiels sur les systèmes de sécurité sociale. Le Comité est aussi chargé de promouvoir le rôle de l'actuariat par rapport aux organisations de la sécurité sociale et d'appuyer les actuaire qui travaillent dans ce domaine (Robert L. Brown, Canada).

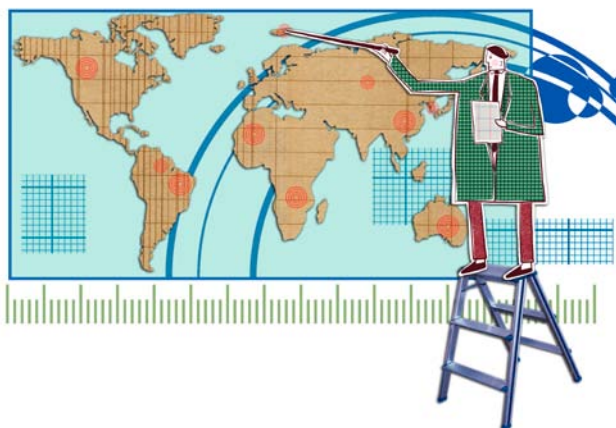
Services aux membres: répondre aux besoins professionnels des membres individuels au sein de l'AAI, favoriser la communication entre les membres individuels intéressés et appuyer les sections existantes (Thomas Mackenzie Ross, Grande-Bretagne).

Solvabilité (sous-comité sur la réglementation des assurances): continuer le travail de l'AAI dans le secteur de l'évaluation de la solvabilité et du risque des assureurs (H. W. M. Brøekhoven, Pays-Bas).

Vérification et finances: chargé de la vérification, de la surveillance et de la révision de tous les états financiers de l'AAI, et de concert avec le secrétariat, de recommander les politiques pertinentes et les directives opérationnelles. Le Comité devra également fournir la certification annuelle relative à des questions financières particulières et les délégations de pouvoir. Le Comité sera chargé de certifier sur une base annuelle toutes les déclarations publiques. (Curtis Huntington, États-Unis).

Les grandes manifestations de l'AAI

- Le 29^e Congrès international des actuaire a eu lieu à Cape Town (Afrique du Sud), du 7 au 12 mars 2010. www.ica2010.com
- Le 30^e Congrès international des actuaire aura lieu à Washington (États-Unis), du 30 mars au 4 avril 2014. www.ica2014.com



Secrétariat

Nicole Séguin, c.a.é.

Directrice générale

800-150 rue Metcalfe

Ottawa (Ontario) – Canada K2P 1P1

Téléphone: 1-613-236-0886, poste 123

Télécopieur: 1-613-236-1386

Courriel: directrice.generale@actuaire.org



FORMATION DES ACTUAIRES

10 formations reconnues par l'Institut des Actuairens enseignent l'actuariat et conduisent à la soutenance d'un mémoire qui permet de devenir membre de l'Institut des Actuairens.

- 8 filières sont plus particulièrement destinées aux étudiants : l'ISFA, l'ISUP, l'UdS, l'EURIA, l'Université Paris Dauphine, l'ENSAE, l'ESSEC et le Collège des Ingénieurs
- 2 filières s'adressent aux professionnels : le CEA et le CNAM



Les dix filières de formation d'actuaire reconnues par l'Institut des Actuaire :

5 formations universitaires

ISFA

LYON

**Institut de Science Financière et d'Assurances
Université Claude Bernard (Lyon 1)**

Date de création de la formation d'actuaire
1930

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme d'actuaire de l'Université de Lyon

Positionnement

Formation de spécialistes possédant les connaissances théoriques et pratiques d'ordre mathématique, économique et juridique pour proposer des modèles de gestion des risques financiers et d'assurances.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
30

Organisation des études

L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours, en 1^{re} année, pour les étudiants ayant suivi les enseignements des classes préparatoires (Maths Spé, HEC, K.S, Bio Spé) ou du 1^{er} cycle scientifique (DEUG à dominante mathématique).
- Sur titres, en 1^{re} année pour les titulaires d'une licence scientifique ou d'un diplôme équivalent, et en 1^{re} année ou 2^e année (selon dossier) pour les titulaires d'une maîtrise scientifique ou d'un diplôme équivalent.
- Période d'admission : mai/juin



Responsable

Jean-Claude AUGROS

Coordonnées

ISFA
Domaine scientifique de Gerland
50 avenue Tony Garnier
69366 Lyon Cedex 07
Tél. : +33 (0)4 37 28 74 40
Fax : +33 (0)4 37 28 74 01
E-mail : isfa@univ-lyon.fr
Web : <http://isfa.univ-lyon1.fr>

ISUP

PARIS

**Institut de Statistiques de l'Université de Paris
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)**

Date de création de la formation d'actuaire
1962

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme de Statisticien mention Actuariat

Positionnement

La plus ancienne formation de statistique de France délivre un enseignement de haut niveau tant théorique qu'appliqué dans les domaines relevant de la statistique : actuariat, bio-statistique, industries et services.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
20

Organisation des études

L'enseignement dure 3 ans avec une spécialisation « actuariat » en 2^e et 3^e année.

Conditions d'admission

- Sur concours, en première année, à partir d'un niveau bac+2 scientifique (classes préparatoires ou DEUG).
- Sur titres, en 1^{re} ou 2^e année, avec une licence ou une maîtrise de mathématiques.
- Période d'admission : mai/juin



Responsable

Michel DELECROIX

Coordonnées

ISUP
Maison de la Pédagogie
4 place Jussieu
75252 Paris Cedex 05
Tél. : +33 (0)1 44 27 70 56
Fax : +33 (0)1 44 27 70 50
E-mail : isup@fr.st
Web : <http://isup.cicrp.jussieu.fr>

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

UdS

Université de Strasbourg UFR de mathématique et d'informatique

Date de création de la formation d'actuaire
1984

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme universitaire d'actuaire de Strasbourg (DUAS)

Positionnement
Université à vocation européenne. Formation centrée sur une approche concrète des aspects internationaux de l'assurance et de la finance.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
15

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours pour les étudiants diplômés du 1^{er} cycle ou équivalent et les élèves des classes préparatoires.
- Période d'admission : juin/juillet

STRASBOURG



Responsable
Armelle GUILLOU

Coordonnées
Université de Strasbourg
UFR de mathématique
et d'informatique
7 rue René Descartes
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 90 24 01 99
Fax : +33 (0)3 90 24 03 28
E-mail : guillou@math.u-strasbg.fr
Web : <http://seco.u-strasbg.fr/actuariat/>

EURIA

Euro-Institut d'Actuariat Jean Dieudonné Université de Bretagne Occidentale

Date de création de la formation d'actuaire
1989

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Master d'actuariat

Positionnement
Institut universitaire autonome centré sur la formation à la finance et à la recherche intéressant l'économie régionale européenne.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
15

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans.

Conditions d'admission

- Sur concours pour les étudiants de niveau bac +2 (Maths Spé, DEUG, MIAS ou MASS).
- Sur titres pour l'entrée directe en 3^e année pour les titulaires d'une maîtrise de mathématiques ou d'un diplôme équivalent.
- Période d'admission : juin

BREST



Responsable
Fabrice HAMON

Coordonnées
EURIA
Université de Bretagne Occidentale
6 avenue Le Gorgeu
CS 93837
29285 Brest Cedex 3
Tél. : +33 (0)2 98 01 66 55
Fax : +33 (0)2 98 01 66 55
Web : <http://www.euria.infini.fr>

■ DAUPHINE

Université Paris Dauphine
UFR Mathématiques de la Décision

Date de création de la formation d'actuaire
2001

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Master d'actuariat

Positionnement
Grand établissement

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
20

Organisation des études
La durée totale des enseignements représente 500 heures (hors stage).

Conditions d'admission

- Concours sur dossier ouvert aux titulaires du diplôme de première année du Master MIDO, parcours actuariat, de l'Université Paris Dauphine. Les titulaires de formation équivalente peuvent également présenter leur candidature.

PARIS



Responsable
Christian HESS

Coordonnées
Université Paris Dauphine
DFR Mathématiques de la Décision
Place Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16
Tél. : +33 (0)1 44 05 47 90
Fax : +33 (0)1 44 05 40 36
E-mail : patricia.dessans@dauphine.fr
Web : www.mido.dauphine.fr

2 formations des grandes écoles

■ ENSAE

École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique

Date de création de la formation d'actuaire
1985

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire
Diplôme de Statisticien Économiste

Positionnement
Grande école d'enseignement supérieur de l'INSEE qui, par une formation générale économique et statistique, forme des cadres d'entreprises ou organismes privés ou publics et des fonctionnaires du corps des administrateurs de l'INSEE.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an
25

Organisation des études
L'enseignement dure 3 ans avec une voie d'approfondissement « Finance et Actuariat » en 3^e année.

Conditions d'admission

- Sur concours, à partir d'une école préparatoire Maths Spé ou prépa HEC.
- Sur titres, pour les titulaires d'un niveau bac +4 scientifique ou économique ou d'un diplôme d'ingénieur (Polytechnique entre autres) pour la 2^e année.
- Période d'admission : avril/mai

PARIS



Responsable
Sylviane GASTALDO

Coordonnées
ENSAE
3 avenue Pierre Larousse
92245 Malakoff Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 17 50 64
Fax : +33 (0)1 41 17 38 52
E-mail : info@ensae.fr
Web : http://www.ensae.fr

> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

■ ESSEC

CERGY-PONTOISE

École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales

Date de création de la formation d'actuaire

1990

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

MBA de l'ESSEC

Positionnement

Établissement d'enseignement supérieur centré sur un enseignement de haut niveau du management.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

< 5

Organisation des études

Les études se répartissent sur trois à quatre ans et se composent de cours et d'une expérience professionnelle d'au moins 18 mois ainsi que d'une expérience internationale. La formation en alternance (apprentissage) est possible.

Conditions d'admission

- Sur concours, en 1^{re} année, à l'issue des classes préparatoires.
- Sur titres, directement en période de MBA, pour les diplômés de l'enseignement supérieur.
- Période d'admission : mai/juillet



Responsable

Jean-Pierre INDJEHAGOPIAN

Coordonnées

ESSEC
Avenue Bernard Hirsch
BP 105
95021 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : +33 (0)1 34 43 30 00
Fax : +33 (0)1 34 43 30 01
E-mail : indjehagopian@essec.fr
Web : <http://www.essec.fr>

3 formations continues

■ CNAM

PARIS

Conservatoire National des Arts et Métiers

Date de création de la formation d'actuaire

1965

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

Diplôme d'Études Supérieures Économiques – mention Actuariat

Positionnement

Établissement d'enseignement supérieur connu pour ses enseignements ouverts sans condition de diplôme à toute personne engagée dans la vie professionnelle. Les formations s'adressent à tous ceux qui recherchent une qualification ou un perfectionnement.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

< 5

Organisation des études

L'enseignement est organisé en dehors du temps de travail. Le DESE s'obtient par capitalisation d'unités de valeur ou équivalences.

Conditions d'admission

- Pas de sélection à l'entrée, équivalences accordées en premier et deuxième cycle sur dossiers, puis examen probatoire pour accéder au troisième cycle avec nécessité de 4 ans d'expérience professionnelle.
- Période d'admission : septembre



Responsable

Michel FROMENTEAU

Coordonnées

Conservatoire National des Arts et Métiers
Chaire d'Assurance
2 rue Conté
75003 Paris
Tél. : +33 (0)1 58 80 87 56
E-mail : Blandine.monnot@cnam.fr
Web : <http://actuariat.cnam.fr>
<http://www.cnam.fr>

CEA

PARIS

Centre d'Études Actuarielles

Le CEA est une association sans but lucratif fondée en 1969 sous le patronage de l'Institut des Actuaire.

Son objet est de promouvoir l'enseignement des sciences actuarielles au sens le plus large, et leur application dans les administrations publiques, les sociétés d'assurance, les organismes de retraite, les banques et établissements financiers, les entreprises industrielles et commerciales.

Le CEA organise une formation permanente à l'actuariat. Elle s'adresse en principe à de jeunes cadres supérieurs exerçant une activité professionnelle et titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 3^e cycle de l'université, ou anciens élèves d'une grande école d'ingénieur ou de commerce à dominante scientifique. Deux ans minimum d'expérience professionnelle sont exigés. Les entreprises qui, moyennant une participation aux frais de scolarité, envoient leurs cadres au CEA acceptent de les détacher entièrement pendant la durée des sessions. Depuis l'année 2005, cette formation, organisée en partenariat avec l'Université Paris Dauphine, permet aux étudiants de recevoir un diplôme de 3^e cycle (niveau Master) en formation continue, le DU « Sciences Actuarielles et gestion des risques » de l'Université Paris Dauphine.

cea | CENTRE D'ÉTUDES
ACTUARIELLES

Responsable

Christian ROBERT

Coordonnées

CEA

4 rue Chauveau Lagarde

75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72

Fax : +33 (0)1 44 51 72 73

E-mail : secretariat@actuaire-cea.net

Web : www.actuaire-cea.net

Date de création de la formation d'actuaire

1969

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

Diplôme d'Actuaire du CEA

Positionnement

Centre de formation continue s'adressant à de jeunes cadres supérieurs, exclusivement consacré à la formation professionnelle des Actuaire

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

25

Organisation des études

L'enseignement dispensé est un enseignement à temps partiel. Le cycle d'études, qui dure deux ans, est constitué par des sessions mensuelles de 2 jours et demi consécutifs (jeudi, vendredi et samedi matin), en principe à la fin de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et d'août. Ces sessions ont lieu à Paris, pendant 10 mois, de janvier à décembre.

Les cours portent sur les matières suivantes :

1^{re} année : assurance, finance, probabilités et statistiques.

2^e année : assurance, finance, probabilités et statistiques, théorie moderne du portefeuille, analyse et gestion de portefeuille, gestion actif passif, prévoyance sociale.

Les cours donnent lieu à un contrôle des connaissances.

En outre, au cours de leur deuxième année d'études, les élèves du CEA doivent déposer un sujet de mémoire d'actuariat. Ce mémoire donne lieu à rédaction et doit être soutenu devant un jury de soutenance composé à parité de représentants de l'Université Paris Dauphine et du CEA.

Après avoir satisfait au contrôle des connaissances et soutenu leur mémoire avec succès, les élèves du CEA peuvent, s'ils le souhaitent, devenir membres de l'Institut des Actuaire.

Le CEA offre donc aux entreprises l'opportunité de s'attacher leurs éléments de valeur en leur offrant, grâce à la formation d'actuaire, une possibilité d'évolution de carrière très attractive. Les élèves y trouvent la possibilité d'approfondir leurs connaissances professionnelles sous la conduite de professeurs, choisis parmi les meilleurs spécialistes assumant des responsabilités de premier plan au sein des entreprises, et d'universitaires réputés intervenant aussi en tant que consultants dans les entreprises.

Conditions d'admission

- Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme scientifique de niveau bac +5 (3^e cycle) ou grandes écoles, ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle.
- Période d'admission : septembre/octobre

Le CEA co-édite chaque année *L'Année Actuarielle* avec l'Institut des Actuaire.

> Dossier spécial 120 ans
> Actualités
> Rapport d'activité 2009
> Organisation de l'Institut des Actuaire

P3
P14
P20
P32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire
> Instances internationales
> **Formation des actuaire**
> Tableau des actuaire

P43
P48
P63

■ Collège des Ingénieurs

PARIS

Date de création de la formation d'actuaire

1991

Diplôme reconnu par l'Institut des Actuaire

MBA du Collège des Ingénieurs

Positionnement

Formation en alternance centrée sur le management s'adressant exclusivement à des ingénieurs de haut niveau ou équivalent.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

< 5

Organisation des études

Formation en alternance : 16 semaines de cours, 25 semaines de formation en entreprise.

Conditions d'admission

- Sur titres, pour les titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat scientifique.
- Période d'admission : juin



Responsable

Philippe MAHRER

Coordonnées

Collège des Ingénieurs

49 rue de l'Université

75007 Paris

Tél. : +33 (0)1 49 54 72 60

Fax : +33 (0)1 49 54 72 68

E-mail : amotte@cdi.fr

Web : <http://www.cdi.fr>



> Dossier spécial 120 ans	P 3	> Les comptes de l'Institut des Actuaire	P 43
> Actualités	P 14	> Instances internationales	P 48
> Rapport d'activité 2009	P 20	> Formation des actuaire	
> Organisation de l'Institut des Actuaire	P 32	> Tableau des actuaire	P 63

Perfectionnement Professionnel Continu (PPC)

■ IRM – Institut du Risk Management (créé par l'Institut des Actuaire et le CEA)

Date de création de l'IRM

2009

SÉPIA – Séminaires professionnels de l'Institut des Actuaire (avec le concours du CEA)

Date de création des SÉPIA

2006

Formations de 1 à 2 jours chacune.

Le nombre de participants est limité le plus souvent à 20 personnes.

Organisateurs

Marie-Christine BRASSIER

Arthur CHARPENTIER

Stéphane LOISEL

Frédéric PLANCHET

Contact

Régis de LAROUILLÈRE

Coordonnées

4, rue Chauveau Lagarde

75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 51 72 72

Fax : +33 (0)1 44 51 72 73

E-mail pour SÉPIA :

secretariat@institutdesactuaire.com

E-mail pour formations longues :

erm@institutdesactuaire.com

Formations longues

Formation « Actuaire Expert ERM »

Diplôme

Actuaire Expert ERM (programme conforme au core syllabus ERM international)

Positionnement

Formation à la gestion des risques (ERM) pour actuaire expérimentés.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

25

Organisation des études

150 heures de cours sous forme de sessions mensuelles

de 2,5 jours sur 10 mois, de janvier à décembre.

Conditions d'admission

Être actuaire qualifié membre de l'Institut des Actuaire et disposer d'au moins

5 ans d'expérience professionnelle

Formation « Management et Communication pour actuaire »

Diplôme

Actuaire « Expert en Communication et Management »

Positionnement

Cette nouvelle formation apporte aux actuaire les techniques de management

et de communication pour exercer la fonction actuarielle prévue à l'article 48

de la Directive.

Nombre moyen d'actuaire diplômés par an

15

Organisation des études

150 heures de cours sous formes de sessions mensuelles

de 2,5 jours sur 10 mois, de janvier à décembre.

Conditions d'admission

Être actuaire qualifié membre de l'Institut des Actuaire et disposer d'au moins

5 ans d'expérience professionnelle.



TABLEAU DES ACTUAIRES

L'admission des actuaires associés est prononcée par le Conseil d'administration. La qualification est décernée par la Commission de Qualification. L'agrégation est examinée en premier lieu par la Commission Scientifique.

L'Année Actuarielle publie chaque année un extrait du tableau des actuaires.

Ce tableau est régulièrement mis à jour sur le site www.institutdesactuaires.com

L'Institut se compose de quatre catégories de membres :

- 777 actuaires associés ■ 1 700 actuaires qualifiés
- 31 actuaires agrégés ■ 56 membres d'honneur



Les différentes catégories de membres de l'Institut des Actuares

DIPLÔME

L'étudiant suit l'une des 10 formations d'actuaire reconnues par l'Institut des Actuares. L'obtention du diplôme nécessite la soutenance d'un mémoire d'actuariat devant un jury comprenant au moins un membre du jury officiel de l'Institut des Actuares.

ADMISSION À L'INSTITUT DES ACTUAIRES

L'actuaire diplômé demande son admission, qui est prononcée par le Conseil d'administration de l'Institut. L'actuaire est alors membre associé de l'Institut et reçoit un certificat.

QUALIFICATION

Après 3 années au moins d'expérience professionnelle continue, l'actuaire peut demander sa qualification, qui est prononcée par la Commission de Qualification de l'Institut, au vu du rapport d'activité actuarielle validé par un référent de son choix qui s'engage sur l'exactitude du rapport. Ce rapport met en avant les qualités techniques et morales de l'actuaire, et apprécie son respect du Code de déontologie et des recommandations et normes édictées par l'Institut. L'actuaire devient alors membre qualifié de l'Institut.

ADHÉSION

À UNE ASSOCIATION AMICALE

L'actuaire adhère à une amicale, selon sa formation d'origine :

- Association des actuares ISFA ;
- Union strasbourgeoise des Actuares ;
- Association des actuares de Bretagne ;
- Amicale des actuares de Paris.

LES MEMBRES AGRÉGÉS

Les membres agrégés sont des actuares qui ont réalisé des travaux scientifiques d'un intérêt particulier dans le domaine des sciences actuarielles et satisfait aux conditions complémentaires fixées par la Commission Scientifique de l'Institut des Actuares. Le titre de membre agrégé est décerné par le Conseil d'administration de l'Institut.

LES MEMBRES D'HONNEUR

Les membres d'honneur sont des personnalités ayant rendu des services signalés à l'Institut ou à la profession d'actuaire. Ils sont nommés par l'Assemblée Générale de l'Institut des Actuares.

> Dossier spécial 120 ans
 > Actualités
 > Rapport d'activité 2009
 > Organisation de l'Institut des Actuaire

P 3
P 14
P 20
P 32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire **P 43**
 > Instances internationales **P 48**
 > Formation des actuaire **P 55**
 > **Tableau des actuaire**

Tableau d'honneur 2010

Présidents d'honneur

Jean LAMSON
 Claude BÉBÉAR
 Jean BERTHON

Membres d'honneur

ALBERT Michel	1986	DOUROUX Lucien	1995	MARCHAT Philippe	1979
ARVIS Jean	1988	FERGUSON Duncan	1998	MOREAU Yannick	2003
BALARESQUE Bertrand	1976	FRIEDMAN Jacques	1995	MORIN Jean-Pierre	1997
BARTHELEMY Serge	1983	GARNIER Marc	1991	PEBEREAU Michel	2006
BEGON-LOURS Jean-Pierre	1992	GEMAN Helyette	1994	PEYRELEVADE Jean	1990
BELLANDO Jean-Louis	1981	GEOFFROY Jean	1980	PFEIFFER Didier	1991
BETBÈZE Jean-Paul	2009	GIARINI Orio	1988	PICOT Jean	1968
BOUQUET Georges	1957	GIOGETTI Georges	1979	PLISSON Henri	1974
BUEHLMANN Hans	1977	GOUGENHEIM Jacques-Henri	1976	PORTE André	1950
CACHIN Hervé	1982	HECQUET Paul	1974	PRADEL-CHIAPPORE Jacqueline	1994
CAZES Jérôme	2008	JEANCOURT-GALIGNANI Antoine	1995	THIERRY Jean-Philippe	1994
CHARPIN Jean-Michel	1999	JOLIVET Benoît	1988	THIRY Gilbert	1983
COHEN Michèle	1994	KESSLER Denis	2002	THOVERT Michel	1990
DAUTRESME David	1990	LEFEVRE Jacques	1972	TROGNON Alain	1987
DAVANT Jean-Pierre	1997	LISSOWSKI Antoine	2008	VANDIER Jacques	1985
de CASTRIES Henri	2007	MAIRESSE Jacques	1985	VIALA Jean-François	1994
de LA MARTINIÈRE Gérard	2007	MALINVAUD Edmond	1977	WAUTERS Jean-Paul	1982
DEGALLAIX Serge	2006	MARCHAL Michel	1981		

Tableau des actuaire 2010

Extrait au 1^{er} mai 2010

Actuaire agréés

AMZALLAG Jacques	1972	LOISEL Stéphane	2006
BAREIRE Maxime	1978	MOREAU Lionel	1959
BÉBÉAR Claude	1958	NESSI Jean-Marie	1973
BENEPLANC Gilles	1989	PETAUTON Pierre	1973
BERTHON Jean	1972	PICARD Patrick	1974
BLANCHARD Daniel	1975	PIERMAY Michel	1982
CAMUS Philippe	1979	PLANCHET Frédéric	1990
CHARPENTIER Arthur	1999	POINCELIN Thierry	1982
CLÉMENT-GRANDCOURT Arnaud	1971	POTTIER Bernard	1968
DAMIANI Paul	1956	ROBERT Christian Yann	2010
DONNET Philippe	1988	RULLIERE Didier	1996
FROMNTEAU Michel	1987	SORBA Olivier	1988
GROUNIN Micheline	1975	THOMAS André-Michel	1966
LAMSON Jean	1943	VIGNANCOUR Jérôme	1991
LAURENT Jean-Paul	1992	WALTER Christian	1988
LAVERSANNE Pierre	1976		

Actuaires qualifiés

A		BAGARRY Marc	2005	BENET Stéphan	2003	BLATTNER Céline	1998
ABDEL-GHANY Anne	1993	BAGCI Huseyin	1999	BENETEAU Guillaume	2005	BLEIN Philippe	1989
ABIVEN Erwan	1999	BAGHDIGUIAN Éric	1996	BENJELLOUN Taoufik	1994	BLETON Stéphane	2003
ABIVEN Laurence	1998	BAHIER Christiane	1995	BENKIRANE Loubna	2004	BLONDEAU Anabelle	2003
ADAM Alexandre	1998	BAILLEUL Bernard	1987	BENOIT Corine	2000	BLONDEL Réginald	1985
ADAM Anne-Claude	2004	BAILLY Alexis	2000	BENSALEM Lila	1999	BLONDIAUX Jean-Marc	1989
ADAM Estelle	2001	BAILLY Laurence	1989	BENSOUSSAN Éric	1999	BLUM Robert	1974
ADAM Nicolas	2001	BALTHAZARD Pierre	1994	BEQUET Éric	1994	BOCQUAIRE Edith	1976
ADAM-GUILLAUME Ariane	1990	BARBEY Guylaine	1997	BERA Michel	1985	BODIN Éric	1994
ADICEOM Alain	1987	BARDON Brigitte	1992	BERAUD-GRAVILLON Geneviève	1990	BODO Jean-Stéphane	1994
AGUERBAL Hamid	1999	BARRAL Alexandra	2000	BERCHATSKY Claire	2000	BEHLER Christophe	1994
AKOUN Hervé	1988	BARRAL Olivier	2001	BERCOT Charline	2006	BOGUREAU Noëlle	1993
AKRE Marius	2003	BARRET Philippe	1993	BERGOT Charline	2006	BOILEAU Marc-André	1977
ALBERTINI Philippe	1989	BARRIEU Pauline	2005	BERGER François	2004	BOIRAL Hervé	1992
ALBIGOT Jean-Gabriel	1998	BARRITAUD Cyril	2004	BERGER Marc	2000	BOIT François	1997
ALDON Jean-Pierre	1994	BASSET Delphine	2005	BERGER Philippe	1978	BOITHIOT Pierre	1993
ALEXIS Frédéric	1992	BATTINI Marie-Françoise	1994	BERGUIN Florence	1992	BOIZOT Didier	1990
ALGARRON Jacques	1985	BATTY Richard	2003	BERGUIN Patrick	1993	BONCHE Stéphane	2006
ALLAG Lilia	2009	BAUDIER Philippe	1996	BERJON Arnaud	1997	BONGARD Anne-Charlotte	2004
ALLAIRE Franck	1998	BAUDON Christian	1987	BERNARD Philippe	1992	BONIFACIO Jean-Marc	1991
ALTARIBA Bernard	1990	BAUDRY Samuel	2002	BERNAT Serge	1989	BONIN Stéphane	2005
AMPROU Isabelle	2004	BAUDUIN Laurence	1998	BERQUIN Philippe	1972	BONNARD Jacques	1976
ANCELIN Jean-Marie	1985	BAUER Agnès	1993	BERREZ Fabienne	1987	BONNASSIEUX Marc	1991
ANDOUART Christine	1993	BAUER Daniel	1988	BERROU Benoît	2001	BONNET Aurélien	2006
ANDRE Valérie	2005	BAUGE Stanislas	2003	BERRUYER Olivier	1998	BONNET Christel	1999
ANDRIAMANANTENA Voahirana	1994	BAUM Frédéric	1991	BERTHAUT Laurent	1999	BONNET Christine	1999
ANGELO Marie	1989	BAUMER Alain	1995	BERTHELE Emmanuel	2006	BONNET Étienne	1999
ANTALIK Michel	1978	BAVIERE Christophe	1996	BERTHOIX Francis	2001	BONNET Yanick	1989
ANTALIK Monique	1979	BAYLOT Lionel	2001	BERTHOUX Annie	1980	BONNETON Anne-Sophie	2006
AOUA Karim	2003	BEAUJOUAN Guillaume	1999	BERTHOUX Éric	1981	BONNIN François	2003
APPERT-RAULLIN Yannick	2005	BEAUTEEMS Jean-François	1994	BERTHOUZE Thierry	1978	BONTOUX Anne	1996
ARBIN Anne-Laure	2004	BEAUVOIS Laurence	1991	BERTIN Hugues	1998	BOONE Dominique	1991
ARMAGNAT Louis	1969	BECACHE Emmanuel	2005	BESSALEM Guillaume	2001	BORDE Philippe	1997
ARNAL Pierre	1992	BECQUET Arnaud	2008	BESSON Emmanuel	1994	BORDES Jean-Benoît	1993
ARNOULD Michel	1986	BEDUNEAU Ghislain	1979	BESSON Jean-Luc	1995	BORDES Pierre-Olivier	1987
ARON Cédric	2007	BEGUE Stéphanie	2004	BEUGIN François	2000	BORDI Jean-Philippe	2000
ARRAGO André	1976	BEHAEGEL François	1995	BEULZE Yann-Hervé	1986	BORDI Thierry	2007
ATANGANA Laure	2003	BEHAR Jérôme	2005	BIANCHI Jean-Luc	1990	BOROWICZ Jakub	2005
ATTAL Johan	2002	BEHAR Patrick	1992	BIARD Marie-Charlotte	2007	BOSC Nicolas	1995
AUBINEAU Hélène	1989	BEHAR Thomas	1995	BIED-CHARRETON Pascal	1994	BOUAYAD AMINE Mohamed	1991
AUFRAGNE Nicolas	2008	BEJAOUI Nabil	1998	BIENAIME Nathalie	1998	BOUCCARA Patrick	1990
AUGROS Jean-Claude	2006	BELGUISE Olivier	2001	BIENAIME Philippe	1997	BOUCHAIB Rachid	1995
AURELLY Florence	1988	BELHASSEN Pierre	1991	BIGUET Gaëlle	2001	BOUCHEAU Hélène	2004
AURELLY Pierre	1988	BELLANGER Émeric	1995	BILGER Claire	1998	BOUCHET Jean	2005
AYARD-CANTET Nathalie	1996	BELLIARD Chantal	1980	BILLAUD Éric	1987	BOUCHUT Ludovic	2001
		BELLON Sylvie	1997	BILLEROT Bertrand	2007	BOUCLIER Hervé	1985
		BELMONT Alain	1977	BILLET Daniel	1990	BOUDIER Alain	1984
B		BEN HADJ HAMIDA Dalila	1988	BINET David	2002	BOUDON Laetitia	2007
BACHELLIER Sébastien	2002	BEN-HENIA Kaïs	2001	BLANC Denis	1992	BOUDRAMA Sabri	2005
BAETSLE Rémi	2001	BENAMRAM Serge	2002	BLANC Pierre-Louis	1996	BOUE Céline	1999
BAETZ Gaëlle	1999	BENE Véronique	1996	BLANCHET Maurice	1972		

> Dossier spécial 120 ans

> Actualités

> Rapport d'activité 2009

> Organisation de l'Institut des Actuaire

P3

P14

P20

P32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire

> Instances internationales

> Formation des actuaire

> Tableau des actuaire

P43

P48

P55

BOUGHALEB Ali	1995	BRUNEL Jean-Paul	1976	CATALA Jean-Marie	1982	CHASSON Jean-Luc	1994
BOUGON Bertrand	1994	BRUNET Jean	2001	CAUVILLE Séverine	2005	CHATEL Laure	1996
BOUIS Marie-Brigitte	1998	BUAUD François	1993	CAYOT Olivier	2004	CHATELLIER Isabelle	1992
BOUKOBZA Franck	2006	BUCCHINI François	1992	CAZALI Lionel	2006	CHAUDERLOT Xavier	1988
BOULANGER Frédéric	1994	BUCHARD Emmanuel	1997	CAZIER Charles	1994	CHAUVEL François	1993
BOULIER Jean-François	1996	BUFFET-BETIS Céline	2001	CELIE Renaud	1992	CHEDAL ANGLAY Caroline	2003
BOULIN Frédéric	1994	BUHLMANN Laurent	1992	CENREAU Catherine	1995	CHELBI Malek	2000
BOULKROUNE-VERDON Patricia	2004	BUI Van Khoa	1992	CEOLIN Dominique	1993	CHEMAMA Grégory	2001
BOULLIUNG Frédéric	2000	BURGER Arnaud	1999	CERRACCHIO Cloé	2008	CHENAIS Marc	2000
BOUQUEROD Yves	1968	BURGER Hervé	1992	CHABAILLE Vincent	2001	CHENARD Cécile	1999
BOUQUET Lionel	2000	BURGER Philippe	1994	CHADELAT Jean-François	1971	CHENARD Pierre	1999
BOUQUIN Jean-Paul	1968	BURGUILLO Emiliano	2003	CHAFFIOTTE Henri	1995	CHEVALIER Franck	2003
BOURDET Sophie	2007	BURTIN Alain	1992	CHAFNI Saïd	2006	CHEVALIER Jacques	1986
BOURDIN Olivier	1994	BUSBIB Murielle	1995	CHAHINIAN Jane Anaïd	2000	CHEVALLIER Frédéric	2007
BOURDOISEAU Thomas	2006	BUSSIERE Céline	2001	CHALIN Cyril	1999	CHEVE Jean-Paul	1989
BOURE Nicolas	1995	BUTEL Benoît	1996				
BOURGEOIS Philippe	1987	BYRNE Ferdia	2002				
BOURGEOIS Sylvie	1976						
BOUSQUET Thierry	2005	C					
BOUTCHICHE Menouar	1987	CABANIS Marie-France	1999				
BOUTIER Grégory	2000	CABASSON Olivier	1996				
BOUTIN Claire	1996	CABIOCH Anne-Lise	2001				
BOUTROU David	2000	CABRIGNAC Olivier	2002				
BOUVET Martine	1981	CABUT Edwige	1991				
BOUVIER Francis	1997	CADINOT Alain	1990				
BOWMAKER Richard	2000	CADOUX David	2004				
BOYANCE Philippe	1988	CAILLO Cyril	1998				
BOYER Jean-Marc	1994	CALANDREAU Olivier	1998				
BOYER Maxime	1998	CALLARD Céline	2000				
BOYER Stanislas	2009	CALLARD Julien	2000				
BOZETTI Christophe	2003	CALVANICO Leslie	2005				
BRAMI Julien	1997	CALVEZ Lionel	1995				
BRAMOULLE Éric	1997	CAMPANA Denis	1980	CHALLET Jean-Paul	1974	CHEVREAU Alain	1975
BRAS Jean-Luc	1991	CANARELLI Agnès	1992	CHAMBAZ Olivier	1991	CHEYNET François	1992
BRASQUET Céline	2004	CANGARDEL Xavier	1993	CHAMPIGNEULLE Philippe	1980	CHIDIAC Pierre	2002
BRASSIER Dominique	1985	CAPELLE Alex	1962	CHANG Pei-Yi	2000	CHIDIAC Ronald	2008
BRASSIER Marie-Christine	1979	CAPRON Hervé	2003	CHANG Peili	2005	CHOLLET Jean-Claude	1972
BRAUN Nicolas	2004	CARACO Sylvain	1998	CHANON Isabelle	1999	CHOU Philippe	1993
BRETON Camille	2006	CARER-GERARD Nadine	1993	CHAPELLE Nathalie	1994	CHOUKAR Nordine	2004
BRIAND Gilles	1974	CARIOU Julie	2000	CHAPELON Rémi	1999	CHRISTOPHE Isabelle	1987
BRIDET Romain	2003	CARIOU Stéphanie	2000	CHAPPELLIER Stéphane	1994	CHU Hoang Viet	2006
BRIFFAUT William	1989	CARLUS Jean-David	1996	CHAPUIS Thomas	2005	CHUPIN Hugues	1995
BRIS Laurent	2005	CARNET Igor	1993	CHARDONNET Laurent	1997	CINOTTI Michel	1998
BRITON Isabelle	1992	CARON Sébastien	1996	CHARMOIS Jean	1975	CLAEYS Olivier	2006
BROM-DEGERMANN Claudine	1983	CARRABIN-MONTAIGU Claire	1984	CHARPENEL Cécile	2006	CLAUDEL Christophe	2000
BROSSART Fabrice	1997	CARRASCOSA Jean-Philippe	1998	CHARTIER Julien	2008	CLAUDIN Hervé	1993
BROUSSOUX Pascal	1989	CARRE Jérôme	1989	CHARTIER Philippe	1972	CLAUSSE Catherine	2005
BRU Pierre	1990	CARTIER Jean-François	1998	CHARTIER Stéphane	1994	CLEMENT Jean-Michel	2005
BRUGERE Evelyne	1985	CASANOVA Jean	1977	CHASSAIN Claude Florence	1996	CLEMENT Nicolas	2004
BRUHAT Agnès	2005	CASES Christophe	1991	CHASSELOUP de CHATILLON Pauline	2001	CLEMENT Olivier	2004
						CLEMENT Sandrine	1996
						CLEUVENOT Denise	1966



CLEUVENOT Pierre-Fourier	1966	CREPEY Yves	1966	DE MONTESQUIEU Laure	1992	DEOJEE-FONT Laurence	1993
CLUZEL Corinne	1993	CRESTANI Jean-Marc	1986	DE PONCINS – HAUCHARD Constance	1996	DEOM Claire	2006
CO-MINH Dang	2004	CRETY Laurence	1996	DE PRIESTER Jean-Luc	1984	DEPOMMIER Gilles	1987
COCHET Laurent	1993	CREUZOT Claire	1987	DE SORAS Odile	1990	DEPUISET Séverine	2003
COCHET Laurent	2000	CROSET Gérard	1970	DE TAILLANDIER Ariane	2005	DEQUATRE Fabienne	1989
CODET Emmanuel	1998	CROUZET Sébastien	2003	DE TESSIERES Adrien	1999	DERANGERE Sabine	1992
CODET Erwan	2005	CROZET Jean-Bernard	1994	DE VALLOIS Alexandrine	1998	DERIEN Anthony	2005
CCEURE Florent	1984	CRUGNOLA Jérôme	2001	DE VILLEFRANCHE Oriane	2008	DES ROSEAUX Corentine	2003
COGNAC Christelle	1995	CRUGNOLA-HUMBERT Marielle	2002	DE VILLENEUVE Pierre	1972	DESAUTY Franck	1998
COHEN Albert	1985	CUNIOT Gisèle	1993	DE VITRY D'AVAUCCOURT Thibaud	1989	DESCHAMPS Emmanuel	1996
COHEN Arnaud	1997	CUVILLIER Gilles	2000	DEBENEIX Thierry	1989	DESCHEEMAEKERE Daniel	1999
COHEN Emmanuelle	1998			DEBOOSERE Marie	2002	DESCREUX Bernard	1989
COHEN Marc	1981			DEBRAS Xavier	1987	DESCURE Charles	1996
COHEN Mikaël	1996	D		DEBROIS Jean-François	1969	DESIRA Karine	2000
COHEN Patrice	1998	D'AVIAU de TERNAY Cédrik	2005	DECOMBE Bruno	1992	DESOUHANT Christelle	2005
COHEN Quitterie	1998	DAEFFLER Frédéric	2000	DECOSE Joël	1990	DESPEYROUX Aurélie	2003
COLIN Bernard	1987	DAGNELIES Valérie	1991	DECOURCELLE Jean-Pierre	1994	DESPLANCHE Philippe	2004
COLLET-HIRTH Olivia	1997	DAL MORO Éric	2007	DECROOCCQ Jean-François	1991	DESPRIEE Johann	1992
COLOMB Yves	2006	DAMAS Vincent	2004	DEDEYAN Stéphane	1994	DESSERT Philippe	1994
COLOZIER Nicolas	1998	DANET Hervé	2000	DEGIOVANNI Patrick	1987	DESTOUR Nicolas	1997
COMBES Florent	2003	DANGIBEAUD Stéphane	2000	DEHAPIOT Tanguy	1990	DEUCHER Florence	2006
COMBEY Jean-Christophe	1989	DAO Quoc Nguyen	1997	DELABRIERE Valérie	2000	DEVANT Nicolas	2002
CONAN Jocelyne	1984	DARCHE Cécile	1998	DELAFOSSÉ Éric	1993	DEVAUX Christelle	2004
CONFIAC Vincent	1997	DARRACQ PARIÉS Matthieu	1999	DELANGE-TOURNIAIRE Isabelle	1990	DEVILLE Richard	1989
CONNAC Odile	1986	DARRIBEAUDE Isabelle	2003	DELARUE Antoine	1989	DEVINEAU Laurent	2006
CONORT Xavier	1996	DARTIGUELONGUE Isabelle	1993	DELATTE Michel	1990	DEVUN Jérémie	2006
CORBEL Laurence	1993	DARTIGUES Eve	2001	DELAUX Patricia	1989	DI MARZIO Raphaël	1996
CORBET Stéphane	1994	DAVIER Dominique	1985	DELAVENNE François	1971	DIAZ Jean-Pierre	1990
CORCOS Jimmy	2006	DAY Béatrice	1997	DELEGLISE Pierre-Michel	1989	DIENG Khadidiatou	2003
CORFIAS Théodore	1970	DAY Christian	1998	DELELIS-FANIEN Christophe	1997	DIEUDONNE Christelle	1995
CORLAT Sylvain	2002	DE DOMINICIS Luca	2007	DELENE Philippe	1997	DIOP Mouhamadou El Habib	1995
CORLOSQUET-HABART Marine	2005	DE CARVALHO Luzia	2007	DELERIVE Philippe	1991	DJADAOUJEE Navaz	2006
CORLOUER Arnaud	1996	DE CHAUVERON Régis	1951	DELESSE Martine	1987	DONIO Michaël	1993
CORRE Florence	2003	DE COMEIRAS Dominique	1965	DELIENNE Philippe	1972	DONNART Nolwenn	1998
CORRE Jean-Louis	1991	DE COURTOIS Frédéric	1999	DELIGNON-BLANCHY Isabelle	1992	DORARD Richard	1997
CORRE Mélanie	2005	DE FREMINVILLE Paul	1986	DELOMENIE Jean-Luc	1992	DORMEAU Christian	1983
CORREGE Pierre	1996	DE FRESNOYE Humbert	1980	DELORD François	1981	DOUARD François-Xavier	1975
COSENZA Céline	2001	DE GUIGNE Robert	1992	DELORME Aurélie	2002	DOUARD Hervé	1986
COSTE Cédric	2005	DE LA BASTILLE Emmanuel	2000	DELPAS Karine	1994	DOUBROVINE Laurent	1991
COSTE-LEPOUTRE Claire Marie	1999	DE LA FOATA Christian	1993	DELUZE Aurélie	2004	DOUKHAN Gérard	1999
COSTES Bruno	1989	DE LA HOSSERAYE Arnaud	1992	DEMERLE Éric	1987	DOUKHAN-TOUCHE Jeannie	1996
COSTESCU Diana	2007	DE LA RIVIERE Marion	1998	DEMERSON Jean-Claude	1973	DOUVILLÉ Cécile	2004
COUET Delphine	2001	DE LACROIX DE LAVALETTE Camille	2005	DEMOLLI Éric	1990	DRAPIER Philippe	1990
COULIBALY Maissetou	1998	DE LAROULLIÈRE Régis	1990	DENIS Hélène	2003	DRESSE Émilie	2004
COURMONT Benoit	2004	DE LAVERNETTE Alain	2000	DENIS Nicolas	1991	DREVILLON Julie	2005
COURNEDE Priscilla-Estelle	1998	DE LIGNIERES Luc	1995	DENIZE Laurent	1998	DREVILLON Yann-Olivier	2000
COURTIN Jack	1975	DE LOIRAY Sophie	2006	DENYS Céline	1999	DREYER Valérie	2000
COUTARD Nathalie	2002	DE MONPLANET Olivier	2004			DREYFUS André	1999
COUTURIER Christophe	1989	DE MONTCHALIN Grégoire	1997			DROUFFE Jean	1999
COUTURIER Yves	1976					DU JEU Hugues	1993

> Dossier spécial 120 ans

> Actualités

> Rapport d'activité 2009

> Organisation de l'Institut des Actuaire

P3

P14

P20

P32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire

P43

> Instances internationales

P48

> Formation des actuaire

P55

> Tableau des actuaire

DU REPAIRE Charles-Henry	2000	ELBARHDADI Lotfi	1997	FIESCHI Gérard	1992	GARÇON Valérie	1992
DUBOIS David	2001	ELIJALAT Leila	2005	FIGUEREAU Emmanuel	1992	GARIN Jean-François	1992
DUBOIS Hélène	1977	ELMALEH Arnaud/Amram	1996	FINETTE Gilbert	1988	GARREAU Ronnie	2000
DUBOIS Julie	2000	ELOUNDOU Jean-Claude	1998	FISCHER Frédéric	1996	GASTE Nathalie	1994
DUBOIS Thierry	1988	EMILY Anne	1994	FITOUCHI David	2004	GASTEBOIS Pierre	1991
DUBOST Virginie	2004	EMMEL Caroline	2001	FLANDIN François	1999	GATELLIER Camille	1999
DUBOTS – LAFITTE Isabelle	1989	EMONS Florence	2005	FLANDRIN Laurence	1998	GAUBERT-LE BOTERFF Anne	1989
DUBREUIL Emmanuel	1992	ERAUD Caroline	1996	FLEJOU Frédéric	1994	GAUDIBERT Philippe	1974
DUBUS-THIRKELL Brigitte	1984	ERAUD Walter	1996	FLEURY Bruno	1993	GAUDRON Christophe	1999
DUCHASSAING Juliette	2004	ESCALON Marianne	2003	FLICHE Olivier	2001	GAUDRY Brigitte	1981
DUCOS François-Frédéric	1995	ESCARABAJAL Michelle	1986	FLOQUET Pierre-Henri	2000	GAUGE Vincent	2000
DUCREUX Frédéric	1992	ESMEIN Paul	2005	FOATA Stéphanie	1991	GAUTHIER Philippe	1995
DUFOURG Alexandre	1998	ESNOUF François	1994	FOESSEL Laurent	1997	GAUTIER Bernard	1991
DUGAS Julien	2004	ESQUIEU Antoine	2006	FONT Patrick	1991	GAUTRON Norbert	1992
DUGELAY Gael	2005	ETHEIMER Florence	1990	FONTAINE Benoît	2005	GEFFROY Georges	1979
DUHAMEL Éric	1982	EUVRARD Jérôme	1991	FONTAINE Christelle	1994	GEISSLER Christophe	1988
DUKE Hervé	1992	EUZEN Mathias	1993	FONTAINE Michel	2003	GELE Hélène	1999
DULAUROY Ludovic	2007	EYBALIN CARNET Estelle	1995	FONTEZ Michel	1995	GENEST Laurence	2003
DUMAS Fabienne	1990	EYOK Joseph Patrick	2000	FORCHIONI Pascal	1996	GENEVOIS Xavier	1999
DUMAS Stéphane	2002	EYRAUD Jean-Michel	1977	FORICHER Emmanuel	1994	GENTY Guillaume	2005
DUMORA Renaud	1991	EYRAUD-LOISEL Anne	2006	FOUBERT Bruno	2001	GEORGEAIS Sylvie	1995
DUNOYER Séverine	2004			FOUCART Dominique	1993	GEORGET Alain	1995
DUPETY Catherine	2000	F		FOUCAULT Charly	1996	GERARD Adeline	2001
DUPIN Gilles	1985	FAGNONI Hervé	1988	FOUQUET Nicolas	2008	GERMAIN Carine	1996
DUPLAN Patrick	1978	FAIVRE Caroline	2005	FOURNIER Christine	1997	GESSNER Sébastien	2000
DUPRIEZ Vincent	2004	FAIVRE Fabien	2003	FOURNIER Élisabeth	1994	GIBRAIS Vincent	2003
DURAND Brigitte	1984	FALLER Arnaud	1989	FOURNIER Hugues	2003	GIGUELAY Ronan	1998
DURAND Franck	1993	FAQUET Nicolas	1999	FRAISSE Myriam	1980	GILBERT Ophélie	1999
DURAND François-Marc	1989	FARGIER Christine	2000	FRANCOIS Pierre	1992	GILLES Valérie	1995
DURAND Jean-Michel	1969	FASSASSI Razack	2004	FREIHA Naji	1999	GILLES-BRETON Florence	1992
DURAND Olivier	1999	FAVARD Marc	1989	FREMOND Philippe	1995	GINER NAVARRO Angel	1999
DURAND Pascal	2004	FAVE Nolwen	2001	FREY Jean	1981	GINESTE Emmanuel	1998
DUREU Sophie	2001	FAVEYROL Jacques	1994	FREY Stéphane	1992	GIRARD Philippe	2005
DUREUIL Gilles	1994	FAVIER Gilles	1988	FREZAL Sylvestre	2007	GIRARDOT Pascal	1987
DUREY Michel	1982	FAVRE BONVIN Thierry	1999	FREZZATO David	2001	GIRARDOZ Nicolas	1999
DUROUSSEAU Emmanuel	1989	FEDERLE Didier	1995	FRIANT Martine	1995	GIRAUD Pascal	1997
DUROUSSEAU-MARULIER Florence	1991	FELDMAN-WEIL Myriam	1997	FRIEDERICH Nicolas	1991	GIRES Éric	1996
		FELIX Bruno	1980	FRIQUE Marie-Hélène	1975	GIROST Johann	1996
		FELIX Jean-Paul	2009	FRITSCH Christophe	2000	GIRY Aurélie	1998
E		FENDT Denis	1991	FRUCHART Daniel	1975	GISSLER Christian	1992
EBERLE Christophe	1996	FERNANDEZ Henri	1984			GIUBERGIA Véronique	1990
ECARY Brigitte	1982	FERRARI Claire	1992	G		GIVRY Alexandra	2004
ECARY Gilles	1985	FERREC Serge	1993	GACON Sébastien	1995	GLAIZAL Hortense	2005
ECHEVIN David	1999	FERRY Frédérique	1990	GADENNE Sylvain	1999	GLEIZES Michel	1990
ECKERT Laurent	1994	FETIVEAU Cédric	2003	GALANTI Bettina	1996	GLENAT Mélanie	2003
EDI Dauphou	1998	FETTIG Christian	1994	GALLAIS Caroline	1992	GOAS Matthieu	1997
EECKMAN Philippe	1973	FETZER Bénédicte	2003	GALLEGO Pascale	1997	GOBRY Pascal	1986
EHRHARDT Arnaud	1988	FEUGIER Frédéric	1993	GALLET Philippe	1998	GODARD Pierre-Michael	2000
EICHEL Frédéric	1986	FEUVRIER Stéphanie	2004	GAMON Véronique	1993	GODELLE Nicolas	2000
EL MALAKI Abdallah	2006	FIANI Nicolas	1992	GANACHAUD Hervé	1993	GOMES Christina	2003
ELBAHTOURI Laila	2005	FICHTER- LAUSECKER Patricia	2001	GANGNERY Philippe	1993	GOMES Pedro	2002
				GARCIN Coralie	1996		

> Dossier spécial 120 ans

> Actualités

> Rapport d'activité 2009

> Organisation de l'Institut des Actuaire

P3

P14

P20

P32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire

P43

> Instances internationales

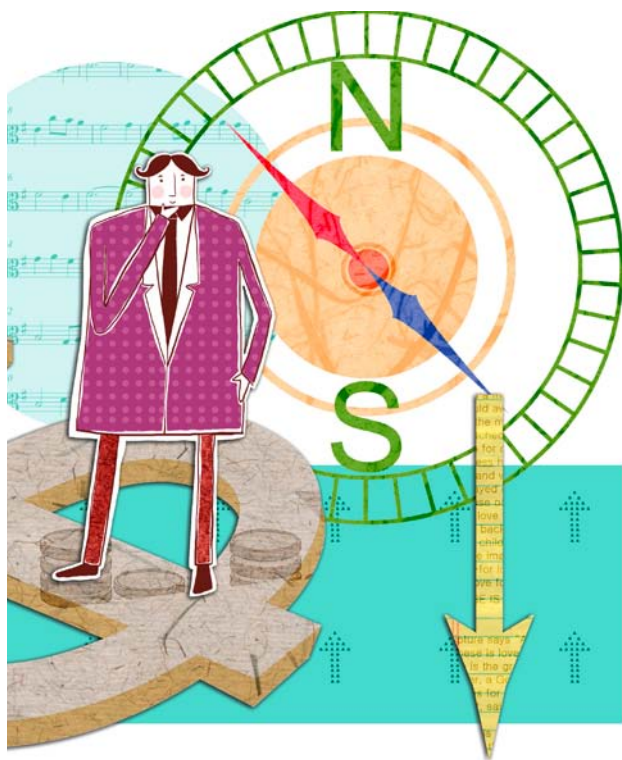
P48

> Formation des actuaire

P55

> Tableau des actuaire

KERDRAON Olivier	1994	LANFRANCHI Marc	1998	LECOQ Hélène	1997	LOIZEAU Jean-Marc	2004
KEREBEL Sylvain	2004	LANSU Dimitri	1993	LEFEBVRE Christine	1995	LONGIN Régis	1998
KERNEIS François	1982	LAPEYRE François	1998	LEFEVRE Faïza	1994	LOPEZ Michel	1975
KERNEUZET Isabelle	1995	LARPIN Anne	1993	LEFLAIVE Viviane	2000	LOSQ Cécile	1999
KERVILLA Gilbert	1979	LASAYGUES Éric	1997	LEGER Cyril	2003	LOUARN Yann	1993
KHALED Mehdi	2001	LASFARGUES Martial	1984	LEGER Émilie	2005	LOUCHARD Michel	1982
KHAMMALA Béatrice	2006	LASSUS Jean-Pierre	1996	LEGER Florian	1997	LOZACH Olivier	2008
KHONG Vasanthy	1991	LASVERGNAS Claire	1991	LEGER-GNANVO Kéloré	1997	LUCAS Michel	1974
KIMMEL Jean	1987	LATEULERE Christophe	2000	LEGLISE Philippe	1990	LUSSON François	1990
KLEIN Sandra	1996	LAUDRIN Caroline	2003	LEGRAIN Thomas	1998	LUSTMAN Florence	1988
KLEIN BAUER Françoise	1988	LAUGEL Jean-François	1994	LEGRAND Didier	1988	LUTZ Charles	1994
KNOBLOCH Édouard	1977	LAUNAY Samuel	2002	LEGRAND Nicolas-Michel	1999	LUZI Michel	1989
KOMARNICKI Françoise	1986	LAURE Dominique	1996	LEGROS Bruno	1967		
KOMNEK NDONGBOU Armand Patrick	2004	LAURENT Gilles	1987	LEGUAY Olivier	1999		
KRAUTH Géraldine	2007	LAURENT Henri	1968	LEKEHAL Safia	2007	M	
KRIEG Anne-Cécile	2006	LAURENT Lionel	1997	LELIEUR Vincent	2006	MACHADO MADALENO Maryline	2001
KRISSIAN Ohan	1995	LAVANDIER (BRUNET) Aurélie	2001	LEMAIRE – SAUVET Clélia	2006	MACQUART Gilbert	1994
KUATE James	1996	LAVERSANNE Michel	1989	LEMOINE Hubert	1989	MAES Benoît	1994
KUNTZ Sébastien	1999	LAZIMI Alain	1987	LEMOINE Patrick	1987	MAGNAUD Georges	1979
KUTEK Philippe	1998	LE Quang Tuan	1998	LEON-MARINOLLI Jacques	1975	MAGNIER Patrick	2004
KUYPERS Stéphane	1989	LE BARON Éric	1993	LEONARD Philippe	1989	MAGNIN Fabrice	1998
		LE BERRE Jean-Yves	1991	LEPORHO Sophie	2004	MAGNIN Ludovic	1997
		LE BERRE Sophie	1992	LEPRINCE François	2001	MAHE Philippe	1993
L		LE BIHAN Sylvain	1999	LEQUEN Élisabeth	1995	MAHUTEAU Sophie	2000
L'HOTELLIER Pierre	2002	LE BORDAIS Guy	1950	LEQUOY Jean-François	1987	MAHUZIER Audrey	2006
LABAUNE Romain	2005	LE BORGNE Hervé	1972	LEROUX Pierre	1965	MAINETTI Michel	1973
LABILLOY Bertrand	1993	LE BRAS Bernard	1988	LEROY Antoine	1994	MAJRI Mohamed	2000
LABONDE Jean-Luc	1991	LE BRAZIDEC Nathalie	1990	LEROY Guillaume	1995	MALAGOLA Jean-François	1993
LACAM Jean-Paul	1977	LE CALVEZ Julien	2001	LEROY Sophie	1992	MALECOT Sylvie	1993
LACOSTE Pierre	1987	LE CORRE Pierre-Yves	2006	LESCUYER Bruno	1989	MALHOMME Jean	1996
LACOUR Guillaume	2000	LE DELLIOU Sylvie	2006	LESPINASSE Bertrand	2001	MALIGORNE Christian	1987
LADURE Jean-Maurice	1997	LE DRET Renan	1992	LEULLIER Florian	2003	MALINOVA Snežina	1999
LAFAILLE Adrien	2004	LE DUVEHAT Fabrice	1983	LEVAUX Jean-Marie	1972	MALLERET Michèle	1982
LAFFORGUE Jean-Thierry	1975	LE FLOC'H Emmanuel	2001	LEVAY Edward J	1989	MALLET Patrick	1978
LAFOND Marie-José	1991	LE GARREC Christophe	1994	LEVEQUE Serge	1965	MANCINI Pierre	1962
LAGIER Frédéric	1994	LE GARREC Pierre	1998	LEVERRIER Jean-Marc	1988	MANEVAL David	2000
LAGRE Aurélie	2000	LE GENTIL Éric	1989	LEVI Charles	1985	MANTEL Antoine	1989
LAGRE Yann	2000	LE GOFF Anne	1996	LEVY Jonathan	1996	MANTOULAN Olivier	2009
LALAM Yacine	2005	LE GUELLEC Philippe	1982	LEVY WILLARD Ariette	1985	MANTOVANI Sandro	1989
LALOT Philippe	1998	LE GUEN Stéphanie	1995	LEVY-RUEFF Arnaud	1996	MARAIS Colin	2007
LAMAISON Valérie	1994	LE GUERN Catherine	1991	LEZON Catherine	1991	MARAIS Sophie	2005
LAMAIZIERE Laure	1998	LE GUERN Gurvan	1996	LHERBIERE Arnaud	1997	MARCELLESI Marie-Isabelle	2000
LAMBERT Dominique	1979	LE MINOR Xavier	1955	LHEUREUX Elise	2006	MARCHAL Thierry	1987
LAMBLE Véronique	1978	LE QUELLEC Nicolas	2002	LHOMME François	2007	MARCIANO Noémie	2003
LAMOUR Mickaël	1999	LE RHUN Gurvan	2001	LIBIS Géraldine	1991	MARESCAUX Nicolas	2003
LAMOUR Nathalie	2007	LE SAUX Sylviane	1995	LIM Ty	1973	MARET Gilles	1993
LAMOUR Olivier	2001	LE VALLOIS Franck	1999	LINARES Alexandre	1992	MAREY Thierry	1996
LAMOUR Véronique	2006	LEBATTEUX Philippe	2005	LITTAYE Patrick	1971	MARGUIN Hervé	1992
LAMY Sylvie	2000	LEBRUN Marie-Claude	1988	LOAEC Gaël	1999	MARIE-JEANNE Philippe	1989
LANCE Marie-Thérèse	1971	LECA Jean-Marie	1967	LOAËC Tanguy	2002	MARION Anne	1989
LANDES Marc	1998	LECCEUR Éric	1992	LCEFFLER André	1997	MARMIER Patrick	1994
LANDIER-JUGLAR Anne	1984			LOISEAU Gérard	1973	MARQUIS Ambroise	1996



MARTEL Thierry	1991	MEAR David	2000
MARTIGNOLLES Sophie	1995	MEHU Aymeric	1995
MARTIN Christian	1993	MEIERHOLZNER Evelyn	2001
MARTIN Éric	1992	MEIGNIE Marie	2003
MARTIN Étienne	2000	MEISTERMANN Éric	1988
MARTIN Olivier	1993	MEITE Ibrahima	1998
MARTIN Vincent	2001	MELDENER Roland	1999
MARTINI Alain	1973	MELOT Murielle	1999
MARTINI Laurence	2004	MENART Stéphane	1987
MARTINOT Vincent	2001	MENEROUD Gérard	1973
MARTRECHARD Hélène	1992	MENES Armelle	1997
MASCOMERE Pierre	1973	MENGUY Jean-Christophe	1994
MASQUELIER Thierry	1977	MENUT Marie-Thérèse	1981
MASSÉ Evelyne	2004	MERCIER Pierre-Alexandre	2003
MASSON Sylviane	1990	MERCKLING Didier	1987
MASSONNET Bruno	1990	MERER Jean-Christophe	1996
MASTIO Martine	1994	MERIADEC Hervé	1997
MATA Marie-Hélène	1987	MERINE Cécile	1994
MATALLAH Mathias	1998	MERLE Guillaume	2003
MATHIEU Bernard	1985	MERLUS Sylvain	2000
MATHOUILLET Philippe	1975	MESNARD Aurélien	2004
MATHOULIN Pierre	1987	METAIS Philippe	1993
MATT Jean-Pierre	1988	METOIS Brice	1999
MATTAN Nathalie	1995	MEUNIER Célya	2003
MATTEI Véronique	1979	MEYER Benoît	2003
MAUDUIT Gérard	1963	MEYER Guillaume	1999
MAUHOURLAT Jean	1995	MEZIERE Arnaud	2004
MAUPOUX Marc	1994	MEZIERE Ophélie	2005
MAZE Guillaume	2004	MEZIERES Arnaud	1998

MICHEL David	2001	MOYER Séverine	1997
MICHEL Pierre	1993	MOYSOULIER-GOUNELLE Nicole	1990
MICHON Sophie	1987	MUELLER Friedrich	1994
MIEHE Pierre	2000	MUGNIER Christophe	2003
MIGDAL Alix	1995	MUHLHEIM Jean-Marc	1991
MIGNERY Pascal	1989	MULLER Fabrice	1993
MIGOUT Damien	2004	MURAIL Bénédicte	1994
MILLET Jean Daniel	1972	MURCUILLAT Bruno	2001
MIMOUN Cyril	2000	MUZELLE Pascal	1979
MINOC Gérard	1973	MYASSARD Michel-Yves	1975
MISAK Isabelle	2003	MYSONA Stéphane	1999
MISERAY David	1994		
MITAULT Pierre	1959	N	
MOCHEL Jean-Noël	2003	N'DIAYE Hélène	1995
MODERC Patrice	2000	N'DRI Kouamé Augustin	2006
MODRY Jean	2001	NAKO Xavier	1998
MCEGLIN Alain	1978	NARVAEZ Lionel	1999
MCEGLIN Annie	1979	NARVOR Ronan	1995
MOIROUD Frédéric	1998	NAUDET Hugues	1988
MOKDAD Rezki	2000	NDEM GARKA Thierry	1999
MOLKHOUB Brigitte	1989	NEBOUT Jérôme	1996
MONCHANIN Gérald	1996	NEFUSSI Léa	2004
MONGIS Gilles	1995	NEGRI François-Xavier	1996
MONNERAY Jean-Jacques	1988	NEGRIN Claude	1971
MONSIGNY Laurent	2000	NELET Julie	2003
MONTADOR Laurent	1992	NELVA-PASQUAL Bertrand	1995
MONTANE Jean-Luc	1993	NERIEUX Céline	2000
MONTOCCHIO Lionel	1992	NEULINGER Frédéric	1992
MONTVERNAY PLOIVY Claudie	2006	NEUVILLE Nicolas	2003
MORAND Véronique	1988	NEVES Christophe	1997
MOREAU Benoît	2001	NGO Chi Thien	1998
MOREL Olivier	1993	NGOUMAPE Sylvie	1994
MORETTI – DEBETS Fabienne	1999	NGUIDJOI Jacques-Edward	1996
MORIN Élisabeth	1988	NGUYEN Hélène	2001
MORIN Philippe	1976	NGUYEN Phi	2004
MORSILLI Éric	1998	NGUYEN Thi Mai Huong	1996
MORTIER Christian	1989	NGUYEN Hoang	2007
MOSSE Camille	2007	NGUYEN NGOC THANH Ha	2006
MOSSON Anne-Lise	2000	NGUYEN-NGOC Viet-Sieu	2000
MOSSON Julien	1999	NGUYEN-NHON Thomas	1993
MOUHSSINE Karim	1995	NICOT Aurélie	2001
MOULIN Frédéric	1993	NCE Magali	1994
MOULIN Gwenaël	1997	NOGARET William	1997
MOULIN Pierre-Jean	2004	NONNENMACHER Christine	1995
MOULIN Serge	1993	NONNON Sylvie	1987
MOUNIER Laurence	1989		
MOUREN Michel	1995	O	
MOURENS Amélie	2000	OBER Philippe	1988
MOUROT-LEVY Rebecca	1997	OBERLE – BERNHARD Manuelle	2000
MOUTTOU Alain	1995	OBRADORS Agnès	1988
MOUVAND Arnaud	1998		

ROBAST Olivier	1995	SALAHUB Sylvaine	1991	SIMON Sébastien	1998	THEVENIN Jérôme	1974
ROBERT Christian	1998	SALAUN Virginie	2003	SIMON-MENNERAT Jean-Patrick	1993	THILLIEZ Nicolas	2000
ROBERT Gildas	2005	SALLE Henri-Brice	1992	SIMONET Pierre	1983	THIOLAS Elizabeth	2000
ROBERT Jean-Claude	1992	SANCHEZ Olivier	1995	SIMONNET Michel-Paul	1980	THION Romain	2001
ROBERT Vincent	2003	SANDER Jérôme	1992	SIRAND Anne-Laure	1993	THIVANT Gilles	1989
ROBERT-DAUTUN Alain	1998	SANSON Olivier	1992	SIRAND-PUGNET Jean	1979	THOMAS Jean-Luc	1981
ROBET Henry	1987	SARAGOSA Anne	2004	SIRET Alain	1997	TILLOY Alain	1966
ROBIDEL Alain	1983	SARICA Philippe	1976	SIRIEX Frédéric	1999	TIPREZ Marc	1987
ROBINET François	1992	SARRAIL Jérôme	2003	SITBON Jules	1991	TIXIER Bérengère	1998
ROCARD Philippe	1999	SARRAUDY Marie-Catherine	1999	SLAOUI Sofia	2006	TIZZONI Philippe	1967
ROCHE Corinne	1997	SASSONIA Pierre Emmanuel	2001	SOLEILHAVOUP Georges	1951	TODOROV Svetoslav	2003
RODRIGUES Henri-Pierre	2002	SATOR Nefissa	2000	SOLER André	1972	TOLEDANO Cédric	1993
ROGER Charles-Antoine	1994	SAUCIÉ Rémi	2006	SOMON Laurent	2005	TOLEDANO Elie	1994
ROGER Vincent	1992	SAUNIER Julien	2006	SORASIO Jean	1986	TOLEDANO Jacques	2005
ROHAN Emmanuel	1996	SAUNIER Thomas	1993	SORRET Philippe	1990	TOLEDANO Tikva	1997
ROIDOT Jean-Louis	1978	SAUTIERE Claude	1968	SOTHER Grégory	1993	TOURNE Michèle	1976
RONA Julia	2005	SAUVIGNON Fabrice	1996	SOUCHET Delphine	2003	TOURNEUR Philippe	1983
RORIVE Sophie	1997	SAVELLI François-Bernard	1979	SOUDIER Michel	1990	TOURTOULOU Marc	1991
ROSA Christian	1987	SCATOLIN Gino	1998	SOULARD Catherine	1998	TRAIMOND Frédéric	1992
ROSENBLATT Simon	1989	SCHADE Sven	2008	SOULATGES Denis	1994	TRAN VAN Laëtitia	2007
ROSENWALD Guillaume	1995	SCHAEFFER Jérôme	2000	SPITALE Louis	1999	TRAN VAN LIEU Laurent	1993
ROSSIAUD Ludovic	2002	SCHAEFFER Morgan	1999	SPLICHAL Carole	2005	TRAN-LE Thi Bich Lan	1995
ROSSKOPF Nicolas	1996	SCHERER Alexandre	2000	STEFANI Anne	1994	TRANCHARD Alban	1999
ROTH Hubert	1990	SCHILLING Jérôme	2001	STEFANOV Stefan	2001	TRANCHINSU Roger	1978
ROTH Sophie	1995	SCHLIENGER Corine	1994	STEINER Rémi	1991	TRANG Tang-Hung	2000
ROTH Stanislas	1992	SCHMIDT Frédérique	1995	STRASSEL Stéphane	2001	TREILHOU Aurélie	2000
ROUBY Cécile	2001	SCHMITT-RISS Matthieu	1999	STRULOVICI Christian	1976	TREMEL Damien	2006
ROUCHY Édouard	1996	SCHRAUB David	1997	STUL Olivier	1991	TRIANDAFYLIDIS Xavier	2001
ROUSSEAU Aude-Sixtine	2006	SCHWALM Arnaud	1998	SUGIER Éric	1997	TSAGAKIS Nicolas	1993
ROUSSEAU Sylvain	1998	SCHWARTZ André	1972	SZYNAL Jolanta	1997	TSIMARATOS Alkis	1997
ROUSSELON Julien	2005	SEGUIN Olivier	2003			TURCAT Cyril	1997
ROUX-LEVRAT Serge	1989	SENARD Sylvie	1983	T		TURCAT François	1967
ROYER Ghislaine	1975	SENEQUIER Dominique	1979	TABBAH Wassim	2006	TURCO Dominique Alain	1988
ROYER Jean	1970	SENTIS Olivier	1992	TAFFIN Philippe	1995	TYKOCZINSKI Isabelle	1994
ROYERS Joël	2004	SERAIN-DELOMENIE Patricia	1991	TAILLIEU Fabrice	1999		
ROZE Christian	1990	SERANT Daniel	2005	TAKENNIT Laura	1995	U	
RUE Sophie	2006	SERANT Éric	1992	TALLEUX Philippe	1990	ULRICH Gilles	1992
RUGGABER Michel	1988	SERANT Laurence	1996	TANANE Ahmed	2001		
RUILLERE Catherine	2006	SERDECZNY Guillaume	2003	TANGUY Yannick	2001	V	
RUNDSTADLER Olivier	2000	SERRA Benjamin	2006	TARDY Jean-Jacques	1997	VALADE Pierre	2002
RUOL Vincent	2004	SERRAND Pascal	2005	TARTAYRE Annie	1980	VALIN Christian	1966
RUSSO Jean-Michel	1989	SERVANT Bruno	1991	TASSIN Emmanuel	1994	VALLEAUX Benoît	1992
RUY Pascale	1981	SEYFRIED Philippe	1991	TATIN-JALERAN Clémence	2003	VALLEE David	1993
		SHIRES Sophie	1999	TEISSEIRE Frédéric	2000	VALLERON Alexis	1995
S		SICOT Sébastien	1995	TERRA-GEHRINGER Élisabeth	1974	VALOIS Guillaume	1999
SAADA Stéphane	1994	SIEBERING Camille	1995	TERRIER Sophie	2000	VAN HECKE Guy	1993
SADI-HONNIBAL Marie-Line	1996	SILVESTRE Guy	1985	THABAULT Nicolas	2003	VAN MELLE Simon	1996
SAHI Liess	2008	SILVIN Nicolas	1995	THERON Antoine	2007	VANDROUX Jean-François	1975
SAILLARD Jean-Paul	1967	SIME LANANG Achille	2003	THEROND Pierre	2004	VANNIER Sophie	2001
SAINT-ÉTIENNE Thierry	1988	SIMON David	2004	THERY Alexandre	1990	VAREILLES Martine	1984
SAINTJEAN Guillaume	2006	SIMON Johann	1993	THEULIERAS Guillaume	1993	VASSEUR Virginie	2003
						VASSY Gwenaëlle	2007

> Dossier spécial 120 ans

> Actualités

> Rapport d'activité 2009

> Organisation de l'Institut des Actuaire

P 3

P 14

P 20

P 32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire

> Instances internationales

> Formation des actuaire

> Tableau des actuaire

P 43

P 48

P 55

VAUDOUR Laurent	2001	VIDON Corinne	2002	WALLERAND Olivier	1991	YABARI Meriem	2005
VAUTHIER Nicolas	1995	VIGIER Marie-Claire	2006	WANG Bei	2004	YONTA TCHOUPOU Éric Armel	2005
VECCHIOLI Fabrice	1992	VIGNALOU Hervé	1992	WARZEE Didier	1996	YOU Alexandre	2000
VEERAVALLI Héléne	1995	VIGNY Ambre	2002	WEBER Frédéric	2005	YU Bénédicte	2005
VENTURA-CATARINO Isabelle	1982	VIGOUROUX Cécile	1999	WECKNER Didier	1993		
VERBRIGGHE Benoît	1997	VILLE Guillaume	2003	WEIBEL Marie-Odile	1993		
VERCASSON Claude	1980	VILLEMAGNE Richard	1973	WEIJLING Christiaan	1989		
VERGUES Julien	1998	VILLERMET Estelle	1996	WEISS Philippe	1988	ZALESKI Héléne	1989
VERGUES-CHUPIN Isabelle	2004	VILON Jean-Marc	1986	WELSCH Fabrice	1996	ZANDI Maryam	2006
VERLE Jean-Pierre	1976	VINCENSINI Charles	1993	WENCKER André	1996	ZAOUATI Claude	1993
VESSELINOFF Célia	2005	VINCENT Pascale	1990	WESTON SMITH Hugh	1999	ZARDO Denise	1985
VETILLARD Éric	1996	VINCENT Yannick	1999	WICKER Alain	1967	ZEIDMAN Arièle	1986
VIALA Camille	2007	VINH MAU Patrick	2000	WIEDMER Jean-Pierre	1989	ZELLER Vincent	1981
VIALONGA Catherine	1992	VIRICEL Arnaud	2000	WILLARD Jean-Charles	2003	ZERBIB Sophie	1998
VIBERT Laurent	1995	VITANI Pascal	1988	WINTER Joël	1973	ZHOU Antoine Zhiquiang	2000
VIBERT-GUIGUE Philippe	1982	VIVIER Éric	1979	WINTER Pascal	2005	ZORN Pierre	2000
VICHOT Frantz	1988	VLIEGHE Yves	1973	WITTMER Pascale	1990	ZUTTERLING Bruno	1995
VIDIS Yves	1981	VOSS Alain	1988	WITTMER Sophie	1994	ZWEIBRUCKER Alain	1998

W

Y

Actuaire associés

A		ATLAN Caroline	2007	BEL Pierre	2007	BISMUTH Pierre	2006
ABBEY Georges	2004	ATTIAS Myriam	2008	BELABOUT OTAM Arlette	2004	BISSON Aurélie	2009
ABDELMOULA Khédija	2010	AUBIN Igotz	2008	BELAT Anne-Sophie	2006	BIZET Christophe	2004
ADIL RAHIMI Mostafa	2009	AUBRON Émilie	2009	BELBenoît AVICH Marc	2009	BIZET Vincent	2007
AGOPOMÉ Ginette	2008	AUDREZET Manuel	2010	BELLIARD Anne	2007	BLANC Pierre	2010
AIT KACIMI Jennifer	2010	AUER Emmanuelle	2008	BEN AYED Karim	2007	BLANCHARD Chloé	2008
AIT OMAR ROSENBAUM Mouna	2005	AUGEZ Aurélien	2007	BEN YOUSSEF Mehdi	2006	BLAQUIÈRE Simon	2007
AKAKPO-MAXWELL Cédric	2010	AVENEL Christophe	2007	BENARD Fabrice	2009	BOCCARA Jérémie	2008
ALABERGERE Guillaume	2008	AVRIL Emmanuel	2005	BENASULY Yankel	2008	BOHBOT Yossy	2008
ALOUI Nassim	2008	B		BENCHEMAN Farid	2006	BOISSEAU Tony	2006
AMIEL Stéphanie	2006	BA Amadou	2007	BENETEAU Anne-Laure	2005	BONI Ella	2008
AMOUCHE Lamia	2009	BADJI Babacar	2008	BENNANI Alia	2007	BONNEFOI Aurélie	2004
ANDRIAMITANTSOA Tolotra	2009	BAGUE Rémy	2005	BENNIS Abdelkrim	2010	BONNEFOY Christophe	2007
ANDRIANTAVY Christelle	2009	BAKOMA Mawaya	2007	BENOSMANE Nassera	2006	BONNET Céline	2008
ANGOUA Yoboua Landry	2009	BALSON Nathalie	2008	BENROS Eva	2008	BONNOIT David	2009
ANTIER Pierre-Yves	2010	BALTHASAR Cécile	2003	BENSEGHIR Sandra	2009	BORDE Médéric	2008
ANTONIOLI Jean-Marc	2006	BAOUZ Hakim	2008	BERGER Charlie	2006	BOREL Jérôme	2008
ARESTEANU Sébastien	2008	BARJON Jean-Philippe	2008	BERGONZAT Antoine	2007	BOSCHER Pierre-Alain	2003
ARGOU Philippe	2004	BARRY Laurence	1992	BERIZZI Sébastien	2007	BOUGAREL Olivier	2005
ARLES Olivier	1997	BASSO Alexandre	2010	BERNARD Anaëlle	2007	BOUHOURS Eloïse	2007
ARNAULT Marie-Laure	2006	BASTIDE Anne-Cécile	2005	BERNARD Audrey	2010	BOULARAND Olivier	2006
ARZUR Karine	2006	BATISSE Laurent	2009	BERNAY André	2009	BOURAS Amina	2008
ASSI Jean-Constant	2007	BATOSSI Cédric	2008	BEUZELIN Mathieu	2007	BOURGEOIS Blaise	2008
ATCHAMA Cédric	2010	BAUDONNIERE Ferreol	2007	BEYAERT Nicolas	1994	BOURSON Laurent	1992
		BEAUVIR Jérôme	2008	BILLIAU Pierre	2005	BOUTONNET Eve-Laure	2004
				BILLMANN Joffrey	2009	BOUVIER Patrick	2009

BOUYCHOU Louis	2008
BOYADJIAN Alain	2009
BOYER-CHAMMARD Romain	2009
BOZON Thierry	2009
BRAIVE Emmanuelle	2007
BRAU Ludovic	2007
BRERO Fabienne	2006
BRIET Denis	2009
BRION Thomas	2010
BROWNE Bridget	2006
BRUGIRARD Stéphanie	2007
BRUNEL Carine	2007
BRUNO Laurent	2006
BUISINE Sylvain	2007
BURNOD Jérôme	2007
BYJANI Antoine	2006

CHEMAMA Ilan	2008
CHEN Yi	2008
CHENU Loïc	2005
CHIDIAC Nada	2009
CHIRON Morgane	2006
CHIRON Sophie	2007
CHOCHA Yoni	2005
CHOUKROUN Michaël	2007
CLAVERIE Simon	2010
CLERMONT David	2006
CLOT Delphine	2009
COHEN Ilan	2008
COHEN Ludovic	2009
COHEN Michael	2006
COHEN Sander	2004
COHEN Yannick	2007
COHIGNAC Thierry	2006

COUSIN Areski	2008
COUTURE Xavier	2008
COVACI VASILESCU Iuliana	2009
CROGUENEC Jean-Baptiste	2009
CURTAL Aurélie	2010

D

DA MARIANA Serge	2010
DALLALI Soumaya	2009
DANDO Raphael	2006
DARBRE Pierre	2009
DARMON Charles	2009
DE FARIA Vincent	2009
DE FRESNOYE Guillaume	2009
DE GASTINES Flore	2004
DE LA BOURDONNAYE Olivier	2009

DESFORGES Serge	2008
DESORMEAUX Émilie	2006
DESSERPRIT Yann	2008
DEVICTOR Bruno	2008
DEVINE Isabelle	2008
DHIN DIPPAH Danielle	2005
DILLINGER Raphael	2003
DIOP Salimata	2009
DISDET Emmanuel	1987
DITSCH Vanessa	2004
DIVET François	2009
DJANOGLY Sandrine	2006
DO Tuan	2008
DORE Charlotte	2005
DORE Pierre	2003
DOUANDJU LANGOUO Huguette	2008
DREO Mélanie	2008
DREYFUS Noémie	2005
DUBOIS Diane	2008
DUEZ François	2006
DUHIL DE BENAZE Benoît	2004
DUMANOIR Ravin	2004
DUPLOUY Sébastien	2009
DUPUY Emmanuel	2009
DURAND Elodie	2005

C

CABIROL Christophe	1995
CADENE Chloé	2003
CADIOU Nicolas	2003
CAILLAT Anne-Lise	2010
CAILLET Renaud	2006
CAIRATI Julie	2007
CALDEMAISON Isabelle	2007
CAMBARROT Thomas	2009
CAMBOURIS Yani	2005
CAMPANA Romain	2008
CANTAU Blaise – Marie	2007
CAO Jing	2009
CAPRON Emmanuelle	2009
CARIOU Thomas	2008
CARMOUZE Myrtille	2009
CARON David	2003
CAUJOLE Jérémie	2007
CAUSER Guillaume	2007
CAUSSE Violaine	2004
CAUVIN Jean-Baptiste	2004
CAZALS Fabienne	2007
CERNESSON Catherine	2007
CHABANOL Gilles	2003
CHAN OU TEUNG Thomas	2009
CHANE-KEE Wilson	2009
CHANE-TING-SANG Fabienne	2003
CHARRIER Solange	2006
CHASSAGNEUX Jean-François	2008
CHAUMEL Delphine	2007
CHAUMEL François	2005
CHAUVIGNY Matthieu	2008
CHAVOT Cédric	2007



COL Sébastien	2005
COLAS Philippe	1997
COLIN Fabrice	2009
COLIN Valérie	2004
COLIN Xavier	2003
COLINAS Claire	2008
COLLARD Alexandre	1998
COLLET Ludivine	2010
COMES Christine	2009
COMMAULT Maryline	2007
CONORT Sébastien	2007
CONSTANTIN Olivier	2005
CORBINEAU Marie	2008
COSMA Aurélien	2005
COSSON Emeline	2008
COSTA Jean-Pierre	2005
COSTILLE Gaëlle	2004
COURATIER Xavier	2010
COURBE Jean-Philippe	2007

DE LA CRUZ – CIRIBILLI Jocelyne	2010
DE LA SALLE Marielle	2007
DE LOUVENCOURT Louis	2007
DE MONREDON Claire	2009
DE MONTS de SAVASSE Marie-Edmée	2004
DE SARRAU Antoine	2005
DE VILLELE Jérôme	2007
DE VILLETTE Blanche	2009
DECHAUX Nicolas	2005
DEDIC Jelena	2009
DELAFOSSÉ Emmanuel	2004
DELAVEAU Delphine	2006
DELCOURT Nicolas	2003
DELCROIX Arnaud	2005
DELCINGE Sébastien	2007
DEPREY Émilie	2007
DESCHLER Nicolas	2008

E

EGRET Angélique	2004
EINBINDER Isabelle	2008
EL ALAOUI Ismael	2010
EL HACHEM Bassem	2009
EL HACHMI Ahmed	2007
EL HERR Rawane	2010
ELBAZ Illana	2008
ELJERDY Myriam	2009
EPIFANOV Pavel	2009
ERONI Stéphanie	2005
EROUKHMANNOFF Guillaume	2005

F

FANGUE NGASSA Stéphan	2006
FARAH BEJJANI Marie	2009
FAUCHER Olivier	2004
FAUCON Alice	2009
FAURE Florence	2010
FAURE Virginie	2008
FAVRE Audrey	2006
FAVRE Céline	2007
FAVREAU Fabien	1997
FERAUD Mélanie	2010

> Dossier spécial 120 ans

> Actualités

> Rapport d'activité 2009

> Organisation de l'Institut des Actuaire

P3

P14

P20

P32

> Les comptes de l'Institut des Actuaire

> Instances internationales

> Formation des actuaire

> Tableau des actuaire

P43

P48

P55

FERNOUX Cécile	2009
FERRAND Elodie	2008
FEUILLOY Bruno	2009
FINTZ Stéphane	2008
FIRAS Karim	2005
FITOUSSI Romain	2009
FLEURENCE Gwenaël	2005
FLUHR Anne Claire	2007
FOIRIEN Charlotte	2004
FOKOU Raoul	2007
FONLUPT Laurence	2005
FONTANA-BORDAGE Élodie	2009
FOUCHE Tiffany	2008
FOURATI Emna	2010
FRANCOIS Aurore	2009
FRANTZ Christophe	2003
FRECON Éric	2003
FRISTOT Anne-Catherine	2007
FUHR-COATEVAL Corinne	2009
FULLA Sébastien	2006
FURET Aurélie	2007

GODZINSKI Alexandre	2008
GCETZ Pierre-Édouard	2008
GOLIWAS Elodie	2007
GOMES Filipe	2009
GORNUSHKINA Olga	2008
GOSSELIN Céline	2007
GOULLETQUER Alban	2008
GOUYEN Yoann	2004
GRABOWSKI Rémi	2006

HADJIGUEORGUEVA Iana	2004
HAGER Nadia	2006
HAKIM Nour-Eddine	2003
HALIOUA Charon	2007
HALIOUA Jonathan	2009
HAMADOUCHE Ina	2009
HAMEL Solange	2007
HAMI Sadeck	2004
HAMILOU Othman	2009

J	
JACOB Bruno	2008
JARDINIER Clémence	2009
JAUDEL François	2005
JAUDEL Nicolas	2007
JEHL Corinne	2008
Jl Sophie Jiajun	2008
JIMENEZ SANCHEZ Martin	2009
JOLIVOT Mellie	2005
JOLY Jean-Loup	1990
JOST Valéry	2009
JOUANNIGOT Éric	2009
JOUINI Elyès	2006



K	
KAH Abdourahmane	2009
KALLEL Jalel	2006
KAMDEM FODJO Jean-Jacques	2008
KAMEGA Aymric	2006
KANE Aminata	2004
KARUSISI Olivier	2008
KELLE Magali	2005
KERIGUY Enora	2009
KERN Guillaume	2007
KEROUANTON Anne-Gaëlle	2007
KERVIEL Fabrice	2009
KHA Nathalie	2009
KHOUNLIVONG Catherine	2009
KLEIN Valérie	2004
KOCH Jean-Christophe	2006
KONE Patrick	2006
KOSEK-JUNG Katarzyna	2009
KRIEF Fabrice	2003
KRUGER Laurent	2009
KUSNIK Vincent	2004

G	
GABORIAUD Frédérique	2009
GABRIEL Flor	2007
GALLIOU Laurie	2007
GAMONET Julie	2010
GARNIER-BOSSANT Valérie	2006
GAROTIN Mathilde	2005
GASTALDO Sylviane	2006
GAUTHIER Audrey	2009
GAVANOU Jean-François	2005
GEAGEA Carine	2009
GENDREAU Carole	2008
GENDREY Laura	2009
GENOT Boris	2008
GERMAIN Michel	2005
GHABY Rita	2008
GILKES Guillaume	2007
GIRARD Amandine	2009
GIRARD Johan	2009
GIRARD Thomas	2007
GIVAUDAN Adrien	2007
GIVAUDAN Olivier	2010
GLAIZE Christophe	2009
GLEIZE Aurélie	2009
GLEIZE Thomas	2003
GOACHET Olivier	2008
GOALEC Isabelle	2007
GODET Paul	2007

GRANDIS Romain	2009
GRANDJEAN Florence	2008
GRANVEAUX Aurélie	2006
GRAVIER David	2004
GRIMAL David	2009
GROSS Anne-Claire	2007
GRUNBERG Elsa	2008
GRZEBIENOWSKI Mariette	2003
GUAY Philippe	2009
GUEDEM-FOTSO Edwige Josiane	2009
GUELIEBOU NKANFFA Katia	2008
GUERIN Laurent	2009
GUETTE Vivien	2010
GUEZ Jonathan	2005
GUEZENNEC Marie	2007
GUIFFART Emmanuel	2007
GUILBAUD Bertrand	2009
GUILLAUMIN Claire	2009
GUILLAUMOT Claire	1989
GUILLERME Pierre-Yves	2009
GUILLOUX Christophe	2009
GUIROD Philippe	1999
GUIZOUARN Jean-Charles	2003
GUYOT Emmanuel	2004

HAMON Marion	2005
HANAU Emmanuel	2007
HAUCHARD Véronique	2007
HAUVETTE Gabriel	2010
HE Bingyi	2009
HEINRICH Nicolas	2006
HENRY Yann	2004
HERMANN Alexandra	2009
HEUGUES Bertrand	2010
HINAULT Laurent	2006
HODIQUET Teddy	2009
HOMPHOMSILTHAM Ijoline	2008
HUBERT Catherine	2009
HUBINOIS Géraud	2006
HÜE Hervé	2005
HUGOT Frédéric	2007
HUTIN Simon	2007

H	
HACHICHA Samia	2005
HADDAD Livia	2009
HADERER Daria	2008

I	
IELPO Florian	2006
IEMMI Brice	2009
IFTAHY Abdellah	2009
INCARNATO Hélène	2007
IONESCU Razvan	2009
IRIBARNEGARAY Cécile	2009

L	
LABAT Daniel	2010
LACOUME Arnaud	2008
LACROUTE Jean-Pierre	2005
LAGENEBRE Valérie	2009
LAHBABI Fatima – Zahra	2008
LALLOUR Marion	2009
LAM Lan-Anh	2009
LAMARQUE Jérôme	2007
LAMBERTYN Aurélie	2006
LAMMANIVONG Sophia	2007
LANCRY Jonathan	2010
LAPLENIE Olivier	2005
LARRIEU Xavier	2008


LARUE Dominique	1988	LOUIS Pierre	2004	MOISY Grégoire	2009	P	
LASSAUT Jean-Yves	2006	LOZACH BODILIS Caroline	2006	MOMAFI KILI KAKANOU Patrick	2009	PAGENELLE Hervé	2009
LASSERI Myriam	1997	LUCET Raphaël	2007	MONCHAL Fabrice	2003	PAGET Elodie	2009
LATOURETTE Bruno	2006	LUDWIG Franck	2009	MONSCHIN Aurélie	2007	PAILLERET Julie	2007
LAUBIN Cyprien	2006	LUNVEN Christophe	2006	MONTANT Eni	2009	PAILLOT Chloé	2004
LAUDON Jonas	2009	LUNVEN Sophie	2008	MONTAUBAN Joël	2004	PALERM Tristan	2007
LAUDOU Vincent	2010	LUONG MINH Tri	2008	MONTEIRO Steeve	2009	PARFAIT Chloé	2009
LAURANS Cédric	2008	LY VAN LUONG Philippe	2009	MOREAU Alexandre	2009	PARIS David	2005
LAURENT Benjamin	2006			MOREAU Antoine	1994	PARTHENAY Heneg	2008
LAVERDURE Régis	2009	M		MORGAN Aurélie	2009	PASCAL Jonathan	2007
LAWSON Koko	2009	M'BODJ Samy	2008	MORTREUX Vincent	2009	PASTOR Stéphanie	2009
LE BIS Lomig	2006	M'SADDEK Oussama	2009	MOUNIR Driss	2006	PAYEN Jérémy	2009
LE BRUN David	2007	MACE Virginie	2010	MOURRAIN Mari-Solène	2006	PECAULT Julien	2008
LE CORRE Catherine	2004	MAEDLER Marie	2008	MOUSSU Louis	2003	PEDRONO Pauline	2006
LE COZ Yoann	2009	MAHUZIER Axel	2006	MPACKO PRISO Auguste	2009	PEI Yu	2010
LE DONGE Erika	2009	MAKSOUH Christine	2009			PELTIER Céline	2003
LE FUR Jérôme	2004	MALLET Raphaëlle	2007	N		PELTIER Claire	1996
LE GALLO Anne-Laure	2009	MANSOUR Aurélien	2009	NAHELOU Anthony	2007	PERCHET Clément	2008
LE GARS Emilie	2005	MARCASTEL Pierre-François	2008	NAMTCHUENG-WENDJA Candy	2008	PEREZ-DUARTE Laetitia	2006
LE HUNSEC Anne-Laure	2004	MARCOVICI David	2004	NDOYE Fatoumata	2010	PERINCIC Ivan	2009
LE LOUET Éric	2004	MARGUERITTE Louis	2008	NEITER Denis	2010	PEROU Olivier	2009
LE MOINE Pierre	2005	MARPILLAT Véronique	2006	NERARD Ekaterina	2009	PHAM Hai-Trung	2007
LE NEUDER Véronique	2009	MARTIN Dominique	1989	NESSI Hervé	2009	PHAM QUANG Hung	2007
LE PEVEDIC Maryse	2008	MARTIN Julien	2010	NESSI Jean-Baptiste	2008	PHÉLIPPÉ-GUINVARC'H Martial	2006
LE SIRE François	2008	MARTIN Marion	2009	NGO Tze Yang	2004	PHILLIPS Jacky	2008
LE STER Marie	2008	MARTIN Rémi	2005	NGOGANG Jean-Philippe	2007	PIAN Floriane	2005
LEBOSSÉ Caroline	2009	MARTIN Sophie	2008	NGUYEN Louise	2008	PICANDET Chloé	2004
LECOMTE Delphine	2007	MARTON Sophie	2008	NGUYEN Thi To-Vong	2008	PICCARDI Antoine	2003
LEDERER Yves	2006	MASSON Caroline	2010	NISSAN Virginie	2004	PICHAVANT Leslie	2007
LEFUMAT Corinne	2009	MATHIS Rachel	2006	NISSAN-DALOY Ketty	2004	PIEDJOU JAKPOU Guy Stéphane	2008
LEGENTIL Marie	2009	MAUREL Carole	2007	NKAKE Valéry	1988	PILLAUDIN Matthias	2009
LEGOFF David	2010	MAYER Nicolas	2008	NOBLESSE Olivier	2006	PIRIOU Ony	2007
LEGRAND Cyril	2009	MAZOYER Pierre-Antoine	2007	NOÉ Jérémie	2009	PLESSIS Adelaïde	2008
LEGROS Jonathan	2009	MEDOU CASIMIRIUS Christine	2007	NOU Virak	2006	PLOT Céline	2007
LEHÉBEL Guillaume	2007	MEISTER Vincent	2008	NOUET Sébastien	2008	PLOUHINEC Corentin	2008
LELIONNAIS David	2009	MENARD Amélie	2005	NTEUKAM-TEUGUIA Oberlain	2009	PLOURDE Robin	2004
LEMAIRE Maxime	2005	MENDY Carole	2009			POCHON Romain	2009
LEMPEREUR Patrick	2005	MENG Meng	2007	O		POIRIEUX Julien	2005
LEPEZ Vincent	2010	MERCUZOT Yann	2009	ODO Noémie	2005	PONDAVEN Morgane	2007
LESCOAT Frédéric	2003	MERHY Chafic	2006	ODO Patrice	2005	PORTE Pierre-Alain	2009
LESGOURGUES Thomas	2010	MERRIEN Philippe	2009	OFFMANN Nathalie	2007	POUDRET Benjamin	2008
LESPINASSE Matthias	2007	MESTDAGH Laëtitia	2006	OHNOUNA Emmanuel	2008	POUGET- MONTCOUQUIOL Fanny	2007
LEVALET Céline	2007	MEUNIER Olivier	2004	OK Hélène	2009	POUGNET Gwendal	2008
LEVY Éric	2008	MEZOUAR Jamel	2009	OLIER Cédric	2004	POYET Eugénie	2008
LI Linjie	2008	MIGUS Bernard	1987	OLIVIER Jean-Baptiste	2004	PRIGENT Yves-Emmanuel	2007
LIMOZIN ALVAREZ Eva	2007	MINCIER Alexandre	2004	OLLIVIER Cédric	2008	PRIMAUT Julien	2009
LIU Lijuan	2008	MINDELSONH Elsa	2008	OUATTARA Assita Hannah	2008	PROUST Ilias	2009
LIU Shuxian	2010	MIRANDE Anselme	2009	OUDANONH Thialouni	2005	PUTHOD Jérôme	2009
LOIRAT Cédric	2008	MISSIKA Frédéric	1993	OULIDI Abderrahim	2008		
LOOTVCET Jean-Marie	2005	MOIRE Thierry	2009	OZTURK Birsén	2003		
LORTET Géraldine	2009						
LOUBIERE Christelle	2008						

Q		ROUX Benoît	2007	SYDOR Tristan	2008	VALAT Clémentine	2009
QUÉLIN Stanislas	2006	ROUXEL Marina	2005	SZTERMER Delphine	2009	VALLET Julie	2003
QUEMA Émilie	2007	RUAAULT Stéphanie	2009	SZWUGIER Anna	2008	VAN DER RIET Francis	1989
R		S		T		VANNEAUX Jean-Christophe	2010
RABEHI Hamza	2009	SAIDI-BOUSSIBA Carine	2009	TABBI-ANNENI Khalil	2009	VANNIER-MOREAU Maud	2008
RABIH Cyril	2008	SAMUEL Thibault	2009	TANGUY Benjamin	2008	VASSEUR Aurore	2009
RACCAH Grégory	2009	SANI NJANDA Elie	2008	TARRON Sophie	2006	VENDE Pierre	2005
RAGHOONUNDUN Kentish	2009	SARFATI Marie	2009	TAVARES Audrey	2006	VERCHAY Jean-Baptiste	2009
RAJABALY Allnassir	2009	SAURET Guy-Evariste	2009	TAZOUTA Nassradine	2009	VERDIER Bertrand	2005
RAMAHATRA Mamy	2004	SAUSER Cédric	2005	TCHAKOUNTE Hervé	2007	VERDOUX Morgan	2009
RAMBAUD Alix	2007	SCHAUDEL Bernard	1979	TCHEMCHIROVA Lilia	2008	VERNOTTE Alain	1972
RAMILLON Floriane	2004	SCHIMEL Nicolas	1989	TEBOUL Julia	2006	VICAINE Florent	2003
RAMOS Nathalie	2008	SCHMITT Valérie	2008	TERGNY Guillaume	2006	VIDAL Fanny	2009
RANDRIANARIZAFY Bolanjiva	2008	SCHOSGER Florence	2005	TERNAT Jérôme	2007	VIGAN Benoît	2005
RANTY Céline	2004	SCHWACH Frédéric	2004	THEPAUT Marie-Aude	2006	VILLERMET William	2007
RATYE Georges-Étienne	1964	SEBBAH Raphaël	2009	THIRY Arnaud	2009	VIOL Sandrine	2007
RAYMOND Damien	2004	SEDENIO Didier	2006	THISSIER Linda	2006	VIVILLE Marie-Bérangère	2008
RAYNAL Vincent	2010	SEGHIR Mohamed	2009	THOMÉ Patrick	2008	VO TRAN Hung	2008
RAYNAUD Sabine	2007	SEGUIN Pierre-Georges	2009	TIMBAL François-Olivier	2008	VRANIC Sabina	2008
REBAUDO Stéphane	2009	SEGURA Alexandre	2004	TISSOT Pierre	2006	VUARIER Jérôme	2010
REBIERES Mathilde	2009	SEITZ Loïc	2009	TOLEDANO David	2008	W	
RENAUDIN Maxime	2009	SELLAM Elie	2007	TOLEDANO Galith	2007	WAKIM Zeina	2009
RENNO Yves	2005	SELLIER Mathieu	2010	TOP Pape-Mapathé	2008	WARGNIER Thierry	2008
RICHARD Dimitri	2009	SENIO Adam	2009	TOPUZU-MEDECIN Mihaela	2009	WASSEN Jean-Marc	2005
RICHARD Fabien	2005	SERRA Anne	2009	TOUAT Sabahe	2005	WEISSLINGER Régis	2007
RIEDINGER Christelle	2008	SIDOBRE -LECOQ Sandrine	2007	TRAM Suong-Thi	2008	WENDLING Pierre	2005
RIO Benoît	2009	SILVANT Marlène	2008	TRAN Quynh-le	2006	WERLE Serge	2009
RIVIER Pierre	1991	SIMEON Laure	2003	TRIPA Nicoletta	2009	WOLFRUM Roberto	2009
ROBERT Thibaut	2005	SIMCEN Maxime	2006	TRIUQUET Christophe	2002	Y	
ROCHETTE Didier	2005	SIMCES Sandrine	2009	TROUILLET Pierre	2006	YANG Céline	2010
RODRIGUES Isabelle	2008	SKRZYNSKI David	2009	U		YANNIC Aurélie	2009
RCESCH Caroline	2008	SOTTY Romain	2007	UGALDE Jacqueline	1988	YOH Yolouh Aimé	2009
ROGER Valérie	2008	SOTURA Christelle	2010	ULDRY Bénédicte	2008	YOUSSEF Wafa	2006
ROGUET Karine	2006	SOUCHON Carine	2005	UNFRIED Paul	2010	YU Mingjie	2005
ROLLAND Anne	2008	SOULIÉ Christophe	2005	UNTERNAEHRER Grégory	2010	YZAMBART François	1977
ROSSET Fanny	2008	SOULIER Stéphane	2009	URGESI Sandra	2008	Z	
ROTTERMAN Rémy	2007	SOURLAS Philippe	2007	V		ZGHAL Thameur	2009
ROUSIC Riwalenn	2004	SOW Mansour	2006	VACHEROT Magali	2009		
ROUSSET Thomas	2003	STAS Arnould	2007				
		SURGET Julie	2005				

L'année actuarielle 2009-2010 – Directeur de la publication : François BONNIN

Co-édition : Centre d'Études Actuarielles et Institut des Actuaires sous la responsabilité éditoriale de l'Institut des Actuaires.

Pour plus d'informations : secretariat@institutdesactuaires.com – www.institutdesactuaires.com

Maquette et réalisation :  **B R I E F**